

MÉTÉOROLOGIE

Ensoleillé,
moins humide.
MAXIMUM: 85
(Maximum hier: 86)

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTREAL

FÊTE DU JOUR

S. IRENEE

F. PILON
INC.
Fournisseurs de Bureau

Fiasco à la Place des arts

Le maire fait lancer un mandat d'amener

La représentation de Rigoletto est annulée à la dernière minute. L'impresario ne peut payer ses artistes

par Jean-V. DUFRESNE

Un mandat d'amener a été lancé contre au moins l'un des deux principaux directeurs de la Compagnie des Grandes Premières de Montréal. Nous l'avons appris de source sûre hier soir au moment de mettre sous presse.

L'initiative, croit-on, émane du maire de Montréal lui-même qui s'est multiplié en vain ces derniers jours pour sauver les restes de la pitoyable aventure lyrique qui compromet son prestige autant que celui de la Place des Arts, car M. Drapeau fut toujours un grand amateur d'opéra.

La semaine dernière encore, on l'a vu se faufiler dans les coulisses pour supplier le titulaire du rôle d'Otello, Mario Del Monaco, de se produire sur la scène. N'ayant pas reçu son cachet, quelque \$7,000 dit-on, le chanteur refusait de chanter. Il céda enfin et le rideau se leva péniblement.

Personne n'a vu M. Drapeau hier dans l'auditoire, et les autorités de la Place des Arts complètement médusées — elles avaient pourtant vu venir le coup — n'ont fait aucune déclaration publique. La tuile est tombée sur la tête des mélomanes qui partout cherchaient le fantôme de l'opéra.

Hier le titulaire du rôle de Rigoletto est resté enfermé dans sa chambre d'hôtel. Il n'a pas bougé. Dans les coulisses de la Salle Wilfrid Pelletier, les chanteurs sans maquillage, des musiciens sans cravates gesticulaient. On eût dit, dans ce verbiage précipité et chantant, une conspiration napoléonienne dirigée contre l'arbitre de quelque match de soccer.

La déconfiture de la compagnie des Grandes Premières de Montréal soulève une foule de questions mais il faudra rien de moins qu'une enquête approfondie pour déterminer la cause du scandale.

Voir page 6: Le maire

Montréal a connu hier le summum du burlesque. Deux mille cinq cents mélomanes qui avaient acheté à prix fort leur place dans l'élégant décor de la Place des Arts ont été informés hier que **Rigoletto** n'aurait pas lieu.

Puis ce fut la sortie précipitée et coléreuse d'un public complètement dégoûté et qui, pour une bonne moitié, ignorait encore à la sortie ce qui venait de se passer sous ses yeux.

En effet, la lecture du communiqué donnée par le directeur artistique du Théâtre de Parme, M. Negri, fut faite dans la seule langue française et ce sont les journalistes, un peu malgré eux, qui ont informé quelques-uns des amateurs d'opéra de la comédie qui venait de se jouer.

C'est aux cris de "We want English" qu'a été accueillie la lecture du document de deux pages, en texte serré, et on peut imputer à la confusion générale, on le suppose en tous cas, le fait que la direction de la Place des Arts n'ait pas donné immédiatement la traduction du document.

A la sortie, sur les parterres du rouge éclatant avait hier quelque chose d'un peu sinistre dans sa gloire honteuse, des spectateurs jetaient furieusement leur programme au bas des escaliers.

Le premier bilan du scandale: financièrement, la Place des Arts n'y perd aucune des garanties qu'elle avait exigées de la Compagnie des Grandes

Premières de Montréal que les chanteurs et acteurs italiens accusent ni plus ni moins d'avoir voulu réduire à l'état d'esclaves en les faisant chanter et jouer pour rien.

Cependant, la Place des Arts dont l'histoire jusqu'ici n'a été qu'une suite de déboires assez pathétiques, incompréhensibles même, risque fort d'y laisser les derniers lambeaux d'un prestige bâti sur des idées de grandeur.

Il est certain que les journaux nord-américains, comme l'ensemble des quotidiens et notamment ceux d'Italie, vont faire grand état aujourd'hui de cette sordide histoire qui porte un coup extrêmement dur à la réputation même de Montréal et, dirions-nous, du Canada tout entier à quelques mois seulement de l'ouverture de l'Exposition universelle de 1967.

La troupe du Théâtre de Parme, qui compte 108 artistes, solistes, choristes, musiciens, techniciens et maîtres, travaillait depuis 16 jours sur

des promesses, sans avoir reçu un seul sou, tant pour les répétitions en Italie que pour les répétitions à Montréal et les représentations déjà données, affirme le Dr Negri.

Sans compter la représentation d'hier soir, la Compagnie des Grandes Premières devait déjà \$57,000 au Théâtre de Parme. Au cours d'une série de conversations au Montréal Trust, dépositaire des recettes des guichets de la Place des Arts, il s'est avéré que les organisateurs de cette série maintenaient complètement annulée ont fait un fiasco financier de plusieurs dizaines de milliers de dollars; et ceux qui auront à assumer cette perte sont les artisans qui ont rendu possibles ces représentations, affirme encore M. Negri.

Les mélomanes d'hier verront leur billet remboursé ce matin, à 10 heures aux guichets de la Place des Arts. Mais qui remboursera les milliers de dollars de perte encourue par des centaines de spectateurs venus d'aussi loin que New York?

Nous avons nous-mêmes rencontré un groupe de cinq citoyens américains jusque-là enchantés de leur séjour à Montréal et qui nous ont exprimé leur plus profond dégoût.

Trois autres mélomanes avec qui nous avons eu l'occasion de parler ont dépensé plusieurs centaines de dollars en frais d'hôtel et pour l'achat du programme et du livret de **Rigoletto**. Un homme d'affaires nous a confié que sa visite à Montréal lui coûtait, en seul manque à gagner, \$400.

Le Dr Negri a expliqué que le maire de Montréal et le premier ministre de la province ont été mis au courant du problème qui constitue, dit-il, un scandale de premier ordre. En effet, la comédie italienne n'a jamais inventé rien de mieux dans toute son histoire mais pour les chanteurs de ce pays, c'est la tragédie et l'amertume. Certains nous ont affirmé avoir dû placer leur montre chez le registraire pour survivre dans ce Montréal qui se veut à tout prix la ville du grand art.

Des dates ont été changées sans consulter les artistes. Tout le monde a reçu des garanties pour chanter, pour conduire, pour jouer la musique, et tout l'argent est bloqué au Montréal Trust. Lorsque l'argent sera débloqué, ce sera pour payer les garanties et le Théâtre de Parme ne retirera

Voir page 6: Fiasco



Le général de Gaulle en conversation avec M. Kossyguine.

(Photo Keystone)

De Gaulle à Kiev: nous commençons ensemble une vie nouvelle

Martin se félicite du voyage en URSS du gén. de Gaulle

LONDON — Le ministre canadien des affaires extérieures, M. Paul Martin, s'est félicité hier soir de la visite du président de Gaulle en Union soviétique. L'Union soviétique permet d'entrevoir une amélioration des relations et une meilleure entente, qui pourraient éventuellement mener à une réconciliation de l'Europe divisée.

Il a ajouté que le Canada partage "l'intérêt profond et réaliste" du chef d'Etat français pour une Europe réunifiée où toutes les barrières seraient abolies dans les contacts normaux et les échanges entre pays.

"Il n'a pas toujours été facile de maintenir un équilibre entre les initiatives personnelles et l'effort conjugué dans les affaires internationales. L'OTAN a donné l'occasion de consultations de façon que les politiques soient coordonnées afin d'atteindre des buts déterminés. Mais cela ne veut pas dire pour autant que les contributions et efforts individuels des nations doivent être limités ou liés au jugement des autres".

M. Martin participait alors à un colloque sur les Nations unies à l'université Western, à London.

KIEV — "Nous commençons, vous Soviétiques et nous Français, en quelque sorte encore une fois une vie nouvelle, celle qui nous met ensemble, pour travailler ensemble à la paix," s'est écrié le général de Gaulle à son arrivée à l'aéroport de Kiev, hier soir. "Je suis heureux et honoré d'être reçu par la République d'Ukraine, a-t-il poursuivi. Il y a bien longtemps qu'entre l'Ukraine et la France, des liens d'amitié, d'estime existent de siècle en siècle. Ce qui s'est passé pendant la dernière guerre, dans votre ville héroïque, ne peut que confirmer du côté français ces sentiments."

Il ne paraît pas que les positions réciproques concernant la sécurité européenne et l'Allemagne aient subi de grands changements par rapport aux discussions qui avaient eu lieu

à Moscou mardi et mercredi derniers. Seul semble-t-il le paragraphe concernant le Vietnam doit encore être retouché, mais pour l'essentiel l'accord a été réalisé.

Des lacs et des marguerites, des chants et des danses. Des jeunes filles en costume national, blouses brodées, jupes rouges ou bleues, bottes rouges et dans les cheveux une couronne de fleurs multicolores.

Natalité: le pape ne prendrait pas de décision avant l'automne

CITE DU VATICAN. — Le pape ne pourrait prendre de décision au sujet de la "pilule" avant l'automne prochain au plus tôt, apprend-on de source informée. Le Souverain Pontife peut, d'ailleurs, demander un supplément d'information ou encore convoquer un groupe de théologiens qui pourraient lui exposer de vive voix les positions prises dans le rapport rédigé sur la question, rapport qui compterait 800 pages. C'est à Castel Gandolfo où, comme chaque année, le pape ira passer l'été, qu'il méditera les indications contenues dans ce document avant de prendre la décision finale.

Les membres de la Commission pour les problèmes de la natalité et de la famille, qui ont siégé au collège Espagnol du 18 avril au 3 juin, s'apprêtent à quitter Rome. Les experts et théologiens qui ont travaillé à la question de la "pilule catholique" ont observé scrupuleusement la règle du silence impartie d'en haut. Que l'attitude de la commission ait été "ouverte" aux problèmes modernes, sa composition même l'indique, ainsi que le principe, adopté par le concile, d'une "procréation responsable". Mais rien ne permet d'en déduire une orientation décisive quant aux moyens à adopter.



Douze jours ont passé...

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC — Le gouvernement Johnson a douze jours. Pendant que le nouveau premier ministre s'efforce de pratiquer une politique de présence, ses collègues du cabinet s'initient laborieusement aux rouages complexes de l'administration de la province.

Le nouveau gouvernement baigne dans un climat de confusion et de surmenage qui est le propre de la période d'investiture qu'il traverse actuellement.

M. Johnson parle de l'embourgeoisement de la machine administrative. On a parfois l'impression que ce sont les nouveaux dirigeants qui sont les nouveaux venus.

Voir page 6: Douze jours

Le troisième procès de Jean-Paul Boisjoly en rapport avec l'affaire des faux certificats d'électeurs a éclaté juste avant l'élection provinciale de novembre 1962. S'est ouvert hier après-midi devant le juge Armand Sylvestre, par le témoignage de M. Georges-Emile Lapalme, ancien député d'Outremont, qui était procureur général à l'époque. Cette fois, Boisjoly subit son procès pour incitation au parjure. Comme il se défend lui-même, c'est lui qui a interrogé M. Lapalme. Il lui a posé 12 questions, pour ensuite s'excuser de l'avoir dérangé. Il n'y a pas eu de contre-interrogatoire.

Malgré les nombreuses objections du procureur de la couronne, l'accusé a eu réponse à toutes ses questions sauf la dernière, que le juge a rejeté parce qu'elle appelait l'expression d'une opinion plutôt que le rappel de faits.

M. Lapalme a déclaré qu'il connaissait Boisjoly avant le 14 novembre 1962, mais qu'il ne l'avait pas rencontré et qu'il n'avait pas communiqué avec lui ni avant, ni pendant ni après les élections; qu'il ne lui avait pas donné d'ordres concernant les faux certificats d'électeurs, et qu'il ne lui avait pas fait transmettre d'ordres non plus; qu'il n'avait pas demandé au procureur en chef de la couronne, Me Guy Desjardins, d'interroger le témoin Jean-Guy Moreau, parce qu'il était à l'hôpital à ce moment-là, mais qu'il était possible que quelqu'un au département du procureur général ait demandé à M. Desjardins de le faire; que la police a peut-être favorisé la rencontre entre MM. Desjardins et Moreau puisqu'on faisait enquête.

L'accusé demande à M. Lapalme si une certaine lettre de félicitations a été remise sous ses ordres à M. André Lagarde, une des deux personnes qui ont d'abord été accusées de la supercherie des

faux certificats pour ensuite être déjoués. Je ne l'avais pas lue avant, a répondu M. Lapalme.

Dans une dernière question que le juge a rejetée, Boisjoly demandait à M. Lapalme s'il croyait que les renseignements qu'il avait fournis aux autorités et dont l'exactitude avait été démontrée par la suite avaient empêché une fraude électorale le 14 novembre 1962.

La nécessité pour l'Union

soviétique de se procurer des quantités aussi importantes de céréales — 45 millions de boisseaux de farine et 291 millions de boisseaux de blé sur une période de trois ans — n'est pas sans compromettre davantage la balance commerciale entre les deux pays au détriment de l'URSS et M. Winters a rappelé hier aux

Communes qu'il a écrit à ce sujet une lettre au ministre soviétique du commerce M. Patolichev, en signalant que le renouvellement de l'entente commerciale accordant le tarif de la nation favorite constitue la base d'un développement accru des relations commerciales entre les deux pays.

"Je ne vois aucune raison, dans le contexte et le cadre des lois et réglementations en usage au Canada, ni s'opposerait à un développement accru des ventes soviétiques sur le marché canadien", a déclaré substantiellement le ministre canadien du commerce.

En rentrant de Moscou, M. Winters s'est arrêté à Londres où il a participé une semaine durant à la conférence des ministres du commerce du Commonwealth. Il a notamment discuté des relations commerciales entre le Canada et le Royaume-Uni. Un comité conjoint des deux pays a été sur pied et se réunira à Ottawa à l'automne, a-t-il annoncé.

L'ex-ministre du commerce dans le cabinet Diefenbaker, M. George Hees, a accueilli favorablement le compte rendu de M. Winters.

Le leader néo-démocrate, M. T.C. Douglas voit pour sa part dans la création du comité intergouvernemental l'occasion pour notre pays de "rajuster" ses liens commerciaux avec le R.U. dans la perspective d'une adhésion britannique au marché commun.

Voir page 6: Winters

Au lendemain de la transaction céréalière

M. Winters rassure la Russie à la recherche de débouchés canadiens

OTTAWA — Le ministre du commerce M. Winters, rentré hier de Moscou, a donné l'assurance aux autorités soviétiques, dans le cadre de la récente transaction céréalière de \$800 millions avec l'URSS, que rien ne s'oppose à ce que la Russie accroisse ses ventes au Canada.

La nécessité pour l'Union

soviétique de se procurer des quantités aussi importantes de céréales — 45 millions de boisseaux de farine et 291 millions de boisseaux de blé sur une période de trois ans — n'est pas sans compromettre davantage la balance commerciale entre les deux pays au détriment de l'URSS et M. Winters a rappelé hier aux

Communes qu'il a écrit à ce sujet une lettre au ministre soviétique du commerce M. Patolichev, en signalant que le renouvellement de l'entente commerciale accordant le tarif de la nation favorite constitue la base d'un développement accru des relations commerciales entre les deux pays.

"Je ne vois aucune raison, dans le contexte et le cadre des lois et réglementations en usage au Canada, ni s'opposerait à un développement accru des ventes soviétiques sur le marché canadien", a déclaré substantiellement le ministre canadien du commerce.

En rentrant de Moscou, M. Winters s'est arrêté à Londres où il a participé une semaine durant à la conférence des ministres du commerce du Commonwealth. Il a notamment discuté des relations commerciales entre le Canada et le Royaume-Uni. Un comité conjoint des deux pays a été sur pied et se réunira à Ottawa à l'automne, a-t-il annoncé.

L'ex-ministre du commerce dans le cabinet Diefenbaker, M. George Hees, a accueilli favorablement le compte rendu de M. Winters.

Le leader néo-démocrate, M. T.C. Douglas voit pour sa part dans la création du comité intergouvernemental l'occasion pour notre pays de "rajuster" ses liens commerciaux avec le R.U. dans la perspective d'une adhésion britannique au marché commun.

Québec aide Gaspé à obtenir l'usine d'eau lourde

QUEBEC (Le D.) — Le gouvernement du Québec vient d'autoriser l'Hydro-Québec à faire une offre ferme à la compagnie Canadian General Electric pour la fourniture d'énergie électrique et de vapeur à l'usine d'eau lourde que la ville de Gaspé cherche à attirer sur son territoire.

Un communiqué du cabinet du premier ministre précise que le gouvernement est prêt à verser à l'Hydro-Québec jusqu'à \$16 millions pour l'aider à mener à terme ce projet qui doterait Gaspé d'un établissement industriel de quelque \$85 millions. On sait que la Canadian General Electric s'est engagée à établir une usine d'eau lourde pour rencontrer les besoins de l'Atomic Energy of Canada Limited. Elle avait jusqu'à la mi-juin pour faire connaître le choix définitif de l'emplacement de son usine. Cependant, à la requête de l'ex-gouvernement Lesage, un délai additionnel a été reporté ce choix au 30 juin.

La compagnie doit choisir entre six emplacements possibles au Canada, dont Gaspé.

Le nouveau gouvernement Johnson avait accordé une priorité à cette affaire. C'est sur la recommandation du sous-ministre de l'industrie et du commerce, M. Michel Bélanger, qu'il vient d'autoriser l'Hydro-Québec à faire une offre ferme.

On soutient que la ville de Gaspé est bien située quant aux exigences générales de la compagnie. On y trouve les conditions requises quant à l'accès à la navigation et aux moyens de transport, du terrain à bon prix, un approvisionnement d'eau de la qualité désirée, de même que l'équipement communautaire requis. De plus, elle est située dans une région qui a un grand besoin de nouvelles sources d'emplois.

Pour la réalisation du projet, il est essentiel qu'une forte quantité de vapeur et d'énergie électrique soient disponibles à un prix n'excédant pas \$3 millions par année.

Un conciliateur fédéral tente de régler le différend du port

L'heure pour tout travail effectif après sept heures le soir ou le samedi, et 200 pour cent pour le travail du dimanche. Présentement, ils ont une prime de 24 à 27 cents l'heure pour le travail du soir.

Un porte-parole du CP a déclaré que les employés ont offert de rémunérer les employés à temps et demi lorsqu'ils auront complété leurs huit heures de travail. L'union rejette cette formule, alléguant que les manutentionnaires sont en alerte 24 heures par jour et qu'il est injuste, après les avoir fait attendre du travail toute la journée, de les rémunérer au taux simple après sept heures le soir.

Le président du syndicat a noté que les manutentionnaires demandent d'être traités de la même façon que les débardeurs.

Un conciliateur du ministère fédéral du travail, M. Charles Poirier, rencontrera aujourd'hui les représentants des sociétés ferroviaires CN et CP ainsi que les leaders des manutentionnaires de fret, au sujet de la grève que poursuivent depuis 10 jours les 600 manutentionnaires du port de Montréal.

Le président local de la Fraternité des commis de chemin de fer, M. Herbert Mead, a déclaré que le conflit ne relève pas des négociations nationales que les unions ferroviaires poursuivent présentement avec leurs employeurs, mais provient uniquement de discussions sur les conditions locales. Ces discussions ont selon lui été entamées des septembre dernier.

Les employés réclament d'être payés à 150 pour cent de leur taux normal de \$2.19

Si vous êtes un citoyen canadien, âgé de 18 1/2 à 30 ans, si vous mesurez 5'6", si vous possédez une 11e année d'études et une connaissance raisonnable de l'anglais, n'hésitez pas à vous présenter, le plus tôt possible au :

SERVICE DU PERSONNEL
Bureau 403, Hôtel de Ville,
Montréal, ou au :

**BUREAU DU SERVICE NATIONAL DE
PLACEMENT** le plus près de chez
vous, ou à :

**TOUT POSTE DE POLICE
DE MONTREAL.**

LE DEVOIR

MONTREAL, MARDI 28 JUIN 1966

TROIS

Le Comité pédagogique de la CECM remet 5 rapports

Ouvrir sans délai des classes mixtes à l'élémentaire; plus tard, au secondaire

par Jules LEBLANC

La Commission des écoles catholiques de Montréal doit ouvrir sans délai des classes mixtes (garçons et filles) dans ses écoles élémentaires et, plus tard, dans ses écoles secondaires polyvalentes. La mixité doit être implantée immédiatement dans les classes de 12e commerciales et celles du cours préparatoire aux études supérieures, selon les besoins.

Les travaux à domicile pour les élèves du cours élémentaire sont encore nécessaires, même dans le contexte d'une pédagogie nouvelle. La formule employée jusqu'ici devrait cependant être repensée.

Jusqu'à ce que les parents eux-mêmes se soient prononcés d'une façon bien claire sur le sujet, la CECM ne doit pas tenter d'introduire un programme bien défini d'éducation sexuelle dans les écoles élémentaires.

L'inquiétude des parents à l'égard de certaines transformations dues au renouvellement pédagogique est réelle et provient, pour une grande part, d'un manque d'information.

En vue d'améliorer les relations entre elle et ses employés d'une part, entre elle et le public d'autre part, la CECM devrait créer un "bureau des relations avec le personnel" et un "secrétariat des relations avec les parents."

Telles sont les principales conclusions et recommandations que le Comité pédagogique de la CECM a remises aux commissaires durant le mois de juin, révèle le bulletin mensuel d'information de la CECM dans sa livraison de juin. Les commissaires n'ont encore pris aucune décision sur les résultats de ces cinq études que le Comité pédagogique a effectuées durant l'année scolaire 1965-66.

Composé de 18 membres, ce comité comprend, en nombre égal, des représentants des parents, des enseignants et de la CECM. Les directeurs des six services pédagogiques de la CECM représentent la commission scolaire au sein de ce comité.

Au cours de l'été, le comité présentera un rapport sur l'ensemble de ses activités durant l'année écoulée, ainsi que ses recommandations concernant l'avenir des écoles élémentaires et secondaires. À ce moment-là, la CECM a formé, à titre expérimental dans 11 écoles (8 écoles élémentaires et 3 écoles secondaires) il y a un peu plus d'un an. Au début de l'automne, il remettra ses recommandations touchant la pastorale et la revalorisation du cours élémentaire.

Codécision

Le comité trouve "prématurée l'implantation immédiate et inconditionnelle de la mixité au secondaire, particulièrement au premier cycle", c'est-à-dire dans les deux premières années du cours secondaire, précise le "Bulletin d'information". Il recommande cependant que la mixité soit réalisée dans les futures écoles secondaires polyvalentes, après qu'elle aura été établie à l'élémentaire.

Des sondages effectués dans divers milieux indiquent que "la majorité des parents éveillés à cette question sont favorables à la mixité si celle-ci est implantée progressivement".

Le comité insiste sur la nécessité de n'imposer la mixité nulle part et signale que, dans ce domaine, le consentement des parents est des plus importants. Il fait même une recommandation à ce sujet: "Que la Commission s'assure de la collaboration de tous les parents dans cette entreprise en prévoyant une campagne d'information et de consultation afin de n'imposer ce régime à aucun milieu."

Au sujet du rythme d'implantation de la mixité à l'élémentaire, le comité suggère que, chaque année, la CECM ouvre des classes mixtes dans deux ou trois degrés; le cours élémentaire comprend actuellement sept degrés. Il suggère également la nécessité de

que le public demeurera divisé encore longtemps à ce sujet. Si la CECM ne doit pas introduire un programme défini, cela ne signifie pas qu'elle doit adopter une attitude négative face à cette question délicate, au contraire. Il importe pour le bien des enfants, que la CECM prévienne une collaboration entre les écoles et les parents en vue de l'éducation sexuelle des enfants.

Notant que certaines expériences ont déjà été réalisées avec succès dans quelques écoles de la CECM — expériences consistant à présenter des films et à les faire commenter par des personnes compétentes — le comité signale que les autorités scolaires pourraient, par exemple, se prononcer sur la valeur de films et autres documents pouvant être mis à la disposition des écoles; celles-ci, après consultation avec les parents et en collaboration avec eux, pourraient prendre des initiatives dans ce domaine.

Le comité souhaite que les enseignants aident les parents qui le demandent et recommandent que les associations de parents et les groupes similaires jouent un rôle plus actif dans ce domaine.

Soirées d'information

Au sujet des quatre soirées d'information qu'il a organisées durant l'année à l'intention des parents, le comité déclare que cette expérience a réussi dans l'ensemble. Ces soirées ont permis de constater l'intérêt croissant des parents pour les problèmes scolaires et aussi leur inquiétude à l'égard de certaines transformations dues au renouvellement pédagogique, signalé-t-il. Attribuant pour une grande part cette inquiétude à un manque d'information, il recommande:

1) qu'au cours de la prochaine année scolaire, les commissaires se préoccupent encore plus activement du problème de l'information aux parents;

2) que chaque école, dès le début de l'année, fournisse aux parents du milieu les informations locales qui leur sont indispensables et organise une soirée d'information au cours de laquelle un premier contact pourrait être établi entre tout le personnel de l'école et les parents;

3) que d'autres soirées d'information semblables à celles de 1965-66 aient lieu en 1966-67.

La communication

C'est après avoir constaté, en septembre dernier, que les relations entre la CECM et son public constituent un problème majeur, que le Comité pédagogique a décidé d'étudier cette question. Le rapport assez volumineux qu'il a présenté à ce sujet comprend 13 recommandations.

Le comité recommande qu'à défaut d'un comité spécial, un commissaire ait la responsabilité particulière de suivre de très près ce que fait la CECM dans le domaine des relations publiques, des relations humaines et de la communication en général.

Pour améliorer les relations entre la CECM et ses employés, le comité recommande la création, au sein du service du personnel, d'un bureau des relations avec le personnel qui aurait pour tâche principale d'intégrer davantage les enseignants dans leur école et au sein de leur commission.

Au sujet de l'éducation sexuelle des enfants à l'école élémentaire, le comité prévoit



Une délégation de 24 journalistes représentant la presse parisienne et régionale ont séjourné une semaine à Montréal, invités de l'Expo 67. Ci-dessus, M. Claude Veillet-Lavalée, secrétaire général de "France-Soir", en compagnie de M. Henri Massot, président du Syndicat de la presse parisienne et président de "Paris-Presse". Les autres membres de la délégation sont: MM. G. Guillemain, rédacteur en chef de l'"Aurore"; Henri Smadja, directeur de "Combat"; Jacques Buisson, chef de service des informations générales à "La Croix"; J. C. Massie, du "Figaro"; Lucien Benoit, chef de service des informations générales à l'"Humanité"; Jacques Amalric, du "Monde"; Claude Desjardins, rédacteur en chef du "Parisien Libéré"; Mlle Suzanne Crevier, de "Paris-Jour"; Joseph Olanie, rédacteur en chef adjoint de l'agence France-Presse; Jean de Benedetti, de l'A.C.P.; ainsi que MM. François Archambault, de la "Nouvelle république du centre" (Tours); François Verger, directeur adjoint aux informations régionales de l'"Ouest France" (Rennes); Fernand Cousteaux, secrétaire général de "La Dépêche du Midi" (Toulouse); Raymond Ramet, du service économique de "La Voix du Nord" (Lille); Mlle Yolande Thiriet, de l'"Est républicain" (Nancy); M. Edmond Volponi, du "Dauphiné Libéré" (Grenoble); M. Desdemaines-Hugon, du "Sud Ouest" (Bordeaux); Jean Travers, du "Provençal" (Marseille); Pierre Méridol, du "Progrès" (Lyon); Pierre Jean Deschênes, du "Paris-Normandie" (Rouen) et Paul Schmidt, de "La Montagne" (Clermont Ferrand). (Photo Air Canada)

La coopérative, une heureuse formule qui assure au lecteur français son journal quotidien

M. Henri Massot, président du Syndicat de la presse parisienne, président de "Paris-Presse," et une vingtaine de journalistes français étaient hier, au Ritz, les hôtes de la Chambre de commerce française de Montréal.

Invités à visiter le vaste chantier de l'Exposition universelle de 1967, plusieurs d'entre eux prolongeront leur séjour en Amérique pour se familiariser davantage avec le Canada et, en particulier, avec le Québec français.

Hier midi, M. Massot, comme il le pouvait être homme à court de sujet, s'est excusé d'avoir à entretenir son auditoire des problèmes plus spécifiques techniques de la presse française — comment distribuer, en quelques heures, tous les jours de l'année, un volume global de 340.000 tonnes de publications aux quatre coins... de l'hexagone français.

Des solutions, disons plutôt, puisque M. Massot n'est attaché à expliquer le rôle des messageries dans la distribution de la presse parisienne, retraçant les origines politiques de ce vaste appareil, qui vont depuis la création des coopératives de distribution, exigée par le gouvernement au lendemain des hostilités pour assurer "l'égalité des chances" à tous les éditeurs — l'accès au lecteur est le prolongement immédiat de la liberté d'information — jusqu'à l'emploi, aujourd'hui, d'ordinateurs électroniques qui assurent 24 heures par jour la bonne marche d'une vaste opération quotidienne en poussant le raffinement jusqu'à prévoir, grâce à leur "mémoire", l'impact d'un événement prévisible sur le volume des ventes.

M. Massot a voulu ainsi faire connaître "l'autre visage" de la France, si souvent négligé par les Français eux-mêmes — le visage du pays moderne, hautement industrialisé. Peut-être était-il inévitable que les Nord-Américains nous sommes prêtent le bouquet de ses vins aux émanations de ses cheminées d'usines, et la fine plume, parfois même fantaisiste de ses chroniqueurs.

La compagnie suggère des arrêts à Edmonton, et Bathurst (N.B.), et Gaspé, sur une route qui reliait Montréal, Québec et Sept-Îles.

La commission a fixé au 25 juillet la date limite pour la réception de toute opposition à cette demande.

Québecair veut faire escale à Gaspé et Bathurst

OTTAWA — Québecair a demandé à la Commission des transports aériens l'autorisation d'ajouter des nouvelles escales à son service entre Montréal et la région du bas Saint-Laurent.

La compagnie suggère des arrêts à Edmonton, et Bathurst (N.B.), et Gaspé, sur une route qui reliait Montréal, Québec et Sept-Îles.

La commission a fixé au 25 juillet la date limite pour la réception de toute opposition à cette demande.

700 Grecs orthodoxes des deux Amériques en congrès à Montréal

par Guy FERLAND

L'Eglise grecque orthodoxe des deux Amériques examine le problème de son expansion et de l'unité des Eglises chrétiennes à son 18e congrès biennal qui se déroulera toute la semaine à Montréal, la première fois en dehors des Etats-Unis. Elle cherche aussi à se mieux situer dans le monde contemporain, ce qui l'amène à étudier des questions comme la famille et le divorce, la planification des naissances, la révolte de la jeunesse, la guerre et la paix par référence à la guerre du Vietnam, que le chef de l'Eglise grecque des Amériques, l'archevêque Iakovos, de New York, défend au nom du principe de l'assistance aux nations opprimées.

Plus de 700 délégués venant d'une douzaine de pays américains, prêtres et laïcs, participent au congrès, qui a été officiellement ouvert dimanche soir par la bienvenue du maire Jean Drapeau, qui a salué l'archevêque Iakovos comme un homme "aimé et respecté par tous ceux qui ont suivi son travail comme messageur de la paix et de l'union". L'ambassadeur de Grèce au Canada, M. Aristide Pilavachi, a dit que les résultats du congrès auront des répercussions sur la vie religieuse et sur l'éducation de millions de Grecs orthodoxes disséminés entre l'Alaska et la péninsule de l'Amérique du Sud: environ deux millions, dont 180.000 au Canada et 35.000 à Montréal. Dans l'après-midi, l'archevêque Iakovos avait inauguré la construction d'une école et d'un centre culturel pour la communauté grecque de Montréal, à côté de la nouvelle église grecque orthodoxe de la Côte St-Catherine.

L'unité

Les travaux du congrès ont commencé sous le signe de l'unité hier, par le message de l'archevêque Iakovos. Après avoir admonesté les fidèles qui concevaient l'Eglise comme une institution qu'il faut préserver plutôt qu'une mission qui doit transformer le monde, il a prié les Grecs orthodoxes de mettre fin à leurs propres divisions pour ensuite découvrir les catholiques et les protestants.

Rappelant que son Eglise entendait cet automne un dialogue formel avec l'Eglise catholique et l'Eglise luthérienne tout comme elle en entretient depuis trois ans avec l'Eglise anglicane, l'archevêque Iakovos a énuméré les problèmes que les Eglises chrétiennes doivent envisager conjointement, selon le vœu du patriarche Athénais: "I dans son encyclique pascale de cette année: la surpopulation du globe et la planification des naissances; la santé mondiale; la course aux armements et le désarmement total; la guerre froide; l'égalité sociale; la liberté de conscience; les pays sous-développés; l'athéisme; la crise religieuse; le communisme; les relations avec les religions non chrétiennes."

L'expansion

Dans un important document de travail préparé par Mgr Iakovos, on pose carrément le problème de la survie et de l'expansion de l'Eglise grecque orthodoxe en Amérique. On souligne que dans les grandes villes, la moitié parfois de la population d'origine grecque reste en dehors de la vie de l'Eglise, et aussi de la vie de la communauté grecque, qui lui est intimement liée. On souligne aussi que la vie religieuse est en déclin dans les institutions de la paroisse, de quelle perd ainsi son souffle évangélistique. "Il est plus important d'augmenter le nombre de nos fidèles que d'ajouter des chiffres dans les comptes de banque des paroisses", dit le document.

L'expansion de l'Eglise grecque orthodoxe est liée à l'enseignement de la langue maternelle des minorités d'origine grecque: "Notre Eglise a besoin de deux langues: celle de son histoire et de sa théologie, et celle de l'évangélisation. Ces deux langues, le grec et l'anglais, permettront à l'Eglise de survivre en la libérant de la malaisance, de la paroi, de la vitalité évangélique. Notre Eglise ne peut survivre si on remplace son sang par du sang étranger, c'est-à-dire si on la coupe de la tradition grecque orthodoxe... Néanmoins, ce serait une dangereuse simplification de réduire la survie de notre Eglise à une question de langue."

Les écoles

L'expansion de l'Eglise grecque orthodoxe est liée à l'enseignement de la langue maternelle des minorités d'origine grecque: "Notre Eglise a besoin de deux langues: celle de son histoire et de sa théologie, et celle de l'évangélisation. Ces deux langues, le grec et l'anglais, permettront à l'Eglise de survivre en la libérant de la malaisance, de la paroi, de la vitalité évangélique. Notre Eglise ne peut survivre si on remplace son sang par du sang étranger, c'est-à-dire si on la coupe de la tradition grecque orthodoxe... Néanmoins, ce serait une dangereuse simplification de réduire la survie de notre Eglise à une question de langue."

L'expansion de l'Eglise grecque orthodoxe est liée à l'enseignement de la langue maternelle des minorités d'origine grecque: "Notre Eglise a besoin de deux langues: celle de son histoire et de sa théologie, et celle de l'évangélisation. Ces deux langues, le grec et l'anglais, permettront à l'Eglise de survivre en la libérant de la malaisance, de la paroi, de la vitalité évangélique. Notre Eglise ne peut survivre si on remplace son sang par du sang étranger, c'est-à-dire si on la coupe de la tradition grecque orthodoxe... Néanmoins, ce serait une dangereuse simplification de réduire la survie de notre Eglise à une question de langue."

L'expansion de l'Eglise grecque orthodoxe est liée à l'enseignement de la langue maternelle des minorités d'origine grecque: "Notre Eglise a besoin de deux langues: celle de son histoire et de sa théologie, et celle de l'évangélisation. Ces deux langues, le grec et l'anglais, permettront à l'Eglise de survivre en la libérant de la malaisance, de la paroi, de la vitalité évangélique. Notre Eglise ne peut survivre si on remplace son sang par du sang étranger, c'est-à-dire si on la coupe de la tradition grecque orthodoxe... Néanmoins, ce serait une dangereuse simplification de réduire la survie de notre Eglise à une question de langue."

L'expansion de l'Eglise grecque orthodoxe est liée à l'enseignement de la langue maternelle des minorités d'origine grecque: "Notre Eglise a besoin de deux langues: celle de son histoire et de sa théologie, et celle de l'évangélisation. Ces deux langues, le grec et l'anglais, permettront à l'Eglise de survivre en la libérant de la malaisance, de la paroi, de la vitalité évangélique. Notre Eglise ne peut survivre si on remplace son sang par du sang étranger, c'est-à-dire si on la coupe de la tradition grecque orthodoxe... Néanmoins, ce serait une dangereuse simplification de réduire la survie de notre Eglise à une question de langue."

les principes moraux et contre les lois "l'affaiblissement du sens de la responsabilité; la fausse conception de la liberté et des droits de l'homme; la philosophie matérialiste; le faux pacifisme ou le défaitisme caché, qui déforme le patriotisme et ne respecte pas les sacrifices des autres."

Au sujet de la guerre du Vietnam, voici ce que dit le document de travail: "Cessons de rire du patriotisme et de critiquer les rudes batailles du Vietnam. Notre engagement dans cette guerre est prescrit par les principes les plus sacrés de la jeune démocratie américaine: l'assistance mutuelle, et la défense des droits des petites nations opprimées et faibles. Sous plusieurs aspects, c'est comme notre intervention personnelle en faveur d'un petit homme battu par un homme plus fort et plus grand. Aujourd'hui, les petits se font battre et ceux qui sont sans défense se font tuer devant nos yeux, et nous refusons même d'appeler la police parce que nous ne voulons pas intervenir dans les querelles des autres, nous exposant au danger de troubler notre précieuse paix et sécurité. C'est cette attitude défaitiste que notre Eglise condamne."

250 théologiens étudient l'avenir de la théologie

Trois théologiens qui sont au premier plan des mouvements théologiques contemporains sont présentement à Montréal où, sous une chaire étonnante, ils partagent leurs idées avec 250 théologiens professionnels (protestants, catholiques, israélites et orthodoxes) d'Amérique du Nord. Hans Kung, Harvey Cox et Martin E. Marty participent au colloque Loyola au troisième Institut de théologie contemporaine qui a lieu du 27 juin au 1er juillet sous le thème général: "L'avenir de la théologie".

Hier soir, les théologiens ont assisté à une réception offerte à l'hôtel Windsor par le gouvernement du Québec. M. Marcel Masse, ministre d'Etat à l'éducation, y représentait le conseil des ministres.

Unique parmi les entreprises théologiques, l'Institut de théologie contemporaine n'est pas une école d'été ni un atelier de travail, mais plutôt un ensemble de conférences, de discussions générales, de séminaires, d'expositions de livres et de rencontres personnelles, au cours desquels il se fait du travail théologique original.

Cette année, l'Institut est divisé en cinq sections: pertinence du passé dans l'effort théologique, raison et révélation, la nouvelle herméneutique, théologies et cultures, et nouveaux domaines d'exploration en théologie.

Selon le directeur-fondateur de l'Institut, il est approprié d'examiner en ce moment dans quelle direction la théologie devrait maintenant avancer. La théologie est actuellement dans un état de fermentation, a-t-il expliqué, et une telle situation devrait être considérée par le

théologien à la fois avec satisfaction et avec alarme. "La semaine du 27 juin au 1er juillet, a-t-il ajouté, ne sera pas seulement une projection vers l'avenir, mais aussi une contribution au présent."

Hans Kung est un des jeunes théologiens radicaux qui ont donné de l'importance au mouvement oecuménique. Auteure d'une étude très louée sur Karl Barth et expert au concile du Vatican, il a écrit: "Le Concile et la réunion", qui a fait remarquer par le grand public. "Il a la distinction d'être accusé de 'dangereux' par un prêtre conservateur", affirme un communiqué de l'Institut.

Martin E. Marty est directeur de l'histoire de l'Eglise au Divinity School de l'Université de Chicago. Il a entrepris récemment un projet de recherche sur les changements religieux dans la civilisation atlantique. Il est co-rédacteur de "Church History" et, depuis 1959, est rédacteur associé de "The Christian Century".

Harvey Cox est professeur associé de l'Eglise et la société à Harvard Divinity School. Il était auparavant professeur de théologie et de culture au Andover Newton Theological School. Fortement engagé dans l'action sociale et dans des œuvres de fraternité à Berlin et dans le sud des Etats-Unis, il a été interne durant cinq jours dans le sud des Etats-Unis alors qu'il participait à des manifestations en faveur des droits civiques des Noirs. Sa théologie reflète son sens profond de l'engagement et il s'est particulièrement distingué récemment dans la controverse sur "Dieu est mort". Ses œuvres comprennent "The Secular City" et "God's Revolution and Man's Responsibility".

LA CORPORATION DES PSYCHOLOGUES

de la province de Québec

Des abus récents commis par des CHARLATANS incitent la Corporation des Psychologues à rappeler au public que "nul ne peut s'appeler psychologue ou laisser croire qu'il a droit à ce titre à moins d'être membre de la Corporation". (1962, Loi 110, chapitre 88, article 12)

La Corporation des psychologues de la province de Québec se fera un plaisir de répondre aux questions que le public se pose sur L'AUTHENTICITÉ des services psychologiques offerts.

272-8184

DIRECTEUR DES RELATIONS PUBLIQUES

Aux alentours de \$20,000

Le Délégué...

Le Directeur des Relations Publiques sera complètement responsable de l'élaboration et de l'administration d'un programme de relations publiques à un niveau élevé d'une grande compagnie. Secondé par un petit groupe de spécialistes, il sera responsable de tous les programmes d'information dirigés vers la clientèle, le milieu financier, le public en général et la presse. Endroit: Siège social, Montréal.

L'Homme...

Agé de 35 à 50 ans, il se considère comme un expert professionnel dans les relations publiques. Il a déjà préparé et dirigé des programmes importants de relations publiques s'adressant au public en général et au monde des affaires. Homme d'une grande souplesse dans les affaires, il a un don particulier pour communiquer par écrit en français et en anglais et a la personnalité nécessaire pour représenter une compagnie de grand renom à l'échelle internationale, auprès des hommes les plus haut placés dans tous les milieux.

Veuillez faire parvenir vos demandes directement à monsieur J. G. Baylaucq

P. S. ROSS ET ASSOCIES
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
PLACE VILLE MARIE, MONTREAL

ERRATUM

DES MOTS ET DES PHRASES

Par GÉRARD DAGENAIS

EST EN VENTE \$1.00 PARTOUT A

et non pas à \$2.00 tel qu'annoncé dans "Le Devoir"

Distribué par: La Cie de Distribution de la Patrie

180 est, rue Sainte-Catherine. Tél.: 861-8571



VIENT DE PARAÎTRE AUX EDITIONS DU JOUR

Dirigé par Jacques Hébert 3411 ST-DENIS, MONTREAL VI 9-2228

POUR LES JEUNES!

Assurez-vous un revenu régulier en livrant à domicile, tous les matins, le journal

LE DEVOIR

Nous avons présentement besoin de porteurs dans les districts suivants:

VERDUN - LACHINE - LASALLE

Outremont, Côte-des-Neiges, Ville Mi-Royal, Villeray, Rosemont, Ville St-Michel, Carré St-Louis, St-Bruno, Bevoise, Longueuil, St-Lambert, Boucherville, Ville LeMay, Ville St-Laurent, Cartierville, Laval-des-Rapides, Pont-Viau, Duvernay, St-Vincent-de-Paul, Ahuntsic, Montréal-Nord, Repentigny, Tiroreaultville, Charlemagne, Pointe-aux-Trembles, Bordeaux, etc.

Appeler à:

844-3364 SERVICE DU TIRAGE



- Memo pour la cuisine 4.75
- Peinture "LA MER" 135.00
- Casse-noisettes - bois 10.95
- Briquet avec initiale 7.95

au petit versailles

928 EST, RUE ST-CATHERINE

ASSURANCE AUTOMOBILE

L. M. DESILETS

Montréal 861-5395

St-Hilaire 467-5636

L'EAU DÉGOUTTE ?

Faites installer les

GOUTTIERES

"PRIMEAU"

GALVANISÉ • ALUMINIUM

CUIVRE

Estimation gratuite

* MONTREAL — 322-4160

* QUEBEC — 872-9244

PRIMEAU METAL INC.

Le gouvernement par attermolements

Aux dernières nouvelles, le gouvernement fédéral se trouvait aux prises avec un redoutable dilemme. Ou il appuierait devant les Communes les amendements à la loi des banques que préconise M. Sharp, et alors il s'exposerait à une défaite en bonne et due forme. Ou il reculerait devant la peur de l'échec, et pour la troisième année consécutive, il surseoirait à une révision législative qui eût dû être faite dès 1964, contribuant ainsi à affaiblir davantage son prestige déjà fort limité.

A moins que nous ne connaissions mal le gouvernement Pearson, celui-ci optera une fois de plus pour la méthode du "government by postponement". Dans ce cas-ci, le retard ne sera pas tragique : les faits sont déjà bien en avance sur la volonté du législateur. Mais on pourra mesurer une fois de plus la fragilité d'un gouvernement qui doit remettre périodiquement son sort entre les mains d'éléments politiques très marginaux et qui souffre lui-même d'aboulie prononcée.

Les arguments qui militent en faveur d'une modification du plafond actuel du taux d'intérêt bancaire sont multiples et, à notre point de vue, solides. Le plafond de 6 p.c. fut établi à une époque où le marché de l'argent obéissait à des conditions très différentes de celles d'aujourd'hui. Maintenu dans le contexte actuel, ce plafond incite les banques à des formes à peine déguisées d'hypocrisie. Il favorise, de plus, la prolifération d'institutions financières parasitaires qui, échappant à ce plafond, s'approprient, à des taux d'intérêt pouvant aller de 10 à 25 p.c., un nombre important de clients qui pourraient, dans des conditions plus favorables, être accueillis par les banques.

Aucun des adversaires des modifications projetées par M. Sharp n'a réfuté, à notre connaissance, le diagnostic que portait en 1964 la commission Porter sur la situation actuelle. On s'est plutôt borné, jusqu'à maintenant, à invoquer deux arguments qui méritent d'être examinés de près.

Nous sommes, dit-on, dans une période où l'argent est plus rare. Il serait dangereux, dans un tel contexte, de hausser le taux de l'intérêt bancaire, car on risquerait de provoquer une hausse générale des taux d'intérêt. Cet argument est généreux, mais il passe à côté de la question de fait, qui reste préalable : qui paie encore, en réalité, seulement 6 p.c. sur un emprunt ? Dans à peu près tous les secteurs, y compris les caisses populaires, le taux réel — direct et indirect — a dépassé depuis belle lurette le seuil théorique qu'on prétend vertueusement ne pas franchir. Si on veut que les banques puissent jouer un rôle dynamique à l'intérieur du système financier, en vertu de quel argument chercherait-on à les contenir ?

L'étoile de M. Roblin a décidément pâli

M. Duff Roblin vient d'obtenir un quatrième mandat comme premier ministre du Manitoba. Mais c'est de justesse qu'on le lui a confié. Il n'aura, en effet, dans le prochain parlement manitobain qu'une mince majorité de deux ou trois voix sur les effectifs réunis des libéraux, du NPD et du Crédit social.

Venant après le verdict électoral de l'Île-du-Prince-Édouard et celui du Québec, le scrutin du Manitoba semble bien indiquer qu'un peu partout au pays, un malaise certain s'est emparé de la population. Ce malaise, jusqu'à cette année, n'était apparu qu'au niveau fédéral. Il est de mauvais augure pour les autres chefs provinciaux, dont MM. Roberts et Bennett, qui avaient envisagé, eux aussi, de déclencher des élections provinciales, cette année.

Il est difficile, à distance, d'analyser ce qui a pu se passer dans une province comme le Manitoba. Au moment de la dissolution du parlement, le sentiment général était que M. Roblin allait non seulement obtenir une réélection mais renforcer ses positions. Comme au Québec, les experts s'étaient lourdement trompés. M. Roblin est un homme dynamique. Il a réalisé beaucoup depuis huit ans dans le sens d'une industrialisation et d'une modernisation de sa province. Il a eu des initiatives hardies. Malheureusement, il a dû, lui aussi, hausser considérablement les impôts pour solder la note du progrès.

De plus, notait un journaliste, emporté par le tempo de ses réalisations, il n'a pu être pris suffisamment de temps de les expliquer et de les faire connaître à la population. Lui aussi a manqué de contacts avec le peuple. Certes, il a fait campagne sur l'oeuvre accomplie par son gouvernement, mais, à ce moment, il est trop tard pour expliquer en quelques jours ce qu'on a fait pendant quatre ans. Un gouvernement doit se tenir sans cesse en relation avec ses électeurs. Ne serait-ce que pour savoir si le peuple suit toujours, si le "char de l'Etat" ne va pas trop vite.

dans des bornes qui, respectées à la lettre, en feraient des éléments marginaux du système ? La situation présente crée, en réalité, deux classes d'emprunteurs : les emprunteurs surs (générallement des "gros" emprunteurs) qui sont les principaux bénéficiaires du régime de prêts bancaires à 6 p.c., et les autres — les petits commerçants, les petits industriels, des milliers et des milliers de particuliers — qu'on jette les yeux fermés dans les bras des prêteurs à 10 p.c. et plus. Paradoxalement, ceux qui favorisent une hausse du taux de l'intérêt bancaire risquent de passer pour de méchants loups "libéraux", alors qu'en réalité, le maintien puritain de la situation dichotomique d'aujourd'hui semble bien plus contraire à l'intérêt véritable du public.

A ce premier argument, les partisans du statu quo en ajoutent un deuxième. Les banques, disent-ils, font déjà des profits considérables : pourquoi les laisserait-on s'enrichir davantage ? Cette manière de raisonner confond deux questions distinctes : les profits des banques et l'insertion dynamique de celles-ci dans le système financier du pays. Si les banques font des profits trop élevés, le gouvernement dispose de moyens voulus pour contrôler de façon plus sévère les frais administratifs qu'elles imposent au public ; il peut également les rejoindre de mille et une manières par le mécanisme de l'impôt. Mais pareille considération, légitime en soi, ne doit pas devenir une obsession qui aurait pour effet de transférer, à un coût accru pour le public, à d'autres agents du système financier des fonctions qui pourraient être assurées avec plus de sûreté et d'efficacité par les banques. Autrement, mieux vaudrait mettre franchement en question la structure fondamentale de notre régime bancaire que de continuer à nager dans une ambiguïté qui ne répond à aucune logique.

Nous essayons laborieusement de discuter d'économie, mais nous perdons notre temps. La vraie raison de la crise qui agite Ottawa n'est pas économique. Elle est politique.

Le gouvernement doit choisir entre une décision qui l'exposerait à périr pour un principe et une autre qui lui permettrait de survivre par impulsion. Le gouvernement Pearson en a vu d'autres : il se convaincra sans doute que l'intérêt du pays exige qu'il reste en place, et que la loi des banques peut attendre encore un peu.

Encore une fois, ceci n'a rien de catastrophique pour l'immédiat. On se demande cependant combien de temps le prestige dont doit jouir la fonction politique pour pouvoir commander aux autres fonctions du corps social, pour résister à ce régime d'attermolements accumulés.

Claude RYAN

BLOCS NOTES

fédéral des conservateurs. Il est dommage que le recul qu'il vient de subir sur la scène provinciale l'élimine à peu près virtuellement de la course.

Québec vu par la presse française

Le nouveau ministre des affaires culturelles de la province, M. Jean-Noël Tremblay, déplorait samedi le fait que, parfois, dans la presse française, la fiction l'emporte sur la réalité dans les reportages sur le Québec.

Nous avons sous les yeux une illustration assez pertinente de ces propos. Nous voulons parler du très récent numéro spécial du "Nouvel Observateur" de Paris consacré à la "Révolution tranquille" du Québec et au retour au pouvoir de l'Union nationale. A côté d'observations fort judicieuses sur le sens même de cette révolution et quelques-uns de ses aspects principaux, fournissent des erreurs de faits tout à fait inacceptables.

Le principal article est dû à la plume de Serge Mallet. Des le premier paragraphe le lecteur le moins averti sursaute. Ce paragraphe vaut d'être cité en entier :

"Le Québec va-t-il exhumier la statue de Duplessis ? Peu avant sa mort, en 1959, le dictateur canadien-français, atteint sur le tard du culte de la personnalité, avait commandé une gigantesque statue dans son attitude favorite : le doigt pointé vers les députés de son parti qu'il traitait de "viliens", en proférant son célèbre "Toué, tais-toi !" mot-clé de la démocratie duplessiste. La statue arriva à Montréal après la mort de Duplessis et ses héritiers politiques, embarrassés de cet encombrant patronage, la firent disparaître... La statue perdue de Duplessis, c'était la rupture définitive avec le passé obscurantiste et clerical, le ghetto archaïque et patoisant. Non ! il n'y a aucune chance de voir la statue de Maurice Duplessis surgir de sa cachette."



LA REQUÊTE (MORT-NÉE) DE L'ASSEMBLÉE A PROPOS DU CONSEIL LÉGISLATIF

Ottawa a violé la constitution en la transmettant (avec avis favorable) et Londres eût fait de même en l'approuvant

par Edouard ASSELIN, avocat, membre du Conseil législatif

M. Paul Sauriol, Le Devoir, Montréal

Cher monsieur Sauriol,

Dans votre bloc-notes du 18 mai, vous dites, à propos de l'adresse de l'Assemblée législative à la reine : "... une fois l'approbation du cabinet fédéral obtenue, l'intervention du parlement britannique n'est qu'une formalité dans laquelle Londres n'a aucune discrétion à exercer".

C'est là, à mon avis, une simplification excessive d'un principe constitutionnel qui a ses limites et qui exige d'importantes réserves. Depuis le Statut de Westminster, le parlement britannique ne peut plus, de son chef, modifier la constitution du Canada. Quant aux provinces, chacune d'elles a reçu des 1867, par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le pouvoir exclusif de modifier la sienne. Je crois que cette cession de pouvoir par Londres était définitive et ne lui permettait plus d'amender sa propre initiative les constitutions provinciales. Si quelque chose pouvait subsister sur ce point, le Statut de Westminster y aurait mis fin, car ses dispositions relatives aux amendements constitutionnels s'appliquent aussi bien aux provinces qu'aux pays (art. 2 et 7).

Tout ce que Londres peut faire maintenant, c'est de transposer textuellement dans les statuts anglais les amendements à la constitution canadienne valablement décidés par l'autorité compétente au Canada, dans les cas qui requièrent une modification au texte même de l'A.A.N.B. A toutes fins pratiques, le parlement anglais agit alors, en quelque sorte, et pour cette seule formalité, comme révisite de l'autorité législative canadienne. Cette formalité n'est pas nécessaire dans le cas d'une loi modifiant la constitution d'une province, parce que le texte même de l'A.A.N.B. donne déjà aux législatures de chacune d'elles le pouvoir d'amender sa constitution. On peut très justement dire que les constitutions provinciales ont été "rapatriées" dès 1867, aussi complètement et définitivement que si elles avaient été adoptées par les provinces et inscrites dans leurs statuts.

Il y a des précédents dans ce sens. La Nouvelle-Écosse a utilisé ce pouvoir sans recourir au parlement de Westminster.

En abolissant sa chambre haute, après avoir été déboutée à Londres, en 1898, d'une adresse demandant une modification constitutionnelle à cet effet, le pouvoir d'une procédure semblable à celle suivie par le gouvernement Lesage dans le cas de notre chambre haute.

La Législature de Québec a elle-même, à plusieurs reprises, amendé la constitution de la province sans s'adresser à Londres, ni pour le faire, ni pour lui demander de modifier en conséquence le texte de l'A.A.N.B.

En voici, entre autres, un exemple. L'article 40 de l'A.A.N.B. fixe à 65 les districts électoraux de la province et en détermine les frontières. Le texte de cet article est absolu. Il ne contient aucune réserve.

Il ne prévoit aucun pouvoir d'amendement ou de changement de répartition territoriale par la Législature du Québec. Cependant celle-ci, se prévalant du pouvoir général d'amendement que lui accorde l'article 92, a souvent modifié, sans recourir à Londres, l'état de choses consacré par l'article 40 de l'A.A.N.B. en ajoutant d'autres districts électoraux et en changeant les frontières de ceux que l'A.A.N.B. avait établis. On peut dire à bon droit, je pense, qu'elle a amendé sa constitution chaque fois qu'elle a ainsi modifié la carte électorale du Québec établie par l'article 40.

L'essentiel, en cette matière, la condition sine qua non de la légalité d'un amendement à la constitution, comme de toute loi, c'est qu'il soit d'abord voté par l'autorité législative compétente. Ainsi, une loi du Parlement du Canada qui viserait à modifier la constitution d'une province, ou vice versa, serait évidemment nulle, d'une nullité que rien ne pourrait couvrir.

On ne voit pas comment une recommandation du cabinet fédéral, qui ne possède aucun pouvoir législatif, pourrait corriger le vice originel de pareille législation, ni obliger le parlement britannique à la prendre à son compte. Ce serait là un rôle de robot que sans doute les parlementaires britanniques jugeraient indigne et refuseraient de jouer. Londres, qui possède dans son parlement même plusieurs des

plus grands juristes du monde et qui, à je présume, le souci de son prestige et du respect des constitutions des autres membres du Commonwealth, ne se laisserait pas entraîner, sans examen et les yeux fermés, dans des hérésies légales et des coups de force constitutionnels de cette taille.

Au surplus, voudrait-il suivre l'avis du gouvernement canadien, le parlement de Westminster commettrait une illégalité inutile en le faisant. Il n'a plus aucun pouvoir pour amender le son chef la constitution du Canada ou celle d'une province. Ce qu'il ne peut accomplir de sa propre initiative, il ne peut le faire à moins que, au moins, il en soit requis par l'autorité législative compétente, à peine de nullité absolue de son intervention. Cette proposition est assez évidente, je crois, pour se dispenser de démonstration. Or, ce ne sont manifestement pas les ministres fédéraux qui constituent l'autorité législative en matière d'amendement des constitutions provinciales et qui peuvent conférer au parlement de Westminster un pouvoir qu'il ne possède pas à cet égard.

Bref, un amendement à la constitution doit, pour valoir, être adopté par l'autorité législative canadienne compétente. Rien ne peut remédier à la nullité qui découle de l'absence de cette condition de base. Dans le cas du Québec, l'autorité législative compétente, c'est la Législature, et elle seule (art. 92 A.A.N.B.).

Mais, ne l'oublions pas, l'Assemblée législative n'est pas la Législature. Elle n'en est que l'une des trois parties constituantes. La Législature, selon l'article 71 de l'acte de 1867, est composée du lieutenant-gouverneur, du Conseil législatif et de l'Assemblée législative.

L'autorité confiée à cette Législature est indivisible. Aucune de ses trois branches ne peut l'exercer seule, pas plus l'Assemblée législative que le Conseil législatif. On peut ne pas aimer cela, mais c'est la situation. L'adresse votée par l'Assemblée législative et envoyée à Londres n'a donc aucune valeur légale. Elle se réduit à une supplique de la chambre basse au Parlement britannique, dénuée de tout pouvoir à ce sujet, de modifier la constitution de Québec, comme cela se faisait au temps de la colonie. A mon avis, un

crise. Certains, d'ailleurs, le font avec un souci qui les honore.

Dans son long article, dont nous venons de citer des extraits, Serge Mallet est surtout intéressé à nous vendre des idées, des remèdes à notre situation. Il se demande, notamment, en conclusion, si "la victoire des conservateurs, qui ne règlera aucun problème, (ne pourrait pas) faciliter le regroupement d'une grande force nationale et socialiste, s'appuyant sur les syndicats et les jeunes et réunissant l'actuelle gauche du parti libéral, les indépendantistes de gauche du RIN et les socialistes du PSQ".

Flattés, mais...

Et l'on pourrait ajouter encore quelques autres citations du genre. Certes, nous sommes flattés de voir les Français s'intéresser à nos problèmes, mais nous permettrons de souligner que nous le serions davantage s'ils se donnaient la peine de se renseigner adéquatement avant d'é-

crise. Certains, d'ailleurs, le font avec un souci qui les honore.

Dans son long article, dont nous venons de citer des extraits, Serge Mallet est surtout intéressé à nous vendre des idées, des remèdes à notre situation. Il se demande, notamment, en conclusion, si "la victoire des conservateurs, qui ne règlera aucun problème, (ne pourrait pas) faciliter le regroupement d'une grande force nationale et socialiste, s'appuyant sur les syndicats et les jeunes et réunissant l'actuelle gauche du parti libéral, les indépendantistes de gauche du RIN et les socialistes du PSQ".

Mais, ne l'oublions pas, l'Assemblée législative n'est pas la Législature. Elle n'en est que l'une des trois parties constituantes. La Législature, selon l'article 71 de l'acte de 1867, est composée du lieutenant-gouverneur, du Conseil législatif et de l'Assemblée législative.

L'autorité confiée à cette Législature est indivisible. Aucune de ses trois branches ne peut l'exercer seule, pas plus l'Assemblée législative que le Conseil législatif. On peut ne pas aimer cela, mais c'est la situation. L'adresse votée par l'Assemblée législative et envoyée à Londres n'a donc aucune valeur légale. Elle se réduit à une supplique de la chambre basse au Parlement britannique, dénuée de tout pouvoir à ce sujet, de modifier la constitution de Québec, comme cela se faisait au temps de la colonie. A mon avis, un

crise. Certains, d'ailleurs, le font avec un souci qui les honore.

Dans son long article, dont nous venons de citer des extraits, Serge Mallet est surtout intéressé à nous vendre des idées, des remèdes à notre situation. Il se demande, notamment, en conclusion, si "la victoire des conservateurs, qui ne règlera aucun problème, (ne pourrait pas) faciliter le regroupement d'une grande force nationale et socialiste, s'appuyant sur les syndicats et les jeunes et réunissant l'actuelle gauche du parti libéral, les indépendantistes de gauche du RIN et les socialistes du PSQ".

Flattés, mais...

Et l'on pourrait ajouter encore quelques autres citations du genre. Certes, nous sommes flattés de voir les Français s'intéresser à nos problèmes, mais nous permettrons de souligner que nous le serions davantage s'ils se donnaient la peine de se renseigner adéquatement avant d'é-

L'accueil des immigrants

J'ai lu le Bloc-notes de M. Vincent Prince du vendredi 17 juin, et je me félicite comme S.S.B.B. de Montréal à propos des nouvelles sections ethniques francophones à l'intérieur de ses cadres. C'est un premier

dommage que les Canadiens français n'aient pas toujours eu cette ouverture d'esprit. Je me souviens lorsque je suis arrivé au Québec il y a plus de 15 ans, le *Montreal Star* avait, presque à chaque soir, des reportages fort sympathiques et attirants sur les immigrants, montrant la vie de l'un, l'adaptation de l'autre, des photos de telle famille, l'histoire curieuse de telle autre. On aurait cherché en vain dans les journaux français de la province pareils articles ! Leur nullité reflétait l'opinion typique du Canadien français hostile à l'étranger.

Quand on entend aujourd'hui parler de créer un bureau d'immigration pour faciliter la venue d'immigrants francophones cela est plus que surprenant. Il semble toutefois que tant que le Canadien français ne voudra pas accepter l'immigrant tel qu'il est (avec son attitude religieuse et son esprit) il restera toujours quelque chose de cette vieille hostilité — au grand désavantage de notre province. Pour ma part, la S.S.B.B. n'aura point de succès avec ses nouvelles sections ethniques, à moins que la question de la religion des membres (qui joue un rôle chez elle) ne soit changée.

D'abord un catholique européen ne peut se confondre avec un catholique canadien-français. Ensuite, si nous voulons agrandir la communauté de langue française et faire d'elle une plus grande force dans notre milieu, il faudra que le Canadien français apprenne à accepter les différentes religions. On est toujours porté à excuser l'étroitesse d'esprit du Canadien français par l'histoire et le rôle prépondérant de la religion dans son éducation. Quand allons-nous cesser de "prétendre" l'histoire et "faire" le renouveau ? C'est à peine si nous voyons poindre l'horizon de l'espoir que notre prochaine génération subira moins à l'école cette influence retardataire. Et tous ceux qui s'y opposent sont les moins évolués — comme ces anciens Canadiens hostiles aux immigrants.

La religion n'est ni une langue, ni une culture, ni un pays. Il est des Français musulmans, protestants, juifs, bouddhistes, non pratiquants, agnostiques. Dans notre monde moderne de demain, il y aura une force pour nous. Vouloir les amputer de notre milieu parce qu'ils ont une conception religieuse différente, c'est vouloir rejeter bêtement d'avance ces milliers d'Anglais québécois dont le destin, si nous sommes logiques, est de devenir francophones.

amendement de Londres à la constitution de la province dans ces circonstances serait ultra vires et sans effet et il y a lieu de se demander si la Législature de Québec pourrait, en s'appuyant sur cet amendement, fonctionner constitutionnellement et adopter des lois valides.

En écrivant ce qui précède, je n'oublie pas le rôle de conseil du cabinet fédéral auprès de la reine, qu'on met de l'avant pour essayer de justifier son intervention en faveur de l'une des branches de la Législature contre l'autre et prétendre que Londres est lié par cette recommandation. Ce rôle a aussi ses limites. Il n'implique pas le pouvoir du cabinet de se substituer à la Législature de Québec pour donner la vie à un amendement constitutionnel inexistante parce que non autorisée par elle. S'il le fait, il excède son mandat, il usurpe une autorité législative qu'il ne possède pas et le parlement du Royaume-Uni n'est certainement pas obligé de le suivre dans cette voie.

On trouve peut-être dans les considérations que je viens de formuler les hésitations évidentes de Londres à procéder sur l'adresse de l'Assemblée législative.

Disons, pour terminer, que la procédure suivie en cette affaire par le gouvernement provincial et le cabinet fédéral fait table rase de libertés constitutionnelles fondamentales conquises de haute lutte par le Québec et le Canada français depuis un siècle et nous ramène au temps de la colonie. C'est ce qui a porté un homme aussi peu suspect de tendresse ou de vices des chambres hautes que M. T. C. Douglass, chef du NPD, à s'écrier au cours d'un débat sur cette affaire aux Communes : "Cette façon de procéder nous ramène à cent ans en arrière".

Ces réserves faites, je vous félicite, M. Sauriol, vos articles du 18 et du 20 mai, qui contiennent sur le sujet de fort judicieuses observations.

Votre bien dévoué, Edouard Asselin

La S.S.B.B. doit décider si elle veut : 1 — promouvoir le fait français, ou 2 — promouvoir la religion catholique. Si elle veut faire les deux à la fois, qu'elle oublie les Néo-Canadiens, qu'elle se concentre sur les Canadiens français retardataires et qu'elle continue à faire les "grandes choses" qu'elle a faites par le passé.

Frédéric RUDMAN

DANS LE MONDE

L'O.C.A.M. et la coopération entre Etats africains

A Tananarive, les représentants de quatre pays africains (dont deux chefs d'Etat) viennent de signer la chartre constitutive de l'O.C.A.M. Le sigle recouvre une institution née voici déjà plusieurs mois mais qui vient de recevoir consécration officielle : l'Organisation commune africaine et malgache. Elle est la suite en quelque sorte — encore qu'avec une différence sensible d'orientation et d'accent — de l'Union africaine et malgache, l'O.U.A.M. que ses membres avaient prématurément dissoute trois mois ans, dans le grand courant d'enthousiasme et d'espoir que suscitait alors la naissance O.U.A. (Organisation de l'unité africaine).

Il avait alors semblé à certains Etats de la défunte O.U.A.M. que la réussite de l'O.U.A.M. et la cause de l'unité africaine exigeaient la dissolution de tous autres groupements qui, sans être nullement rivaux de l'organisme panafricain en quoi que ce soit, risquaient de gêner son action. On constata aujourd'hui que ce fut une erreur, car outre que les "groupements régionaux" (au sens géographique proprement ou au sens culturel) assurent un fécond apprentissage d'une coopération à large, une certaine émulation ne pouvait que fonder le zèle et stimuler l'activité de l'O.U.A.M. On sait combien celle-ci a déçu, jusqu'ici du moins, l'opinion internationale qui souhaitait sincèrement voir les Etats africains posséder un instrument efficace de collaboration et, le cas échéant, d'arbitrage.

Il était alors naturel que les anciens membres de l'O.U.A.M. estimant nécessaire — devant ce qu'il faut bien appeler la carence de l'O.U.A.M. et devant la prise de conscience que, même efficace, celle-ci ne saurait répondre à elle seule à tous les besoins et aspirations, — de reconstituer une organisation, d'où l'O.C.A.M., officiellement née depuis dimanche. Elle entend se placer sous le signe du réalisme, et force est de constater que les seules manifestations précises et durables de collaboration entre pays africains ont été, jusqu'à présent, des Etats francophones. Citons simplement l'étonnante réussite d'Afrique Air, société aérienne multinationale à laquelle participent douze pays africains, la Communauté financière africaine (regroupant les pays africains de la zone "franc"), les unions douanières entre pays de l'ex-A.O.F. et ceux de l'ex-A.E.F., le Conseil de l'Entente, etc.

On trouve de plus un pan-africanisme, édifié artificiellement d'en haut et de songer à de coûteuses aventures de prestige dans le monde ou encore de se livrer à la surenchère anticolonialiste, les pays de l'O.C.A.M. veulent tenter de créer des mécanismes de progrès basés sur la coopération efficace. Cela explique la priorité accordée à la recherche d'accords internationaux sur le cours des matières premières, agricoles et industrielles, aux moyens de diversifier la production d'Etats souvent dépendants d'un ou deux produits de base, à la formation des cadres administratifs et du personnel technique moyen ainsi que des ouvriers qualifiés ; cela explique aussi l'intérêt reconnu à la consolidation et au développement d'instruments de coopération dans les domaines des transports et des télécommunications.

Composée pour l'instant uniquement d'Etats francophones (douze ex-français et deux ex-belges), l'O.C.A.M. souhaite accueillir dans son rang tout autre Etat africain indépendant ; il paraît douteux dans l'immédiat que des pays arabes ou anglophones la rejoignent, encore que ce ne soit pas impossible. Mais à ce moment, l'O.C.A.M. ne poserait-elle pas en quelque sorte en rival de l'O.U.A.M. ? Ce qui est certain, c'est qu'un organisme comme l'O.C.A.M. est appelé à jouer un rôle précoce et peut-être décisif sur le plan de la coopération interafricaine et à servir d'utilité aiguillon à une O.U.A. qui a grand besoin de trouver un second souffle.

J.M.L.

MONTREAL, MARDI 28 JUIN 1966

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN, Directeur

André LAURENDEAU, Rédacteur en chef

Paul SAURIOU, Rédacteur en chef adjoint

Paul SAURIOU, Directeur de l'information

Michel ROY, Trésorier

Arthur LEBEVRE

"Le Devoir" est imprimé au 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS : édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et Baieville : 12 mois \$25.00, 6 mois \$12.00, 3 mois \$6.00. A l'étranger : 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi : 12 mois \$18.00. Le dimanche, le journal est distribué gratuitement. L'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE : 844-3361

DES IDÉES DES ÉVÉNEMENTS ET DES HOMMES

L'intégration au monde blanc n'est plus recherchée par la totalité des mouvements antiracistes aux E.-U.

par Jacques ALMARIC

Les sociologues diront peut-être avec plus de précisions pourquoi, aux États-Unis, l'agitation raciale suit le rythme des saisons. La chaleur suffoquante qui envahit alors les "ghettos", rejetant leurs habitants vers la fraîcheur éphémère et explosive de la rue, les vacances scolaires qui rendent disponibles les troupes de choc du mouvement noir, suffisent cependant à expliquer l'apprehension des dirigeants américains à l'approche de l'été.

Ce début d'été ne fait pas exception à la règle; plusieurs incidents viennent d'attirer l'attention sur Los Angeles. Le plus grave a fait un mort, un Noir arrêté pour excès de vitesse alors qu'il conduisait à l'hôpital sa femme sur le point d'accoucher. Le policier qui le tua à bout portant affirme qu'il s'agit d'un accident, mais cette explication ne satisfait plus, depuis longtemps, les Noirs américains. Le président Johnson lui-même a insisté la semaine dernière sur la gravité de la situation dans le quartier de Watts. Cependant, prises au dépourvu par la sanglante révolte du mois d'août dernier, la police municipale et la garde nationale sont aujourd'hui prêtes à passer à l'action. Certains débuts d'éméute ont per-

mis de juger de l'efficacité des méthodes d'intervention mises au point.

A en croire les dirigeants du Congrès pour l'égalité raciale (C.O.R.E.), les futurs "points chauds" se situent ailleurs: Oakland (Californie), mais surtout Philadelphie, New York, Washington, qui a récemment enregistré de graves bagarres raciales dans un parc d'amusement de banlieue, Chicago, Detroit, Cleveland, Saint-Louis, Newark (New Jersey) et Baltimore, que le C.O.R.E. vient de choisir pour une campagne "test". A l'exception de certaines régions de la côte pacifique, c'est donc une fois de plus dans les grands centres industriels du Nord-Est que gronde la colère, la ou aucune loi n'est au service de la ségrégation, mais où se dessine de plus en plus nettement "la ségrégation de demain", résultant de préjugés profondément enracinés et de conditions socio-économiques bien précises. Du Sud, il n'en est pas question.

Rupture entre le pasteur King et le S.N.C.C.

Un homme comme le pasteur King l'a fort bien compris, puisque, suivant en cela le signal donné dès la fin de la seconde guerre mondiale par de nombreux Noirs, il a quitté Atlanta pour s'établir à Chicago. Aux difficultés qu'il rencontrait dans cette ville, on mesure toute la gravité du problème qui s'y pose: accueilli avec méfiance par ses frères de couleur, beaucoup moins sensibles que dans le Sud aux vertus de la non-violence évangélique, il n'a pas encore réussi à former l'équipe indispensable à une action de masse et à adapter ses méthodes de lutte aux conditions particulières de Chicago. Déjà, cependant, le pasteur King s'est heurté à la "lettre" de la loi en voulant lui en opposer l'es-



James Meredith a rejoint les rangs des "marcheurs de la liberté" en fin de semaine à l'heure où ceux-ci pénétraient dans Jackson (Mississippi).

prit; alors qu'il incitait les habitants d'un taudis, dont le propriétaire refusait d'effectuer la moindre réparation, à ne pas verser leur loyer, mais à le consacrer aux aménagements indispensables, il s'est vu rappeler par le maire de la ville, M. Richard Daley, qu'il "existe des voies légales et des voies illégales pour atteindre un objectif déterminé" et "qu'en aucun cas nous n'accepterons un recours à des voies illégales puisque nous avons nos tribunaux et nos Parlements".

Les obstacles rencontrés par le pasteur King ne constituent une surprise que pour les optimistes impénitents. Prévu par l'ancien prix Nobel, ils n'en tracent pas moins une stricte

limité à son action, à moins qu'il ne s'engage résolument dans ces "voies illégales" condamnées non seulement par le maire de Chicago mais aussi par le comité interracial de la cité. Aller plus loin reviendrait à se couper de la plupart des "libéraux blancs", dont ne désespère pas le pasteur King, qui a fait voter les Noirs de l'Alabama pour l'un d'entre eux lors des "élections primaires" démocrates.

Pour un nombre de plus en plus important de Noirs, cependant, la stratégie suivie par le fondateur de la Conférence des leaders chrétiens du Sud (S.C.L.C.) constitue une fausse manœuvre. Telle est en particulier la position des "Jeunes-Turcs" du mouvement noir, les

nouveaux dirigeants du Comité de coordination des étudiants non violents (S.N.C.C.), qui viennent de rompre avec le pasteur après une longue collaboration assez étroite. Évoquée à propos de la création de milices d'autodéfense dans le Sud — mesure défendue par le S.N.C.C., critiquée par le pasteur King — la rupture est intervenue peu avant les "élections primaires" de l'Alabama, qui posaient le problème de la stratégie électorale à adopter après l'inscription de plusieurs milliers de Noirs sur les registres. La question peut se résumer ainsi: les Noirs doivent-ils utiliser les structures politiques mises en place par les Blancs — les partis démocrate et républicain — pour faire aboutir leurs revendications, ou bien doivent-ils créer de nouvelles structures dont ils auront l'entier contrôle?

Pour les dirigeants du S.N.C.C., c'est cette dernière solution qui s'impose, car "demander aux Noirs de rejoindre le parti démocrate du gouverneur Wallace revient à demander aux Juifs de rejoindre les rangs du parti nazi". Pour le pasteur King, l'analogie est abusive et les conclusions qui en sont tirées manquent de réalisme: comme il y a deux ans au Mississippi, le S.N.C.C. a soutenu en Alabama la formation d'un parti entièrement noir, allant jusqu'à recommander à l'électorat de couleur de ne pas prendre position dans la lutte pour le poste de sheriff de Selma, qui vit finalement la défaite du tenant du titre, Jim Clark, ségrégationniste bien connu, devant un "modéré".

Des institutions indépendantes

Le durcissement du SNCC s'est traduit par un remplacement de ses principaux leaders: c'est ainsi que la semaine dernière les instances supérieures du mouvement, fondé à la fin des années 50, ont remplacé le président, James Foreman, et le secrétaire général, John Lewis, par deux "radicaux", Stokely Carmichael et Mlle Ruby Doris Robinson. La première prise de position des nouveaux responsables est significative: ils ont refusé une invitation à participer à une grande conférence sur le problème racial organisée par la Maison Blanche les 1er et 2 juin. "Notre organisation, affirme le communiqué publié à cette occasion, est opposée à la guerre du Vietnam, et nous ne pouvons pas, en toute conscience, rencontrer le principal responsable de la guerre du Vietnam pour discuter avec lui des droits de l'homme dans ce pays alors qu'il est en train de violer les droits d'autres hommes de couleur au Vietnam." Définissant en quelque sorte la future politique du SNCC, ce texte appelle les Noirs américains "à construire des institutions politiques, économiques et culturelles indépendantes, à les contrôler et à les utiliser en tant qu'instruments de changements sociaux dans ce pays".

Une telle prise de position revient en fait à remettre en question une notion qui n'avait été contestée jusqu'à présent que par des mouvements nationalistes extrémistes puisant leur inspiration à une source étrangère au milieu américain: Musulmans noirs, mouvement afro-américain de Malcolm X, qui ne semble pas avoir survécu à l'assassinat de son fondateur. Cette notion est celle de l'intégration, au sens étroit et classique que donne généralement à ce terme. Bien qu'ils ne renient absolument pas leur qualité d'Américains, les nouveaux responsables du SNCC ne pensent pas devoir faire abstraction de leurs caractéristiques raciales pour obtenir justice, et ne pensent pas que cette justice passe obligatoirement par l'assimilation à la société blanche.

La "bourgeoisie" noire, qui ne vit souvent que dans le vain espoir d'avoir un jour accès à un monde blanc, qu'elle va jusqu'à plagier dans ses pires préjugés, ne manquera pas de stigmatiser un "extrémisme" qu'elle juge nuisible à ses intérêts. L'Association nationale pour le progrès des Noirs (NAACP), la plus modérée des organisations noires, dont le secrétaire général assimillait, il y a deux ans encore le combat mené par les intégrationnistes au Mississippi à celui des GIs au Vietnam, condamnera aussi une évolution qui n'est pas sans rapport avec la demande d'enquête sur les "infiltrations communistes" dans le SNCC adressée à la commission des activités antiaméricaines de la Chambre des représentants par plus de cent mille citoyens américains (1).

La position de James Farmer

Si la démarche intellectuelle et politique des jeunes militants du S.N.C.C. — leur âge moyen se situe entre vingt et trente ans — était unique, il serait tentant, en effet, de la réduire à une simple "aberration de jeunesse". Ce serait aussi rassurant. A un degré moindre pourtant on retrouve la même démarche chez un leader noir qu'il n'est guère possible de taxer d'extrémisme ou d'accuser d'inconscience: James Farmer, qui a abandonné, il y a quelques mois, la direction du Congrès pour l'égalité raciale, dans l'espoir de créer

un vaste centre d'éducation et de formation populaires destinés aux Noirs, aujourd'hui compromis par des rivalités politiques. Après une analyse sans complaisance pour les nationalistes noirs, mais sans fard pour ceux qui voudraient réduire le problème racial américain à la destruction des "derniers vestiges de la ségrégation", James Farmer recommande, dans un ouvrage récent, une entrée "partisane et directe" des Noirs sur la scène politique et affirme que "la séparation des races ne veut pas forcément dire ségrégation. Tous les Noirs américains haïssent la ségrégation. Certains d'entre eux, cependant, veulent pouvoir choisir de vivre à l'écart des Blancs. Ce que nous réclamons, c'est la liberté de choisir." Et, plus loin, à propos de mariages interraciaux, qui devraient pourtant constituer la panacée de l'intégration, il écrit: "Nous ne prêchons pas en faveur des mariages interraciaux... Je ne prévois pas une augmentation sensible de leur nombre... L'intégration qui se terminerait en assimilation n'a jamais été le but premier des masses noires... Il est aujourd'hui nécessaire que l'homme noir se sente fier d'être noir" (2).

L'analyse de James Farmer n'est pas nouvelle quant au fond. Ce qui est nouveau ce-

pendant, c'est qu'une telle étude soit effectuée par un tel dirigeant. Non seulement elle illustre la vanité du "mélange" ou tant que solution au problème, mais encore elle incite à le poser en des termes qui ne peuvent que le perpétuer, fût-ce sous une autre forme. Suffira-t-il demain d'être noir et de s'en accommoder sans accepter la pauvreté et le mépris qui en découlent aujourd'hui pour être qualifié d'extrémiste?

(1) Sont aussi visés par cette demande d'enquête le C.O.R.E. et le mouvement du pasteur King.
(2) Freedom when? Random House, New York.

Jeunes gens! Jeunes filles! SPÉCIAL-VACANCES

MONTREAL-PERCÉ, ALLER-RETOUR: \$6.60 par personne si vous êtes 2
\$3.30 par personne si vous êtes 4

DÉPARTS: À VOTRE GUISE

Qui vous offre ces magnifiques voyages à si peu de frais?

LA 2 CV CITROËN

La moins chère et la plus économique des décapotables. \$1495.00 tout compris. Modèle tous terrains. Suspension tout confort. Se convertit en chambrette (pas de frais de logement). Vue panoramique. Climatisation intégrale (lève les glaces, ouvre le volet d'aération, roulez le toit et laissez faire le vent). 55 milles au gallon d'essence.

Renseignez-vous chez

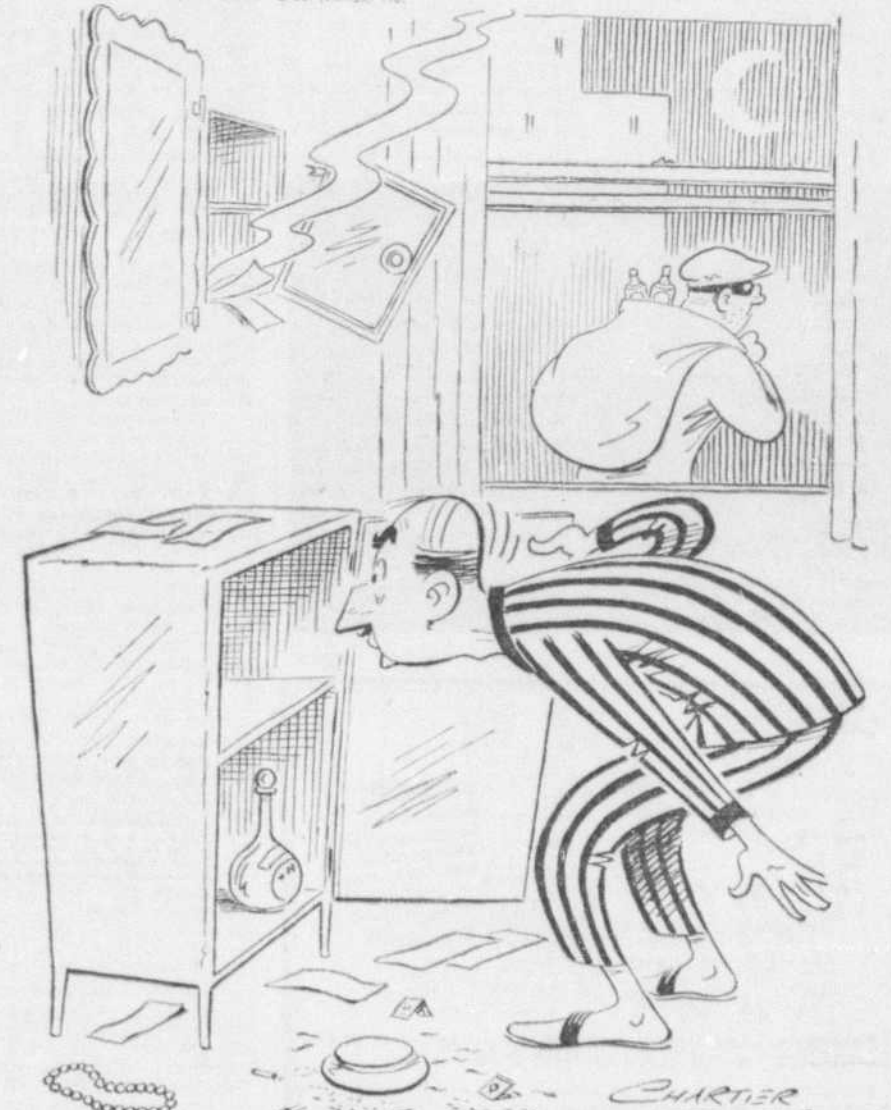
4010 ouest, rue Ste-Catherine
Tél. 937-7411

CITROËN

4584, rue Papineau
Tél. 527-9861

2472 (50 x 2 COL.)

DISTRIB. AU CANADA PAR L'AMERICAN OVERSEAS & CO. (CANADA) LTD.



"Torbrule, tout mon Gordon dry gin a disparu."

SUR LE ST-LAURENT

5 MINUTES DE l'intersection STE-CATHERINE ET PIE-IX

BORD DE L'EAU

LES ILES DE BOUCHERVILLE

Développement de grande distinction

OUVERTURE DU PONT-TUNNEL LAFONTAINE EN OCTOBRE 1966



A PROXIMITÉ DE LA ROUTE TRANS-CANADIENNE

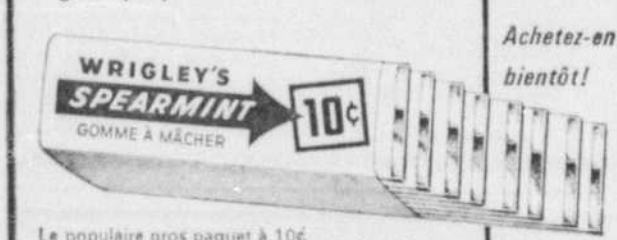
Un plan d'urbanisme de grande qualité prévoit de nombreux parcs sur le bord de l'eau garantissant ainsi à tous les résidents un accès au fleuve St-Laurent. Des travaux très importants sont actuellement en cours sur les îles pour en faire un véritable paradis pour les futurs résidents. Venez choisir dès maintenant votre terrain et profiter des bas prix d'ouverture.

PRIX: A partir de .30 le pied carré à l'intérieur des îles. 20% COMPTANT
A partir de .75 le pied carré sur le bord de l'eau.

LES ENTREPRISES BOUCHERVILLE INC.

Tél.: 739-2268

La seule façon commode d'acheter la **SPEARMINT WRIGLEY** ...le populaire gros paquet à 10¢



Achetez-en bientôt!

Le populaire gros paquet à 10¢ de Spearmint Wrigley vous permet de goûter plus souvent sa saveur fraîche et vive!



Récemment, grâce aux services et aux conseils de la Banque de Commerce, une entreprise de produits de beauté a pu trouver des locaux qui lui convenaient et entrer en relation avec de nouveaux fournisseurs et distributeurs. Vous avez besoin d'aide vous aussi? Voyez la banque de l'homme d'affaires.

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

La loi des banques sera présentée aux Communes sous une forme de compromis

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA — La nouvelle loi des banques sera présentée à la Chambre des communes avant la fin de la semaine, vraisemblablement dans la forme proposée par le ministre des finances, M. Mitchell Sharp. Le gouvernement a surmonté ses hésitations des derniers jours et s'est rallié, dit-on, à une position de compromis très voisine de celle de M. Sharp.

Le plafond de six pour cent des banques d'intérêt sur les prêts des banques à charte sera supprimé, comme le souhaitait le ministre des finances, mais les taux ne seront pas entièrement libérés. Ils dépasseront à peine six pour cent aussi longtemps que l'argent ne sera pas en meilleure disponibilité et seront relâchés progressivement par la suite.

Suivant l'adoption de la loi, les taux atteindront probablement de 6,5 à sept pour cent. M. Sharp avait d'abord espéré supprimer toute limite et abandonner le calcul des taux d'intérêt au jeu de la concurrence, mais il s'est heurté à l'opposition acharnée d'une bonne moitié de la députation ministérielle, dont l'ancien ministre des finances, M. Walter Gordon, et l'ancien secrétaire d'Etat, M. Maurice Lamontagne. Ce dernier, qui exerce toujours une influence considérable sur la députation dans la discussion des questions économiques, a tenté de démontrer la fausseté économique de la position de M. Sharp dans un mémoire où il a fort impressionnant les ministères en démontrant que M. Gordon combattait la loi en parlant d'un point de vue politique.

Jeudi, le premier ministre Lester Pearson, qui jusque là avait fermement appuyé M. Sharp, a donné des signes de fléchissement. Contre les protestations de M. Sharp, il a ordonné de diffuser la présentation de la loi et le bruit a couru que le ministre des finances remettrait sa démission.

Tout s'est finalement arrangé hier matin au cours d'un entretien entre le premier ministre et M. Sharp. La solution adoptée par le gouvernement s'inspire de motifs d'ordre politique. Aussi longtemps que l'argent est rare, estime-t-on, le gouvernement donnerait l'impression de favoriser les gros emprunteurs solvables, en libérant complètement les taux d'intérêt. Il courrait aussi le risque d'être défilé en Chambre par l'opposition Tory, néo-démocratique et créditiste.

Maintenant que la crise est conjurée et que le bill, selon toute probabilité, sera présenté à la Chambre avant la fin de la semaine, la possibilité d'un ajournement hâtif des travaux du parlement est très réelle.

Le leader du gouvernement à la Chambre, M. George McNeil, ministre des travaux publics, songe même à jeudi, encore qu'il faille disposer au préalable d'une dizaine de mesures. M. McNeil prévoit une journée de débat sur le principe de la loi des banques, c'est-à-dire la résolution de la Chambre autorisant le gouvernement à proposer la loi, une autre sur le principe de l'assurance-maladie et deux jours de débat pour la demi-douzaine d'autres mesures dont la Chambre est saisie.

Le premier ministre a montré moins d'optimisme hier à la Chambre. Quand M. George Hees (P.C. Northumberland) lui a demandé si le projet de loi des banques serait présenté à la Chambre, M. Pearson a répondu que tout dépendrait des progrès réalisés par la Chambre dans l'examen des 10 autres mesures qui sont devant elle. Il a ajouté que le gouvernement n'entendait retrancher aucune des mesures inscrites à l'ordre du jour «parmi ces heures se trouve la nouvelle loi des banques».

Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, faisant allusion à la crise ministérielle établie en première page de tous les journaux de la fin de semaine, a demandé au premier ministre lequid du cabinet ou du «cabinet fantôme» dirigé par MM. Lamontagne et Gordon avait triomphé.

«Il ne m'appartient pas de commenter ces petites guerres factives», a répondu M. Pearson.

M. Jean Marchand, ministre de la citoyenneté et de l'immigration, a déclaré aux Communes hier que des erreurs ont été commises dans une récente évaluation des tâches au Service national de placement, et il a donné l'assurance que les erreurs seront corrigées.

M. Marchand, qui répondait à une question de M. John Diefenbaker, a souligné que cette évaluation a porté sur 2.500 employés. «Dans une opération de ce genre, il est impossible de procéder si on n'admet pas au départ une certaine marge d'erreurs», a-t-il ajouté.

Le chef de l'opposition a également demandé s'il était normal que cette opération entraîne la dévaluation des fonctions de 700 employés, «soit un employé sur quatre». Cette question a été jugée irrecevable par le président des Communes, M. Lucien Lamoureux.

Le ministre du Revenu national, M. E. J. Benson, a annoncé pour sa part «qu'à la fin de cette semaine ou au début de la semaine prochaine», il sera en mesure de faire une déclaration touchant la reclassification et la valorisation des salaires des employés du groupe B qui occupent des emplois d'appoint administratifs.

On se demande si le nouveau gouvernement n'a pas pris en compte les mauvais effets financiers de la province. Pourquoi faut-il absolument que les finances soient en mauvaise santé?

On attend avec impatience la déclaration que doit faire aujourd'hui le ministre des finances, M. Paul Doherty.

Même avant qu'il n'entre officiellement en possession du pouvoir, le nouveau premier ministre a donné le ton de sa nouvelle politique de présence en rencontrant personnellement les représentants des prévises du textile.

Des le lendemain de son assermentation, il parlait de devant le congrès de la Fédération nationale des services groupés quelque 30.000 employés d'hôpitaux.

M. Johnson ne craint donc pas de se jeter dans la gueule du loup. Il cultive ses contacts. Il se veut systématiquement «peuple».

N'a-t-il pas été le premier chef du gouvernement du Québec, depuis au moins vingt ans, à assister au défilé de la Saint-Jean à Montréal?

Ce sont là des gestes rentables, mais qu'un premier ministre ne peut se permettre indéfiniment au risque de négliger l'énorme et l'inhumaine besogne qui est sienne.

D'ailleurs, au cours des prochains mois, M. Johnson devra refuser la plupart des invitations qui lui sont lancées. C'est ainsi, par exemple, qu'il ne pourra pas, jeudi, présider le banquet de clôture du congrès des Clubs 4-H.

M. Johnson a également posé certains gestes par lesquels il veut marquer une nette coupure avec la tradition en vigueur sous le régime Lesage. C'est ainsi qu'il a refusé d'annoncer lui-même l'établissement dans la région de Québec d'une nouvelle usine de Domtar. Il a assisté à la cérémonie, mais a refusé d'en tirer personnellement quelque mérite que ce soit (sans doute parce que c'était l'oeuvre du précédent gouvernement).

Douze jours

(Suite de la première page)

Fiasco

(Suite de la première page)

presque rien, soutient le Dr Negri.

On croit comprendre, mais nous l'écrivons sous toutes réserves, que le Montreal Trust avait avancé certaines sommes à la Compagnie des grandes premières de Montréal, celle-ci agissant comme imprésario du Théâtre de Parme. En retour de ces garanties, les deux directeurs des Grandes premières de Montréal, MM. Sam Olan et Laurent Baranese, s'engageaient naturellement à déposer les recettes en fidejussio au Montreal Trust.

Les artistes du Théâtre de Parme, par contrat, devaient voir leur voyage aller et retour payé par la Compagnie des grandes premières; or, affirme le Dr Negri, aucun paiement n'a été fait à la compagnie aérienne et le retour n'est même pas assuré et la date de ce dernier est même imprécise.

Les frais de séjour à l'hôtel devaient être assumés par la compagnie. On a découvert que la note d'hôtel est impayée, et l'on sait que le recours de l'hôtelier contre les effets personnels des membres du Théâtre de Parme.

«La Place des Arts, a dit enfin le Dr Negri, laissera un souvenir très amer dans la bouche des artistes italiens de grande renommée de même que dans l'esprit des membres du Théâtre royal de Parme. Et que dire de Montréal et de la province de Québec?», a-t-il laissé tomber avec amertume le Dr Negri.

L'Union des artistes, par la voix de son président, M. Jean Paul Jeannotte, donne son appui entier aux positions prises par le Théâtre de Parme. Il a ajouté que la Compagnie des grandes premières a violé tous les articles importants du contrat de l'Union des artistes.

Ainsi, a pris fin hier l'une des pages les plus ridicules et les plus douloureuses de l'histoire de Montréal. Les conséquences, on pouvait les lire sur le visage rageur des anglophones à qui on avait oublié de s'adresser dans leur langue, on pouvait aussi les lire dans le sourire nerveux et honteux des Montréalais de langue française qui, hier, plus encore que tous, avaient envie d'aller se cacher.

Le gouvernement a nommé Me Roger Dulude, de Montréal, pour le représenter à la table des négociations, et celui-ci a fait rapport au premier ministre mercredi dernier.

Depuis lors, aucune date n'a été fixée pour la poursuite des négociations.

«On attend toujours des nouvelles du gouvernement», a déclaré M. Marcoux.

Les professionnels doivent se réunir à Québec, ce soir, pour étudier la situation.

La grève est entrée dans sa 8e semaine lundi.

Le maire

(Suite de la première page)

Est-il suffisant pour la Place des Arts, par exemple, de se contenter de protéger ses propres intérêts financiers et pécuniaires de même que ceux du public? La grande maison n'a pas perdu un cent, mais qu'advient-il de son prestige, qu'advient-il du prestige de Montréal?

Hier, les principaux responsables de la Place des Arts, M. Gérard Lamarche, directeur général de la Régie et son conseiller juridique, Me François Mercier, arpenteaient les couloirs, gênés.

De M. Lamarche nous avons pu obtenir la déclaration suivante: «Lorsque MM. Olan et Baranese se sont présentés à la Place des Arts, nous ne les connaissions pas. Nous avons donc vérifié avec le consulat italien à Montréal et quelques institutions bancaires. Les commentaires ne furent ni bons ni mauvais. Nous avons pris cependant toutes les garanties et l'argent du cautionnement fut déposé en fidejussio au Montreal Trust. Mais nous ne pouvions pas prévoir».

Il était entendu que le produit de la vente des billets était également déposé en fidejussio au Montreal Trust pour sauvegarder l'intérêt du public. On rembourse les melomanes ce matin aux guichets de la Place des Arts, mais les nombreuses personnes venues de l'extérieur de Montréal et même du Canada n'auront certes pas envie de faire la queue, ce matin, boulevard Kennedy.

Cependant que M. Lamarche affirme ne pas avoir connu les imprésarios Olan et Baranese avant les démarches entreprises pour monter les spectacles cette année, nous croyons savoir cependant que ces deux personnes avaient sollicité la location de la Grande Salle au printemps de 1964, sous le régime de l'ancienne administration, qui la leur refusa, jugeant l'entreprise pour le moins «imprécise» dans ses projections.

En effet, le succès d'une entreprise pareille ne tient pas qu'au coefficient d'occupation de la salle. Celui-ci fut-il à 100 p.c. qu'il ne garantit pas pour autant le succès financier de l'entreprise.

Un exemple: Otello, le 21 juin, réunissant sur la même scène des vedettes comme Mario del Monaco, Tito Gobbi et Renata Tebaldi, cette dernière dans un rôle pourtant secondaire, Desdemona. Or, les amateurs les plus éclairés nous ont affirmé que les plus grandes maisons d'opéra se paient rarement un tel lot.

Qui furent les réels bailleurs de fonds des Grandes Premières? On mentionne que M. Pierre Sévigny en fut un, à l'origine, mais qu'on lui remit prestement le chèque qu'il avait lui-même signé. On ignore le montant — lorsqu'il devint de commune renommée qu'il fréquentait Gerda.

A vrai dire, le spectacle a eu lieu. Mais il s'est déroulé dans les coulisses. Peut-être, un jour, en fera-t-on un bon libretto. La matière ne manque pas, le public ne manque pas. Mais gare aux tomates et aux chafs crévés.

Jean-V. DUFRESNE

Dans un climat de joyeuse familiarité, M. Poliansky a "causé" avec M. Pearson

OTTAWA — Le premier vice-président du conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Poliansky, s'est entretenu familièrement hier avec le premier ministre Pearson sur des sujets aussi divers que le climat, la vodka, le cognac, le hockey et la paix. M. Poliansky est à la tête d'une délégation de parlementaires soviétiques qui entreprend une tournée de dix jours au Canada, particulièrement dans les Prairies.

M. Poliansky a également rencontré le chef de l'opposition M. Diefenbaker, le ministre des finances et celui des forêts, MM. Sharp et Sawye, assisté à un déjeuner offert par les députés, visité la Galerie nationale et assisté à une réception donnée par le ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin. M. Poliansky a dit qu'il était heureux que M. Martin aille visiter l'Union soviétique cette année.

l'entreprise. Rien n'est plus coûteux que monter un opéra et les Grandes Premières n'y sont pas allées avec le dos de la cuiller.

Un exemple: Otello, le 21 juin, réunissant sur la même scène des vedettes comme Mario del Monaco, Tito Gobbi et Renata Tebaldi, cette dernière dans un rôle pourtant secondaire, Desdemona. Or, les amateurs les plus éclairés nous ont affirmé que les plus grandes maisons d'opéra se paient rarement un tel lot.

Qui furent les réels bailleurs de fonds des Grandes Premières? On mentionne que M. Pierre Sévigny en fut un, à l'origine, mais qu'on lui remit prestement le chèque qu'il avait lui-même signé. On ignore le montant — lorsqu'il devint de commune renommée qu'il fréquentait Gerda.

A vrai dire, le spectacle a eu lieu. Mais il s'est déroulé dans les coulisses. Peut-être, un jour, en fera-t-on un bon libretto. La matière ne manque pas, le public ne manque pas. Mais gare aux tomates et aux chafs crévés.

Jean-V. DUFRESNE

Winters

(Suite de la première page)

M. Douglas a également exprimé l'opinion que le temps est venu de «normaliser» les rapports commerciaux entre l'URSS et le Canada par une modification des procédures d'importation qui favoriseraient une évaluation plus équitable des denrées soviétiques pour fins douanières.

De son côté, le ministre des finances M. Sharp, à qui incombe la responsabilité de la commission canadienne du blé, a été interrogé à plusieurs reprises sur la transaction céréalière.

Il n'a pas été en mesure d'affirmer si le blé et la farine vendus à la Russie seront expédiés via les ports du Pacifique. Quant au port de Churchill, au Manitoba, sur la baie d'Hudson, l'expédition y aura recours si tel est le souhait de l'URSS.

L'accord commercial fait état de cette possibilité, au bon vouloir du pays acheteur. Mais il n'est aucunement question, cependant, d'accorder une extension aux échéances d'expédition sous l'empire du présent accord. Interrogé à ce sujet par le député conservateur de Bow River, M. Eldon Woolliams, qui redoute les effets de la toute récente grève des manutentionnaires du St-Laurent, M. Sharp a répondu qu'il n'en fut pas question lors des entretiens précédant la signature du contrat de vente à la Russie.

M. Sharp a nié avoir jamais déclaré que la grève ait causé des «dégâts irréparables». M. Woolliams lui prête ces paroles, et de là la question qu'il a posée au ministre.

O.F.C.
UN WHISKY CANADIEN
Un des 3 Grands Whiskys Canadiens
EXPORTÉS AVEC FIERTÉ VERS PLUS DE 50 PAYS
DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUTEILLÉ À VALLEYFIELD PAR CANADIAN SCHEMLEY DISTILLERIES LTD.

CONDUISEZ...
jusqu'à notre stationnement intérieur et vous serez à un pas d'une nourriture et d'un service insurpassables...

Le 4 Seasons RESTAURANT

LE MIDI: Menu d'hommes d'affaires à partir de \$1.85. Buffet chaud et froid \$2.50 complet.

REPAS: Dîners pour gourmets à partir de \$2.25 complet. MENU INTERNATIONAL À LA CARTE

1005 GUY
sud de Dorchester

Le Martinique MOTOR INN
Reservations au Restaurant 866-4611
Grand stationnement intérieur

COLLEGE VILLE-MARIE
Ecole secondaire indépendante reconnue par le Ministère de l'Éducation et par la Faculté des Arts de l'U. de M.

COURS DU JOUR
Cours classique: 8e à 10e année
Cours scientifique: 8e à 11e année
Cours général: 8e à 11e année
Cours commercial: 10e et 11e années
12e spéciale

INSCRIPTION: du lundi au vendredi, de 9 h. A.M. à 4 h. P.M. — Le soir: mardi et jeudi, de 7 h. 30 à 9 h. 30

Prospectus sur demande

1380, rue Gifford, Montréal 34 — Téléphone: 525-2516

Aurèle Daoust directeur

COURS D'ÉTÉ
Cours de récupération et cours de recyclage pour élèves du secondaire
MATIÈRES: français, mathématiques et sciences
DÉBUT DES COURS: 4 juillet 1966

La prolifération
(Suite de la page 2)

Scarborough permettrait de distinguer les séismes naturels de ceux provoqués sous le sol par les déflagrations nucléaires. Dans le cas de doute, le pays soupçonnerait d'accueillir sur son territoire des observateurs.

Au terme des assises, plusieurs délégués n'ont pas dissimulé leur enthousiasme devant l'accord entre les participants du bloc communiste et du bloc occidental sur le principe et les méthodes mises de l'avant par l'assemblée dans l'espoir de mettre un frein à la dissémination nucléaire.

Le président de la conférence, M. Arnold Heeney, a signalé qu'il émane du communiqué un esprit d'entente, entre l'Est et l'Ouest, plus marqué qu'il ne l'avait eu possible.

Pour sa part, le secrétaire adjoint scientifique du praeisidov soviétique, M. V. Pavlichenko, a comparé la réunion de Scarborough aux célèbres conférences de Pugwash, qui, dit-il, ne sont pas étrangères à la signature d'un traité d'arrêt partiel des expériences nucléaires.

Les conférences de Pugwash furent l'initiative d'un millionnaire américain, M. Cyrus Eaton. Pugwash est un petit village de la Nouvelle-Écosse.

Le chef de la délégation soviétique, M. V.S. Emelyanov, qui préside l'Académie des sciences d'URSS, a déclaré pour sa part que la réunion de Scarborough marque une étape importante vers la solution de l'ensemble du problème sur le désarmement.

Pour lui, le principal obstacle à la non-prolifération des armes nucléaires par le truchement d'un traité, réside dans le désir des USA de doter l'Allemagne occidentale d'armes nucléaires.

Dans une entrevue distincte qu'il a accordée dimanche le premier conseiller nucléaire de Russie a exprimé l'opinion que les pourparlers de Genève pourraient porter fruit si ce problème particulier pouvait seulement être réglé.

«L'Union soviétique, a-t-il dit, est pressée de signer un accord engageant à ne pas fournir d'armes nucléaires à des pays engagés, et elle réclame que les USA fassent de même», a-t-il dit.

Pour sa part, Lord Chalfont, ministre d'Etat britannique chargé du désarmement, a déclaré hier que les échanges de Scarborough contribueront à «dégager quelque peu l'atmosphère des pourparlers de Genève». L'éventualité d'un traité sur l'arrêt des expériences nucléaires est, maintenant, plus précise, depuis que cette conférence a eu lieu, a-t-il fait observer, tout en se gardant contre un optimisme exagéré.

Lord Chalfont a signalé que l'émergence de la Chine nucléaire est l'une des causes de l'instabilité au Vietnam, cependant que l'Inde, craignant une Chine nucléaire, pourrait à son tour vouloir se doter de tels armements.

Lord Chalfont a loué le Canada qui, possédant à la fois l'uranium et la technique, s'est abstenu de produire des armes nucléaires.

Plusieurs experts reconnaissent généralement que le Canada, cependant, a indirectement et malgré lui contribué à la dissémination des armes nucléaires en fournissant à certains pays, comme l'Inde et le Pakistan, une assistance technique. Les implications de l'atome à des fins pacifiques, et pour la construction de centrales nucléaires.

Une motion du NPD est rejetée par la Chambre

OTTAWA — Les Communes ont défilé par 137 voix contre 14 une proposition néo-démocratique visant à retarder une modification à la loi de l'impôt sur le revenu.

La modification porterait de 50 à 95 pour cent la part des provinces dans l'impôt sur le revenu des sociétés privées d'utilités publiques (électricité et gaz). Les néo-démocrates étaient seuls à réclamer que l'étude de ce projet soit reportée de six mois.

Des classe mixtes
(Suite de la page trois)

sion scolaire, de prendre les moyens de faire sentir aux nouveaux engagés qu'ils sont les mandataires de la Commission et qu'ils participent à un travail collectif.

Le comité réclame également la décentralisation pédagogique de la CECM au niveau des districts, en s'inspirant du modèle de la CECM elle-même à la Commission Parent. Les directeurs de district pourraient être entourés d'une équipe de personnes qui les aide à mieux remplir leur rôle de responsables administratifs et d'animateurs pédagogiques. De plus, la CECM devrait prendre le pouls de son personnel enseignant avant d'adopter des décisions qui le touchent de près.

Pour améliorer les relations entre la CECM et les groupements de parents, le Comité pédagogique recommande de créer un secrétariat des relations avec les parents. Le titulaire devrait se tenir en contact avec les groupements de parents pour coordonner leurs efforts, favoriser les échanges d'information entre les associations et entre les comités consultatifs, recueillir l'information à la source et la transmettre aux commissaires ou aux divers services concernés. Le comité demande également d'encourager les écoles à publier des bulletins d'information à l'intention des parents et d'accroître le service d'information de la CECM.

Fonctionnaires
(Suite de la première page)

fessions libérales avaient décidé d'organiser une marche sur le parlement lundi. Mais la manifestation a été contre-mandée devant l'incertitude de ces rapports.

Il a été décidé plus tôt d'adresser un télégramme à M. Johnson pour connaître l'attitude officielle du gouvernement. M. André Marcoux, président du Conseil syndical, a déclaré, au début de l'après-midi, lundi, qu'on n'avait encore reçu aucune réponse du premier ministre.

Le gouvernement a nommé Me Roger Dulude, de Montréal, pour le représenter à la table des négociations, et celui-ci a fait rapport au premier ministre mercredi dernier.

Depuis lors, aucune date n'a été fixée pour la poursuite des négociations.

«On attend toujours des nouvelles du gouvernement», a déclaré M. Marcoux.

Les professionnels doivent se réunir à Québec, ce soir, pour étudier la situation.

La grève est entrée dans sa 8e semaine lundi.

L'HABITANT
9656 ouest, boul. Gouin
Pierrefonds
"Au Bord de l'Eau"
CUISSINE FRANÇAISE
LICENCE COMPLETE
RESERVATIONS: 684-4398

INSTITUT ALIE
Reconnu par le ministère de l'Éducation
COURS D'ÉTÉ jour ou soir
Du 4 juillet au 10 août
9e scientifique
ALGÈBRE — GEOMETRIE
Cours destiné aux élèves de 9e classique ou 9e générale qui désirent poursuivre le cours scientifique en septembre prochain.

10e scientifique
ALGÈBRE — GEOMETRIE — CHIMIE — PHYSIQUE
Cours destiné aux élèves de 10e et 11e classiques qui désirent poursuivre le cours scientifique en septembre prochain.

ATTENTION ADULTES!
Cours spéciaux en mathématiques et en sciences. Ces cours s'adressent aux étudiants désireux de réviser ces matières en vue de s'inscrire au cours du B.A. ou en 11e scientifique.

Renseignements: Secrétariat des études
2850 est, Sherbrooke — 527-3631

TOUS SERVICES... POUR TOUS... EN TOUT TEMPS

- comptes d'épargne personnels — accumulation d'intérêt... fonds disponibles en tout temps
- comptes d'épargne conjoints — de nombreux époux adoptent cette pratique
- coffrets de sûreté — coût minime, moins de 2 sous par jour, pour la protection des documents et des valeurs de toutes sortes
- garde de titres — les coupons d'intérêt sont déposés à votre compte, si désiré
- achat et vente de valeurs mobilières — notre Service de Placement vous sert de conseiller
- mandats de banque — paiement commode, sûr et peu coûteux
- chèques de voyage — pratiques, sûrs, négociables partout au pays et à l'étranger
- virement de fonds — par traites, téléphone, télégraphe et câbles
- comptes courants — facilitent votre comptabilité
- guichet de nuit — ni risques, ni ennuis... dépôts en tout temps
- prêts commerciaux et aux particuliers — confiez vos problèmes à votre gérant de banque
- change sur tous pays, financement des importations et des exportations, lettres de crédit — notre Service des changes est à votre disposition

Autre service très apprécié: notre Bulletin mensuel. Demandez à votre gérant de mettre votre nom sur notre liste d'envoi.

Banque Canadienne Nationale

theâtre • musique • cinéma • variétés

APRÈS LE CONGRÈS DU PEN CLUB A NEW YORK

Entretien avec Edward Albee

de notre envoyé spécial, Naim KATIAN

L'auteur de Qui a peur de Virginia Woolf, d'Une histoire de Zoo, du Rêve américain, pièces violentes, dures et d'une cruauté ironique est donc ce garçon, élégant dont le regard exprime plus de tendresse que de hargne. Il parle volontiers de ses pièces, sans une ombre de prétention.

— Ma meilleure pièce est toujours la dernière. Je suis en train d'écrire un opéra, commandé par la Fondation Ford. Le titre: THE ICE AGE. C'est une sorte de dilemme sur l'humanité. Je n'ai écrit que des pièces. Mon œuvre poétique s'est terminée quand j'ai eu six ans. Mes deux romans, qui ne verront jamais la jour, je les avais écrits à quinze ans. Je ne peux écrire que des pièces. Avant de me mettre derrière ma machine à écrire dont le rythme est insupportable de la marche de ma pensée, je vois mes personnages dans des situations dramatiques, je suis leur évolution, leur mouvement. Ils vivent devant moi, avec moi.

— On a souvent parlé de l'influence exercée sur vous par d'autres dramaturges contemporains.

— Oui, on l'a souvent dit. Pourtant quand j'ai terminé ma première pièce j'avais vingt-cinq ans. Je n'avais pas encore

lu à ce moment-là les dramaturges qui m'ont influencé. Je les avais lus entre-temps. Le plus surprenant, c'est qu'ils m'ont véritablement influencé avant que je ne les lise.

Je lui demande si la critique qu'il fait de la société américaine dans ses pièces, est concertée, réfléchie.

— Je suis un Américain. Il est donc normal que je connaisse ma société, que j'écrive sur mon pays, sur la réalité qui m'entoure. Je ne défends pas de thèse. Je ne dis pas: Maintenant, je vais écrire une pièce sur le mariage aux États-Unis. Je vois des personnages. Je les vois dans des situations.

— Que pensez-vous de la critique?

— Je lis les critiques mais ils ne m'apprennent pas grand-chose. Je suis renseigné sur leurs goûts, sur leur intelligence. Ils pensent qu'ils représentent le public. Ils se trompent. J'ai eu ma part de bonnes et de mauvaises critiques. Ce n'est pas cela qui importe. Le meilleur critique est celui qui connaît le métier d'écrivain ou de dramaturge à condition qu'il ne soit pas un écrivain ou un dramaturge manqué. Je constate que la qualité de la critique à New York est très basse. Cela ne me met pas en colère, mais cela me rend triste. La critique

devrait distinguer entre la valeur d'une œuvre et son succès, entre l'ambition et la réussite.

— Que pensez-vous du théâtre expérimental?

— J'y crois. Je m'occupe de deux salles d'Off-Broadway où l'on présente des pièces d'avant-garde. Le théâtre expérimental est fort en vogue. Savez-vous que l'an dernier on a présenté dans les salles d'université et dans des petits théâtres 120 productions de pièces d'avant-garde? L'auteur le plus populaire dans ce milieu c'est Ionesco. Et Beckett ne vient pas loin derrière. Mais une réaction commence à se faire sentir. On veut revenir à une certaine tradition. D'aucuns prétendent que l'on a dépassé les bornes.

Règlement du Prix Du Maurier

Le Prix Du Maurier destiné à récompenser un ouvrage de poésie canadienne française sera offert de nouveau cette année par Monsieur Henri W. Joly, président de la maison B. Houde & Grothé lors de la tenue du Salon du Livre de Québec, en octobre prochain.

Voici les règlements régissant l'attribution de ce prix: L'auteur doit être canadien français ou naturalisé et établi dans la province de Québec depuis cinq ans.

L'ouvrage doit être écrit en langue française.

La publication doit se situer entre le premier août 1965 et le premier août 1966.

Les œuvres peuvent épouser la forme libre ou classique. Le concours se terminera le premier septembre à minuit. Tout ouvrage reçu après cette date sera refusé.

Un lauréat ne pourra être primé de nouveau au cours des cinq prochaines années.

Le prix offert est de \$1.000, et ne sera pas divisé.

Le verdict du jury sera définitif et ne pourra être contesté.

Le nom du lauréat sera proclamé en octobre, lors de la tenue du Salon du Livre de Québec, et à son défaut pas plus tard que le premier novembre.

Les concurrents doivent faire parvenir trois exemplaires de leur ouvrage à l'adresse suivante:

Concours du Prix Du Maurier, Case Postale 565, Haute Ville, Québec 4, P. Q.

CONFÉRENCE

Mentionnons que, durant le mois de juillet, on pourra entendre les conférences suivantes à l'université de Montréal (à 20h.15 — salle P. 310): le 6 juillet, "Jean Anouilh, noir et rose" par Marcel Duret — le 13, "Emile Nelligan, expérience et création" par Réjean Robitoux — le 20, "Le Brésil" par Angela Commene — le 27, "Architecture et iconographie de la cathédrale de Chartres" par Philippe Verrier.

OSM

L'Orchestre symphonique de Montréal a établi un programme spectaculaire pour sa saison 1966-67, à la Place des Arts. Ces séries ont été créées à l'intention de tous les amateurs de musique, de chant et de danse. Cette année, un vaste choix de ces différentes formes d'art sera présenté, en huit concerts, du mois de septembre cet automne au mois de mars l'an prochain. Tous les mélomanes qui désirent obtenir des renseignements concernant les abonnements pour la série de gala peuvent s'adresser à l'Orchestre symphonique de Montréal, Place des Arts, ou téléphoner, entre 9h.30 et 12h.30 du lundi au vendredi, au numéro 844-2867.



Andrée Lachapelle et Charles Denner sont les interprètes du long métrage de Jacques Godbout, "YUL 871", qui sera présenté en compétition au 7e Festival du film de Montréal le mois prochain.

Le théâtre de Scaramouche

présente

LA MAISON DE BERNARDA

de Federico Garcia Lorca

Du 22 au 30 juin sauf les 24 et 27 juin à 20 heures 30

Auditorium Ecole Normale Jacques-Cartier

Billets: Chez Corbeil sur la Plaza et au guichet

LE THEATRE DE LA PLACE VILLE-MARIE

861-6665

séance actée de JACQUES DUCHESNE autour du Quadrille avec Pascal Desgranges Louise Poubin André Richard

VENDÔME

PLACE VICTORIA - TEL: 978-1431

ST. JAMES & UNIVERSITY

HARAKIRI

LE CHEF D'OEUVRE DE KOBAYASHI

JAPONAIS, S.T. ANGLAIS

12.15 - 2.35 - 4.55 - 7.15 - 9.30

Stationnement intérieur.

Espionne sans doute, mais avant tout femme...moureuse...

Jeanne Moreau

MATA HARI

3e SEM.

Le Day After

Beaubien près Derville

TEL: 721-6060

VOTRE DERNIÈRE CHANCE DE VOIR ANGÉLIQUE #1 + ANGÉLIQUE #2 DANS UN SEUL PROGRAMME!

ANGÉLIQUE #1

ANGÉLIQUE #2

ANGÉLIQUE et le ROY (#3)

CANADIEN - PLAZA - JEAN-TALON

Salles climatisées

PLACE DES ARTS

Renata Scotto dans "La Traviata"

par Jean BASILE

Renata Scotto, qui chantait pour la première fois à Montréal "La Traviata" dans le cadre du festival Verdi qui se tient actuellement place des arts, arrivait ici avec une réputation rare. Il faut bien dire cependant que ni sa voix, ni sa conception de ce rôle cher du répertoire italien ne nous ont tout à fait convaincus qu'elle est la grande Traviata de l'époque. Est-ce de sa faute ou de celle de son metteur en scène mais, malgré ou à cause de dons dramatiques évidents, elle accuse un côté un peu vulgaire qui dessert l'héroïne. Vraiment, et cela est somme toute plus grave, elle est fort inégale. On sait que le rôle demande pratiquement deux sopranos, un pour le premier acte et un pour les deux autres. C'est au premier que Renata Scotto est la plus décevante. Elle n'attaque pas franc, brise souvent la ligne mélodique; son aigu est serré et dissonant, souvent laid. Plus à l'aise dans les deux autres actes, c'est tout particulièrement dans la seconde partie du dernier qu'elle a donné tout ce que j'attendais d'elle. C'est alors que l'on

comprend sa réputation. Grâce à une voix ample, solide. Mais le rôle paraît un peu écrasant pour elle.

Juan Oncina, au contraire, a été une découverte sympathique. Voilà un ténor bien chantant, qui n'abuse pas de l'effet, dont le timbre est beau et dont l'émission ne manque pas de vaillance. Par contre, Otello Borgonovo, dans le rôle de son père avait bien besoin d'être musicien et sensible pour valoir une voix manifestement fatiguée.

Roberto Benzi dirigeait avec habileté cet opéra. On eut souhaité un peu plus de tension dramatique.

Une fois encore ce qui m'a le plus séduit dans cette soi-

rée, c'est l'ensemble de la production. Avec un goût parfois frisant l'excès, Lorenzo Frusca a tenté et a souvent réussi à donner de la vie à l'atmosphère artificielle de l'opéra de Verdi. La mort de Violetta est peut-être un peu trop misérable mais a de l'accent. Décors et costumes sont excellents et magnifiques le second décor.

C'est encore, malgré la déception toute relative que nous avons ressentie en écoutant Renata Scotto, une production stylée et bien en place. Quant à Renata Scotto, il est possible qu'elle n'ait pas été en forme ce qui est dommage car ce qu'elle a fait de beau à peu près généralisé dans toute sa partition, quelle Violetta elle aurait pu être.

Pour ÉTUDIANTS **empire** LUN. à VEN. 75¢

36 SEMAINE

UNE EXPLOSION DE RIRE

2

JACQUES TATI

LES VACANCES DE M. HULOT

PRINCE DE LA CRITIQUE FESTIVAL CANNES

Horaires des spectacles

THÉÂTRE	
EGREGORE — "Une Fuite" — 8.30	Dim. 1.30 — Relâche lundi.
PLACE DES ARTS — "La Traviata"	8.30
THÉÂTRE DE LA PLACE — "Sofie Venices" 8.30 — Rel. lundi.	
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS — "La Grande Bouffe" — 8.30 — Relâche le lundi.	
COMÉDIE-CANADIENNE — "Hier les enfants dansaient" — Mar. et dim. 7.30 — Mer. jeudi et ven. 8.00 — Sam. 9.00 — Relâche lundi.	
LE PATRIOTE — "Les Bonnes" — jeu. ven. et sam. 8.30	
LA FENIERE, Québec — "Un Otage" — 8.00 — Relâche lundi et vendredi.	
CINÉMA	
ALOUETTE — "Doctor Zhivago" — 8.15 — Dim. 7.30 — Sam., dim., lun. 2.00	
ASTOR — "Second Best Secret Agent in the world" — 7.30 — Dim. 1.35 — "Casanova 79" — 9.10 — Dim. 1.30 — 3.30 — 5.10	
AVENUE — "The Trouble with Angels" — 1.10 — 3.10 — 5.10 — 7.10 — 9.10	
BIJOU — "Le plus heureux des hommes" — 7.30 — 9.30 — 6.20 — 9.30 — "La Louette" — 1.35 — 5.02 — 8.17	
CANADIEN — "Angélique marquise des anges" — 12.00 — 4.00 — 8.00 — "Merveilleuse Angélique" — 2.00 — 6.00 — 10.00	
CAPITOL — "Duel at Diablo" — 10.30 — 12.45 — 2.55 — 5.10 — 7.20 — 9.35	
CHAMPLAIN — "Au revoir Charlie" — 2.07 — 6.05 — 10.03	
CINÉMA FESTIVAL — "Onibaba" — 7.30 — 9.30 — Dim. 1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30	
CINÉMA-THÉÂTRE-IMPERIAL — "Khartoum" — Tous les soirs 8.30. Tous les jours 2.00 — Dim. 1.00 — 4.45 — 8.30	
CREMAZIE — "Les Séquestrés d'Altona" — 12.05 — 4.05 — 8.05	
DAUPHIN — "Mata Hari" — 7.55 — 9.55 — Sam. et dim. 1.45 — 3.50 — 5.50 — 7.55 — 9.55	
ELYSÉE — "Une Femme Fervente" — 7.10 — 9.10 — Sam. 1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30 — 11.30	
ELYSÉE — "Sandra" — même horaire.	
ELYSÉE — "Les Compagnons de la gloire" — 2.10 — 6.05 — 9.45	
EMPIRE — "Mon Oncle" — 8.30 — Dim. 1.30 — 4.55 — 8.30	
FRANÇAIS — "Tout commence par un baiser" — 1.15 — 3.30 — 9.20	
JEAN-TALON — "Merveilleuse Angélique" — 6.00 — 10.00 — Dim. 2.00 — 6.00 — 10.00 — "Angélique, marquise des anges" — 8.00 — Dim. 13.00 — 4.00 — 8.00	

RADIO-SELECTION

MARDI 28 JUIN 1966

- A 8 h. 15 du matin A la bonne heure. Avec Jacques Houde et Ingrid Saumier.
- A 9 h. 30. Feu à volonté. Animateur: Gilbert Chénier.
- A 1 h. 30 de l'après-midi. Une demi-heure avec "Les Angélique". Texte de Gaston Le Hir.
- A 3 h. 30. L'Amour se dit, l'amour se chante. Émission de chansonnette avec l'orchestre de Jean Laroc et dirigée par François Bertrand.
- A 4 heures. Jazz de A à Z. Émission en provenance d'Ottawa.
- A 5 heures. Bel Canto. Récital Nino Valli, soprano.
- A 10 h. 30. Les midis de la poésie. Invité: Philippe Soupault. "Charles Cros, poète".
- A 11 heures. A CBF-PM, Du Blues et des hommes.

HORAIRES DE LA TELEVISION

MARDI 28 juin	
C&FT 2	
9.00 Miro	11.45 Le grand manège
12.30 Musique	12.00 Dessins animés
1.35 Téléjournal	12.15 Première édition
3.00 Long métrage	12.30 Ciné-midi
"Héritage à Tombouctou"	"Un envoyé très spécial" — comédie américaine
3.00 Long métrage	2.30 Ciné
"Les moutons de Panurge" — comédie satirique — française	"Les moutons de Panurge" — comédie satirique — française
4.30 Bobino	4.00 Arrêt
5.00 Le chevalier Bayard	5.00 Le capitaine
5.30 La belle à surprise	5.30 Remous
6.00 Jeunesse oblige	6.00 Télé-mémo
6.30 Nouvelles du sport	6.50 Sport images
6.30 Téléjournal	7.00 Dernière heure
6.45 Aulieu d'hui	7.15 Ciné-roman
7.30 Vive la vie	7.30 Cinéma
7.45 Feu rouge, feu vert	7.45 En première page
8.00 Mon pays, mes	8.00 La route des sports
mes châteaux	8.10 Le monde des sports
8.30 Les Saintes chéries	8.10 L'OS 117 n'est pas mort
8.50 Route de la	8.10 L'OS 117 n'est pas mort
dimanche	8.10 L'OS 117 n'est pas mort
10.30 Du côté de Québec	8.10 L'OS 117 n'est pas mort
11.00 Téléjournal	8.10 L'OS 117 n'est pas mort
11.30 Supplément régional	8.10 L'OS 117 n'est pas mort
11.30 Nouvelles du sport	8.10 L'OS 117 n'est pas mort
11.30 Cinéma	8.10 L'OS 117 n'est pas mort
"La femme à abattre" — drame policier — américain	8.10 L'OS 117 n'est pas mort
CFTM 10	
8.30 Miro-Musique	11.45 Le grand manège
9.00 Bobino capitaine	12.00 Dessins animés
9.45 34-34	12.15 Première édition
10.00 Taxi et café	12.30 Ciné-midi
11.00 A votre service	12.30 Ciné-midi
11.30 L'école du bonheur	12.30 Ciné-midi

CE SOIR À 8H.15

Parc Richelieu

Le dimanche 2h.15 — Pas de courses le jeudi

COMMENÇANT LE 25 JUIN À 8.30 P.M.

THÉÂTRE

Sum Valley

3 milles au nord de Ste-Adèle

HENRI NOBERT

présente

GINETTE LETONDAI

danse

REVEILLE-TOI CHÉRIE

Comédie ultra-gaie avec Marcel Cabay, Jacques Lorrain

Inf. et Res. Ste-Adèle 514-229-3511

Montréal 861-4801

MARDI AU VENDREDI: 8.30 P.M.

SAMEDI: 7.30 — 10.00 P.M.

CE SOIR AU CANAL 2

et à la plupart des postes du réseau français de Radio-Canada

LES SAINTES CHÉRIES

ou l'Art d'être femme et de se débrouiller quand même

8 h. 30

AUSI À L'HORAIRE:

Aujourd'hui	6 h. 45
Vive la vie	7 h. 30
Mon pays, mes chansons	8 heures
Route 66	9 heures
Feux rouges Feux verts	7 h. 45

L'univers féminin



D'allure médiévale, la robe longue, à taille haute et encolure loin du cou, est en épais satin, avec une ganse dorée de chaque côté, à l'ourlet et aux poignets des manches. Un voile très long s'échappe du hennin qui enserrera les cheveux. En vedette au salon de la mariée chez Eaton.

Le style "Mod" pour la mariée de septembre

Vous vous marierez en septembre? Déjà, vous êtes invitée à vous rendre au salon de la mariée et de l'ensemble chez Eaton; l'élite collection d'automne vous offrent un choix très varié.

La ligne Empire demeure encore cette saison une favorite; elle est seyante et jeune d'allure. On remarque aussi beaucoup d'ensembles composés de catans sans manches, recouvrant des robes de ligne princesse ou complètement décentrées, à manches longues.

Avec la mode jeune, où les jambes occupent la vedette, la robe courte pour la mariée connaît un regain de faveur. Il y a également le style "Mod", robe droite, courte, en grosse dentelle, posée sur un fourreau de soie et ornée de pampilles à l'ourlet et portée avec un long voile.

Nouveau aussi, le style médiéval qui a grande allure. Robes de lignes sculpturales, classiques, soulignant à peine la silhouette, portée avec un hennin d'où s'échappe le voile.

Témoignant de l'art et du goût d'un des plus jeunes couturiers de Paris, la robe de Paul Bon est un des succès de la collection Eaton. D'une extrême simplicité, exécutée en bretèche de Staron, elle emprunte la forme d'un long manteau de cuir ouvrant sur une robe en même tissu. Son unique garniture, un galon richement perlé et brodé, borde l'encolure et retombe en deux bandes jusqu'à l'ourlet.

La robe de la collection Floriole de Pierre Balmain est un autre succès. Réalisée en organza de soie, elle est ornée d'un magnifique travail de découpes en pointe du buste à l'ourlet.

La minijupe ne convient qu'aux adolescentes

OTTAWA — Michel Robichaud, de passage à Ottawa récemment, a donné des opinions précises sur la mode. A son avis, "la minijupe ne convient qu'aux adolescentes et aux starlettes".

"Les styles s'inspirant des lignes géométriques et Op-Art restent dans le domaine de la peinture, non du dessin de mode. La robe découvrant une épaule manque de distinction", selon le couturier montréalais.

La rose et le turquoise sont les couleurs les plus seyantes pour les femmes, dit-il, mais la plupart d'entre elles l'ignorent, de comment Michel Robichaud. Les blondes ne devraient pas choisir les nuances de beige ou jaune et les brunes devraient éviter la gamme des verts, en particulier le ton olive. Le rouge convient aux femmes dont la chevelure est couleur d'ébène.

Parlant de la mode masculine, celle-ci dit-il, se dirige vers un changement radical. "Les Canadiens ne craignent plus d'afficher leur personnalité".

Au moment où il donnait son entrevue, il portait un costume de sa création, coupé dans un tissu point croisé, veste à double revers et boutons de cuir et un mouchoir en soie d'un vert brillant, dépassant de la poche du veston.

L'ÉLÉGANCE de l'heure



Adorable et bien dans le vent, la robe-soie 66 que vous portez pour vos vacances. Facile à confectionner, nous vous suggérons un piqué ou un coton indéfroissable.

Le patron imprimé no M-315 est offert pour les tailles 10, 12, 14, 16 et 18 ans.

La grande 16 exige 2 1/2 verges de tissu de 35 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des Patrons, Le Devoir, 434, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéros exacts en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Des vacances intéressantes même pour les jeunes qui demeurent à la ville

par Renée ROWAN

Les enfants sont en vacances. Plusieurs sont déjà rendus au chalet d'été avec leurs parents; d'autres partiront dans quelques jours pour les colonies de vacances. Mais un nombre plus grand encore passera toute la belle saison à Montréal. Pour eux, il n'y aura pas de vraies vacances de plein air au bord d'un lac ou à la mer.

Le service des parcs de Montréal offre aux petits citoyens un programme d'été qui les tiendra occupés de façon intéressante tout en soulageant les parents qui les sauront en sécurité sous la surveillance d'un personnel qualifié.

Depuis hier matin, une équipe de 400 moniteurs spécialement entraînés a envahi les 140 terrains de jeux municipaux. Cette équipe demeurera en place jusqu'au 25 août prochain et a pour but d'organiser les loisirs des enfants. Des activités sont prévues et une surveillance est exercée de 9 h. à midi et de 1 h. à 5 h. cinq jours par semaine, du lundi au vendredi. L'inscription est gratuite. L'enfant n'a qu'à donner au moniteur en charge ses nom, âge, adresse et numéro de téléphone. On peut s'inscrire en tout temps au cours de l'été.

La saison est divisée en neuf thèmes généraux qui inspireront les activités de chaque semaine.

Cette semaine, le thème est "le grand branle-bas". Il y aura des jeux organisés, on racontera des histoires, on fera des mimes et du théâtre amateur, etc. Les moniteurs ont déjà prévu toutes sortes d'organisations à grand déploiement. Le tout sera couronné par l'événement spécial de la semaine, "la parade", qui aura lieu jeudi après-midi. Les enfants des terrains de jeux sont invités à participer à cette démonstration en revêtant des costumes originaux, en décorant leur bicyclette ou leur tricycle ou en prenant comme char allégorique leurs voitures d'enfants. En un mot, ils pourront exprimer, à l'aide de tous les moyens à leur disposition, la joie de participer à la vie du terrain de jeux.

LES PISCINES

Se baigner reste toujours un des plaisirs d'été les plus appréciés. Cette année, les en-

Bien sûr, cette perspective de deux longs mois sur les chauds trottoirs de la cité n'est pas des plus emballantes; beaucoup de parents entrevoient cette période de l'année comme une corvée et une source d'inquiétude. Y a-t-il lieu de tant se désoler?

Les enfants sont en vacances. Plusieurs sont déjà rendus au chalet d'été avec leurs parents; d'autres partiront dans quelques jours pour les colonies de vacances. Mais un nombre plus grand encore passera toute la belle saison à Montréal. Pour eux, il n'y aura pas de vraies vacances de plein air au bord d'un lac ou à la mer.

Les piscines intérieures sont ouvertes de 2 h. à 10 h.; les enfants toutefois n'y sont admis que jusqu'à 8 h. L'entrée est gratuite. Dans les piscines mixtes, après 6 h. et les fins de semaines, le coût d'admission est de 25.

Montréal inaugure, cette saison, un cours de natation pour débutants, qui sera donné dans les piscines extérieures.

Collaborant avec la Société canadienne de la Croix Rouge dans la campagne de sécurité aquatique, le service des parcs inclut à son programme d'été un cours juvénile et junior pour les enfants de 16 ans et moins, dans toutes les piscines en plein air. Les intéressés sont priés de s'inscrire aux pavillons des baigneurs avant le 4 juillet. Le coût d'inscription est de trois dollars (\$3.00). Le nombre d'élèves est limité à 100 par piscine. Pour renseignements additionnels, composez: 872-2388.

LE TENNIS

Si vos enfants sont des fervents de ce sport, les courts de tennis municipaux sont ouverts

La collection de Mouffe déménage

Toutes les jolies filles se rappellent certainement le ravissant défilé de mode de Mouffe présenté en mai dernier à la Librairie Renaud-Bray.

En effet, Mouffe, jeune comédienne de l'Ecole Nationale de Théâtre, ex-parasitaire de Jean-Guy Moreau dans sa revue satirique sur les chansonniers, s'est découverte récemment un nouveau talent: celui de dessinatrice de mode. C'est ainsi que l'on a pu voir défilé, il y a près d'un mois, un merveilleux bouquet de petites robes toutes aussi fraîches et pimpantes les unes que les autres, chacune portant un nom de fleur. La caractéristique la plus attachante de cette collection pour jeune fille demeure la délicieuse touche romanesque que l'on a retrouvée dans chaque robe.

Lors de la présentation de sa collection, Mouffe avait annoncé que ses créations seraient en vente chez Marielle Fleury et Mouffe ayant décidé

Parce qu'il entend mal, un enfant est souvent inattentif

ERMONTON — L'insubordination que l'on croit déceler chez le jeune enfant n'est souvent en fait que le résultat d'un trouble auditif, déclarait récemment le Dr James Letcos, de l'Université de la Saskatchewan.

Prenez la parole devant un groupe d'oto-rhino-laryngologistes canadiens à Edmonton, le Dr Letcos a dit que les parents devraient conduire les enfants chez le médecin pour un examen de l'oreille, avant de se préoccuper de la discipline éducative. "Les enfants comprennent quand ils entendent", a-t-il ajouté.

Tout enfant qui ne réussit pas très bien à l'école ou à la maternelle devrait subir cet examen médical, a souligné le Dr Letcos, devant les 70 délégués à cette réunion de spécialistes dans les soins de l'oreille, du nez et de la gorge.

"Un enfant est inattentif dans bien des cas, parce qu'il entend mal", de préciser le médecin, a également suggéré l'examen de l'oreille pour des enfants qui pleurent souvent la nuit, qui souffrent d'une toux chronique ou d'une surdité passagère après un rhume ou une maladie contagieuse fréquente chez les petits, comme la rougeole ou la varicelle.

de fermer boutique pour l'été, cette dernière veut faire savoir à tous les intéressés que sa collection Été 66 sera désormais à la Boutique 14, 436, rue Saint-Catherine, suite 212.

Ce sont les débuts de Mouffe tant comme comédienne que comme couturière, mais on entendra sûrement reparler d'elle sous peu car, pendant ses vacances, Mouffe étudiera sérieusement certains projets qu'elle compte bien mettre à exécution dès la rentrée à l'automne.

ANNONCE

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillères à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres disgracieuses de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Vous voulez voir l'expo 67 dès cette année?

VISITEZ MACY'S, À NEW YORK

Le plus grand magasin à rayons au monde a préparé une avant-première spectaculaire de l'Expo 67. Si vous allez à New York, ne manquez pas de la voir. Vous y admirerez des maquettes fascinantes de tout l'emplacement et de dizaines de pavillons nationaux, sans compter des plans et des photographies. Guides et conférenciers vous donneront les détails les plus intéressants. Chez Macy's, Herald Square, du 16 mai au 2 juillet.

La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

28 avril - 27 oct. 1967

Montréal, Canada

Une lectrice nous écrit: Chapeau bas au secondaire public

Récemment, mon mari et moi nous assistions à une représentation d'activités scolaires à l'école secondaire Sainte-Anne-Marie.

Cela nous a permis de faire le point, de nous faire une idée personnelle sur l'enseignement qu'on y dispense, enseignement qui reflète, nous l'espérons, celui des autres écoles secondaires de la ville.

Ma fillelette entrain en septembre dernier en éléments latins, nous a fait remarquer de la part des parents, inclines jusqu'alors vers les institutions privées.

De semaine en semaine, de mois en mois, nous fûmes à même d'apprécier la compétence et le dévouement des professeurs. L'enthousiasme soutenu tout au long de l'année chez l'enfant, les rencontres parents-professeurs, les dîners de classe, excursions des jours de congé, tout nous laissait croire à la bonne marche de l'établissement. Mais ce soir-là, nous fûmes plus qu'impressionnés par cette démonstration de leur développement.

Une chorale de plus de 60 élèves, charmantes dans l'ensemble de l'école, exécutait un programme varié où la qualité musicale rivalisait avec celle de la tenue, de la diction, de l'expression.

Puis un groupe d'élèves de la section d'art dramatique jouaient: "Les vivacités du Capitaine Tic", d'Eugène Labiche. Pour des comédiens en herbe, ils étonnaient par leur talent et l'intérêt qu'ils surent maintenir jusqu'à la fin.

Une troupe folklorique prit ensuite la relève et présenta des danses de différents pays: travailleur que ce petit mulet mexicain dansant avec son maître au sombrero. Puis ce fut la présentation de prix en argent pour composition française et succès en art oratoire ainsi qu'une remise de trophées pour les meilleurs sportifs.

La soirée se termina par une démonstration de culture physique exécutée au son de la musique. Elle révélait la souplesse acquise au cours de l'année par ces jeunes filles et illustrait l'image suggérée par cette maxime bien connue: "Mens sana in corpore sano".

Mais nous n'en étions pas au bout de nos surprises puisque dans une salle aménagée à cet effet, nous étions invités à examiner les travaux des Jeunes naturalistes, de même que des albums de Géographie, itinéraires de voyages, Expo-sciences, Journal de l'école, travaux d'artisanat, etc. Nous pourrions aussi contempler une immense et très belle mosaïque représentant saint François d'Assise entouré de ses amis les animaux et composée de simples morceaux de papier coloré, imitant à merveille une œuvre d'époque.

C'est donc fier de nos enfants et de leurs professeurs que nous revenons de cette soirée.

Aux parents qui, comme nous l'an dernier, pourraient regretter en septembre prochain de ne voir leur fille graver les marches du couvent traditionnel, nous disons: confiance! Une anonyme mais enthousiaste et responsable équipe se charge de nos enfants et mérite notre estime et notre collaboration.

Claire H. PERREAULT

Le nombre des diététistes demeure nettement insuffisant

TORONTO — Une diététiste de Toronto est d'avis que le nombre de membres dans la profession ne pourra jamais satisfaire à la demande.

Mme Dorothy Shantz est diététiste en chef de l'une des plus importantes compagnies d'administration en service alimentaire au Canada.

Sur les 1,500 membres de l'Association canadienne de diététique, cinquante pour cent de ce nombre sont enregistrés comme employés dans les hôpitaux. A l'avenir, les hôpitaux modernes devront s'assurer les services des spécialistes en administration et des diététistes thérapeutes, selon Dorothy Shantz.

Elle a pour sa part la responsabilité d'un service d'environ 85,000 repas par jour.

360 est, rue Rachel
Montréal
849-4107

J.W. LEE
CHAUFFAGE - PLUMBERIE

Pour le "professionnel" et l'homme d'affaires.

Le compte
LE PROFESSIONNEL DE LA DÉCORATION



Habiller un bureau ou une étude, les décorer, leur donner la personnalité qui convient à celui qui en fait le siège de son travail, voilà une profession spécialisée. Draperies, stores, tapis, meubles, recouvrements muraux et autres accessoires font l'objet d'une étude de nos experts qui, sur demande, vous rendront visite sans obligation de votre part. Pour tout renseignement, communiquez avec le service de la Décoration d'intérieur: TEL. 384-3600

Le compte
DRAPERIES-DECORATION

E. LECOMTE DRAPERIES L.T.E.

Cet été, passez vos vacances chez Berlitz

Cours d'été Berlitz pour étudiants et adultes. Anglais, français, allemand, italien, espagnol, portugais. Cours pour débutants. Cours de perfectionnement. Complète Immersion. Prix spéciaux pour étudiants.

BERLITZ

Les Ecoles Berlitz — Langues Vivantes.

Montréal — Téléphone: 288-3111

Québec: 529-6161 Toronto: 924-7773

Ottawa: 212-5343 Vancouver: 485-9131

M. Rancourt, secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec :

Le syndicalisme est en train de créer une aristocratie du travail

Le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Gérard Rancourt, soutient que le syndicalisme, tel qu'il se pratique au Québec, crée une aristocratie du travail, une nouvelle classe de travailleurs en passe de devenir aussi égoïste et indifférente à la misère humaine que les employeurs dont ils contestent le pouvoir.

Parlant à la séance d'ouverture du congrès du Conseil provincial de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique, le porte-parole de la FTQ a exprimé l'avis qu'au lieu de remettre constamment en question les structures du syndicalisme, et de se demander s'il doit être international, pancanadien, québécois ou canadien-français, on devrait s'interroger davantage sur les limites de l'action syndicale. Dans les meilleures conditions, dit-il, il y aura toujours des non-syndiqués parmi nous, mais je ne crois pas qu'il doive s'en suivre qu'il y ait toujours des pauvres parmi nous.

Au Québec, de poursuivre M. Rancourt, on assiste présentement à un concours de popularité entre syndicats rivaux et à une escalade de gains de plus en plus spectaculaires dans les secteurs fortement organisés : après que les chauffeurs d'autobus de la CSN eurent obtenu une hausse horaire de 20 cents par année l'été dernier, les travailleurs du papier de la FTQ sont allés en chercher 23, puis cette année, les travailleurs de la construction de Montréal et les débardeurs du St-Laurent ont décroché le gros lot de 40 cents l'heure par année.

"Tout cela est bien beau, de déclarer le leader syndical, et je tiens à souligner ici que je n'ai rien contre de telles augmentations de salaires, qui témoignent de la vitalité du syndicalisme et me semblent, au surplus, amplement justifiées par la productivité des travailleurs canadiens et par la vague de prospérité. Seulement je n'en pense pas moins que nous manquons gravement à notre devoir de syndicalistes consacrés à la défense des faibles et des exploités, si nous ne nous arrêtons pas pour penser que les majorations horaires obtenues par nos dockers et nos ouvriers du bâtiment représentent, sur une période de deux ans, le salaire minimum légal prévu dans toute la province hors de la région de Montréal."

Cependant, de préciser le secrétaire général de la FTQ, il ne saurait évidemment être question pour le syndicalisme de freiner ses revendications, car cela n'aidait en rien les pauvres et les économiquement faibles. De fait, dit-il, les gains réalisés par les syndiqués, par la pression à la hausse qu'ils exercent sur le niveau général des salaires, filent dans une certaine mesure jusque dans le gousset des non-syndiqués. Toutefois, ajoute-t-il, cela ne contribue aucunement à réduire l'écart qui les sépare, et risque d'amener la création d'une nouvelle classe de privilégiés satisfaits qui ne se soucieraient pas suffisamment de relever le niveau de vie des non-syndiqués et des non-syndicables. "On invoque parfois, poursuit M. Rancourt, le fait que 56 pour cent des familles québécoises ont un revenu inférieur à \$4,000 par année, pour expliquer la vague de grèves actuelle. C'est ridicule,



car la plupart des chefs de ces familles défavorisées appartiennent fort probablement aux 70 pour cent des travailleurs que

mouvement syndical s'embourgeoise, non pas quand il obtient pour ses membres des bungalows et des automobiles, ou quand il paie de bons salaires à ses dirigeants, mais quand les travailleurs eux-mêmes exigent qu'on sacrifie sur l'autel de l'efficacité

et du rendement la vocation première du syndicalisme, qui est toujours, selon lui, la défense des faibles et des exploités. Notre syndicalisme québécois est bourgeois, selon lui, à partir du moment où ses membres exigent d'en avoir exactement

"pour leur argent", quand ils ne lui permettent pas de consacrer suffisamment de ressources à l'organisation des non-syndiqués et à l'action politique, quand le recrutement se fait surtout en fonction du rendement économique, de préférence chez les grou-

pes nombreux de travailleurs démes de structure économiques que nous pourrions, chez nous, qui profiteraient aux économiquement faibles. "En réalité, dit-il, la révolution s'arrête avec la signature de chaque convention collective, et c'est seulement dans la perspective d'une action politique de type parlementaire

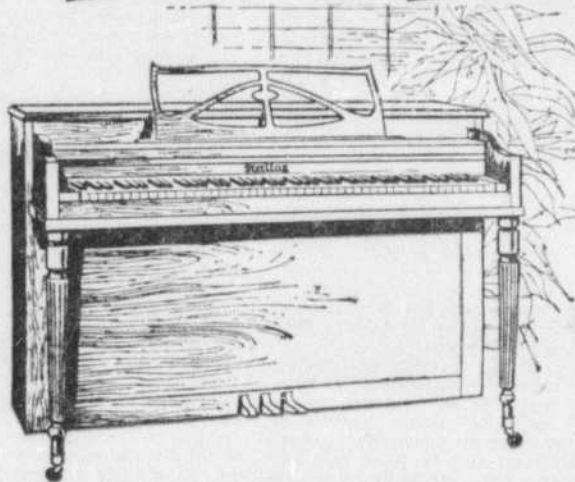
POUR LA PÉRIODE DES VACANCES

Archambault

VOUS OFFRE

Pianos et Orgues

À GRAND RABAIS



Piano Sterling
Modèle 101

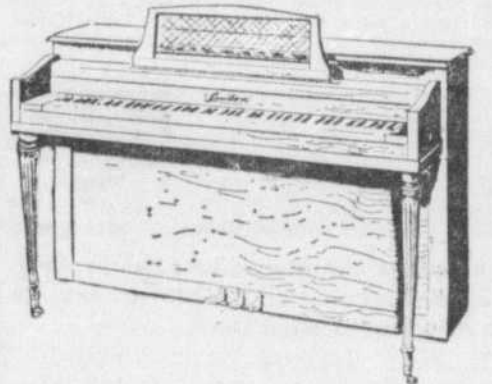
Style moderne, fini noyer ou acajou. Une valeur exceptionnelle.

Prix rég. \$830. **\$590**
SPECIAL

Piano "The London"
Modèle 101-108

Cet instrument d'une beauté sobre, de style contemporain est fabriqué dans un fini noyer ou acajou.

Prix rég. \$870 **\$640**
SPECIAL



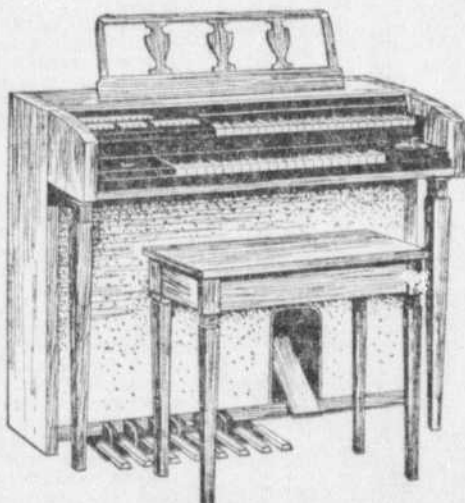
Autres finis dans le modèle 101-108

Ebène	\$900	\$670
Rouge chinois	\$900	\$670
Blanc aviateur	\$900	\$670

ORGUE BALDWIN MODELE 71

Orgue de salon, compact et complet. Deux claviers de 44 notes, pédalier de 13 notes, 18 jeux distincts, accompagnement du Grand Orgue à l'Accompagnement. Superbe console fini noyer ou acajou. Percussion, Son Panoramique (reverberation), Leslie Théâtral, l'attachement Guitare Hawaïenne.

Rég. \$1,765 **\$1,350**
SPECIAL



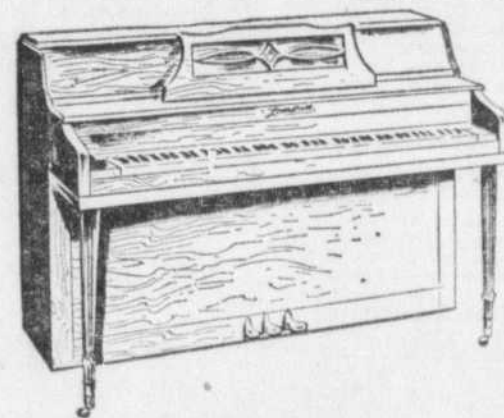
Toutes ces orgues électroniques BALDWIN sont des démonstrateurs de plancher.

AUTRES MODÈLES

BALDWIN 72 — Style moderne avec percussion, son panoramique, Leslie théâtral, guitare hawaïenne, noyer. 1,805, 1,400.

BALDWIN 73 Style Provençal Français avec percussion, son panoramique, Leslie théâtral, guitare hawaïenne. 1,865, 1,450.

BALDWIN 74 Style Canadienne avec percussion, son panoramique, Leslie théâtral, guitare hawaïenne, fruitier. 1,805, 1,400.



Piano "The London"
Modèle 118/L

Fabriquée dans un fini noyer, de style contemporain... une valeur unique.

Prix rég. \$940 **\$690**
SPECIAL

Autres styles et finis dans le modèle 118/L

Style Louis XV en acajou et noyer \$960.00 \$710.00
Style Provençal Français en noyer pale 960.00 710.00
Style Provençal Français en fruitier 1,080.00 780.00
Style Provençal Français en Blanc Antique et Or 1,080.00 780.00

AUTRES PIANOS À PRIX SPÉCIAUX

"The London" Caméo	Noyer	\$ 730	\$490
"The London" 104-108	Louis XV acajou	\$ 950	\$700
"The London" 105-108	Provençal Français - Fruitier	\$ 960	\$710
"The London" 105-108	Provençal Français		
	Blanc Antique et Or		
	ou fruitier	\$ 960	\$710
	Provençal Italien - Fruitier	\$ 960	\$710
"Kawai" Modèle Studio K-20	- ébène, 49 pces	\$1,200	\$900

LIQUIDATION FINALE POUR FIN D'ESPACE

ORGUES ÉLECTRONIQUES

THOMAS 205	Noyer (Color Glow)	\$1,265	\$1,000	THOMAS 515	Théâtral	\$2,995	\$2,350
THOMAS 415	Scandia-noyer (Color Glow)	\$1,895	\$1,450	HAMMOND	RT-3 acajou avec cabinet de son PR-4	\$5,800	\$3,800
THOMAS 415	Provençal Français - Fruitier	\$1,965	\$1,500				

TANT QU'IL Y EN AURA

RADIOS-PHONOS ET MAGNÉTOPHONES

PROFITEZ DE CES BAS PRIX POUR DES VACANCES MUSICALES

Phonos/Stéréos Admiral AS 700	\$115	\$80	Radios à transistors RCA Victor	CP-731	\$ 75	\$59
Radios de table RCA Victor (Horloge)	C-611	\$ 45	" " " Zenith	R-500	\$100	\$50
" " " " "	C-617	\$ 50	" " " Panosonic	R-102	\$ 25	\$18
" " " " "	RC-4	\$ 50	" " " "	R-103	\$ 25	\$18
" " " " "	C-619	\$ 32	" " " "	R-147	\$ 35	\$24
" " " " "	X-712	\$ 30	Magnétophones Symphonic	TP-708	\$100	\$65
" " " " "	Nipper	\$ 22				

LIVRAISON SUR PAIEMENT DE LA TAXE DE VENTE

Ed. Archambault
INC.

500 est, STE-CATHERINE (angle Berri) 849-6201

Ouvert cette semaine mercredi le 29 et jeudi le 30 jusqu'à 9 heures

T.V. EN COULEURS RCA VICTOR

1 seulement — Modèle FG-51C Rég. \$780.00
EPARGNEZ **\$150.00** et
SOYEZ PRÊT POUR L'AUTOMNE **\$630.**

la vie syndicale

Syndicalistes en prison

TORONTO. — Cinq chefs syndicaux de Peterborough, reconnus coupables d'outrage au tribunal, ont été condamnés à deux mois de prison chacun, tandis que 21 autres personnes recevaient des sentences de 15 jours. Ils ont été incarcérés immédiatement mais ont porté leur cause en appel.

Tous ont été accusés d'avoir violé l'injonction qui limite le nombre des piqueteurs à la Tilco Plastics Co. de Peterborough. Dans son jugement, le juge Gale dit que la manifestation du 6 juin était illégale puisqu'une injonction limitait à 12 le nombre des piqueteurs. Il ajoute qu'elle a été sciemment organisée et qu'elle constitue un défi à la cour.

La grève à la Tilco a commencé le 14 décembre mais l'usine a continué à fonctionner. Une poursuite pour mauvaise foi entamée contre les propriétaires a été remise au 4 juillet.

Commentant cette condamnation devant le conseil de Hamilton du Nouveau parti démocratique, le chef antien du NPD, M. Donald C. MacDonald, a dit que "jamais une décision d'un tribunal canadien n'a été un appel aussi clair à l'intervention d'une action politique".

La grève se poursuit au port de Toronto

TORONTO. — Cent cinquante vérificateurs travaillant au port de Toronto ont décidé hier de ne pas retourner au travail. Cette décision a été prise au cours d'une réunion de protestation contre la suspension d'un de leurs confrères.

Les vérificateurs ont quitté les quais vendredi, quand l'un d'eux a été accusé d'avoir manqué au règlement sur l'usage des boissons alcooliques. À la suite des vérifications, 500 débardeurs ont agi de la même façon, en déclarant qu'ils ne pouvaient pas effectuer leur besogne sans les premiers.

Les vérificateurs sont membres de l'Association internationale des débardeurs, CTC. Ils ont indiqué hier que leurs représentants rencontreraient les autorités de la Commission du port de Toronto.

Un porte-parole des débardeurs a laissé entendre que ceux-ci retourneront au travail si les vérificateurs les précèdent.

Cette grève a interrompu brusquement le déchargement de 17 navires.

M. E. B. Griffith, commissaire et général du port, a déclaré, pour sa part, qu'il n'entreprendra aucune négociation tant que le travail n'aura pas repris. "Des que les hommes seront retournés au travail, il ne se passera pas dix minutes avant la convocation d'une rencontre, qui nous permettra de discuter toute l'affaire."

Moins de grèves en mai

OTTAWA. — Moins de temps a été perdu en grèves au cours du mois de mai qu'au cours du mois d'avril. Il y a eu 95 arrêts de travail au Canada en mai, impliquant 28,465 travailleurs et 332,450 hommes-jours. En avril, il y avait eu 108 grèves, impliquant 50,838 travailleurs et 441,130 hommes-jours.

potins financiers

 Service français

**MERRILL LYNCH,
PIERCE, FENNER & SMITH INC**

MEMBRES DES BOURSES DE MONTRÉAL ET DE
NEW YORK ET AUTRES GRANDES BOURSES

635 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 2
Téléphone: UNiversity 1-8241

Directeur régional: PAUL J. SULLIVAN

VILLE DE L'ASSOMPTION
SOUMISSIONS

La Ville de l'Assomption demande des soumissions pour la construction d'un Centre culturel et piscine, pour être érigés en bordure du Boulevard Papin, à l'Assomption, province de Québec.

Sont seules autorisées à soumissionner, les personnes ou entreprises ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les soumissionnaires devront se conformer à tous les articles de l'arrêté en conseil numéro 2380 du 7 décembre 1961.

Les soumissions devront être livrées à la Ville de l'Assomption, dans les enveloppes préparées par l'architecte à cette fin, au plus tard le 22 juillet 1966 à 8 heures P.M.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Les soumissionnaires sont avisés que les travaux projetés devront être entièrement terminés au plus tard le 1er janvier 1967.

Les soumissionnaires pourront se procurer les formules de soumission, les plans, les spécifications, les instructions, le questionnaire, le contrat ainsi que l'enveloppe pour soumissionner au bureau de l'architecte AUGUSTE D'AMOURS, à 1655 rue De Luçon, Duvernay, Ville de Laval, moyennant une somme de CENT DOLLARS en argent ou un chèque du même montant, certifié par une banque à charte du Canada et fait à l'ordre de AUGUSTE D'AMOURS.

Au plus tard quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions, les soumissionnaires à qui l'adjudication de l'entreprise n'aura pas été accordée, pourront récupérer le dépôt fait à l'architecte en tant que tous les documents suivants lui soit remis dans le même état qu'ils ont été remis, soit le contrat, les plans, les spécifications.

Ernest Archambault, greffier

COMMISSION SCOLAIRE
REGIONALE DES ILES

Soumission pour construction d'un système d'égouts à l'Ecole Régionale des Iles-de-la-Madeleine.

Les commissaires recevront jusqu'à huit heures p.m. (heure avancée des Iles-de-la-Madeleine) le 19 juillet 1966, sous enveloppes scellées, des soumissions pour la construction d'un système d'égouts à l'Ecole Régionale des Iles, à Lavernière, Iles-de-la-Madeleine, suivant les plans et devis préparés par les ingénieurs Belanger, Senné & Wolfe, 7003 rue Christophe-Colomb, Montréal.

Les plans et devis peuvent être obtenus en s'adressant à ces derniers ou au secrétaire de la Commission scolaire à Lavernière, Iles-de-la-Madeleine, moyennant un dépôt de \$25.00, dépôt qui sera remboursé si ces plans sont retournés en bon état avant 30 jours après la date d'ouverture des soumissions le 19 juillet.

Les soumissions devront être accompagnées d'un dépôt de garantie de 10% du montant de la soumission. Les travaux devront être terminés et le tout livré avant le 1er septembre 1966.

E.A. Painchaud, secrétaire-trésorier.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 713210

En garantie

CLAUDE FORTIER, Docteur, des Cités et District de Montréal, résidant à 8775 rue Berri, demandeur en garantie.

—VS—
LA CONCORDE, S.A., corps politique et incorporé, dûment constitué selon la loi de France, ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans la Cité de Paris, France à 5 rue de Londres, défenderesse en garantie.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné à la défenderesse en garantie LA CONCORDE, S.A., de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 23e jour de juin 1966.

PHILIPPS VINEBERG, GOODMAN PHILLIPS & ROTHMAN, Avocats.

Suite 980, 1 Place Ville Marie, Montréal, Qué., Procureurs du demandeur en garantie.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 713841

N. PAUL LEFEBVRE, dessinateur, domicilié et demeurant dans la cité et district de Montréal, tant personnellement que comme légataire universel de ROMUALD LEFEBVRE, demandeur.

—VS—
GORDON LAPOINTE, domicilié à Cornwall dans la province d'Ontario, et Dame ANNABELLE LACOMBE, domiciliée à Massena, Etat de New York, un des Etats Unis d'Amérique, défenderesses conjoints et solidaires.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné aux défenderesses conjoints et solidaires LAPOINTE et Dame ANNABELLE LACOMBE de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 20e jour de juin 1966.

GREGOIRE & ASSOCIÉS, Avocats, 1395 rue St-Hubert, Montréal, Procureurs du demandeur.

Gouvernement
du Québec

MINISTRE DU TRAVAIL

AVIS

Industrie de la construction
Montréal

L'honorable Carrier Fortin, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q. 1964, chapitre 143), que les parties contractantes ci-après mentionnées ont présenté une requête à l'effet de rendre obligatoire la convention collective de travail intervenue entre :

L'Association de la Construction de Montréal, d'une part, et Le Syndicat de la Construction de Montréal (C.S.N.), d'autre part.

pour les employeurs et les salariés visés, suivant les conditions ci-après édictées :

CHAPITRE PREMIER

Article 1

La juridiction territoriale de cette convention en remplacement du décret 613 et ses amendements, comprend :

a) L'île de Montréal et un rayon de quinze (15) milles de ses limites, à l'exception des districts électoraux de Vechev, Saint-Jean, Iberville, l'Assomption, Terrebonne et Chambly et de tout autre territoire assujéti au décret 784 du 21 juillet 1955 et amendements.

b) La cité de Salaberry-de-Valleyfield et la municipalité d'Ormstown.

c) Tout le territoire des comtés de Val-de-Richelieu, Soulanges, Grande Île, Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon, Naperville, Laprairie et Chambly, non compris dans les exceptions mentionnées à l'alinéa "a".

Article 2

Une carte préparée par le Ministère provincial de la Voirie et établissant la juridiction territoriale du décret, pourra au besoin, par voie de sa production, constituer une preuve suffisante de telle juridiction, pourvu que toute réplique de telle carte soit identifiée comme conforme par un représentant dûment autorisé du Comité Conjoint.

Article 3

Si la ligne du périmètre traverse une municipalité, celle-ci sera considérée comme en deca du périmètre. Une entreprise de construction peut comprendre une ou plusieurs unités, quel que soit le nombre de contrats.

Article 4

La présente convention s'applique à tous les travaux de construction, de génie et de bâtiment et à toutes réparations et démolitions, y compris l'installation d'ascenseurs et la construction de générateurs de vapeur, de bouilloires et de réservoirs.

Elle régit tout travail exécuté sur les lieux de tout contrat, qu'il soit fait dans un enclos séparé pour cette fin ou non ou dans un bâtiment subsistant des réparations, rénovations ou additions.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, cette convention régit de plus, toutes les opérations effectuées sur les lieux d'un contrat par des grues ou par tout appareil participant au levage, à l'enfouissement ou à la mise en place des matériaux.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, elle s'applique également à tous travaux de construction de routes et de ponts, y compris les contrats exécutés pour le compte des divers ministères ou Offices du Gouvernement de la Province de Québec.

Article 5

Exemptions: Cette convention ne s'applique cependant pas :

a) Aux opérations de camionnage visées par le décret numéro 913 du 16 juin 1948 et ses amendements, à l'exception des chauffeurs de camion employés directement par un entrepreneur pour son propre service.

b) Aux travaux d'installation et de réparation d'ameublement de bureau non fixés de quelque façon que ce soit, s'ils sont exécutés par les salariés permanents d'un propriétaire ou du locataire d'un immeuble.

c) Aux cités, villes et aux corporations municipales, pour ce qui est des travaux de réparation et d'entretien de leurs propres immeubles (mais n'incluant pas les travaux de construction ou de réparation) ou pour ce qui est des travaux de construction, de réparation ou d'entretien des systèmes d'égouts, d'égouts, de pavage, de trottoirs et autres travaux de même genre exécutés par leurs employés permanents (mais cette exemption ne s'étend pas aux entrepreneurs et aux sous-entrepreneurs qui exécutent les mêmes travaux en régie ou à forfait pour le compte desdites cités, villes ou corporations municipales).

d) Aux compagnies de chemin de fer en ce qui concerne les travaux d'entretien ordinairement exécutés par leurs employés permanents. Toutefois, cette exemption ne s'étend pas aux entrepreneurs ou sous-entrepreneurs qui exécutent des travaux semblables.

e) Au travail de production exécuté dans les boutiques, ateliers mécaniques et fabriques.

f) Aux salariés permanents, tel que définis par la Loi des décrets de convention collective.

g) A l'industrie minière pour ce qui est des travaux exécutés aux puits de mine.

h) A l'exploitation forestière ainsi qu'à l'opération des moulins à scier, à pulpe et à papier.

Article 6

Description (Juridictions) des métiers

1. Article Permis: Dans les cas où il est fait mention d'une

opération dans plus d'une des descriptions (juridictions) de métier, tel opération ne peut être effectuée que par un ouvrier à qui cette convention assigne cette opération.

2° Briqueteur-Maçon: Un briqueteur-maçon sera employé à la pose ou à l'installation des briques, briques à feu, briques et/ou tuiles refractaires, terracotta, pierre naturelle et artificielle, béton architectural préfabriqué.

Bloc de gypse, blocs de béton, blocs de verre, blocs d'utilité ou blocs de tuile (tuile structurale) d'une épaisseur d'au moins un pouce (1"), blocs de composition, blocs d'aggrégats légers pour murs et divisions, ou tout autre bloc pour divisions posé avec du mortier, du ciment ou un adhésif de composition.

Pose et soudure par points des dispositifs d'ancrage des pièces de maçonnerie.

Un briqueteur-maçon sera employé au sciage des pièces de maçonnerie au moyen d'une scie mécanique.

3° Charpentier-Menuisier: Un charpentier-menuisier sera employé aux travaux de charpente de bois et de menuiserie, y compris les suivants :

a) La construction des coffrages à béton, y compris les coffrages pour emplacements, murs, piliers, colonnes, poutres, dalles et escaliers, à l'exception des coffrages d'acier pour chaudières, trottoirs et bordures sur le sol, en rapport avec les travaux de pistes d'aéroport et de routes.

b) La pose des dispositifs de rétention des coffrages.

c) La pose des pièces suivantes, qu'elles soient de bois ou de métal: moustiquaires, cadres de portes et châssis, portes, châssis, seuils, coupe-froid, murs-rideaux (curtain wall), revêtement (sidings).

d) L'installation des divisions d'acier ou de métal.

e) La pose de bardeaux.

f) La pose, à l'aide de clous ou d'agrafes, d'isolants de laine minérale en natte, en rouleaux ou en panneaux.

g) La pose aux murs et plafonds de panneaux muraux de finition (dry-wall) ainsi que les colonnages (tours) d'acier devant les supports directement, le cas échéant.

h) Le clouage de coins de fer et de moulures de métal.

i) La construction, l'installation et la réparation des articles suivants: armoires, comptoirs et tablettes (amovibles ou fixes), et l'application à ces articles de feuilles de plastique lamine (plastic laminates) et matériaux de revêtement du même genre.

j) L'application de la tuile acoustique, y compris les moulures.

k) La réparation et l'installation d'allées de quilles et accessoires.

4° Couvreur: Un couvreur sera employé à l'application, à la réparation et à l'entretien des Membranes de toiture rapportées, y compris le coupe-vapeur et l'isolation requis pour telles couvertures.

Convertures à rouleau.

5° Cimentier-applicateur: Un cimentier de ciment sera employé à la préparation et à la finition de toute surface en béton comme suit :

a) La finition des surfaces d'usage, doucines, plinthes et recouvrement en béton.

b) L'application de durcisseurs de surface.

c) La finition des travaux de réparation de béton.

d) La réparation et l'application de surfaces d'usage, doucines et plinthes en mastic d'asphalte froid, oxychlorure, "epoxy", "polyurethane" ou en substances similaires.

L'application et la finition d'imperméabilisation métallique, y compris la couche préservatrice. La finition de béton appliquée à la méthode pneumatique.

Le pilage de planchers de béton. L'application, aux murs et plafonds, de finis de béton.

Les travaux suivants peuvent être exécutés par le cimentier-applicateur et par d'autres :

a) L'enlèvement des ancrages de coffrage, et ébardures.

b) Le remplissage des trous laissés par les ancrages de coffrage.

c) La finition de routes, trottoirs et chaînes, de béton lors de l'exécution de contrats de la Province et de municipalités.

6° Journalier: Un journalier ou ouvrier non qualifié peut être employé à tous travaux qui ne sont pas du ressort des hommes de métier, des aides ou des apprentis.

7° Mécanicien industriel (Millwright): Un mécanicien (millwright) sera employé au montage, au démontage, à l'installation, à la ré-installation, à la manipulation (à la main) de — ainsi qu'à la fabrication de gabarits pour — toute machine, convoyeur et équipement installés de façon permanente, y compris la machinerie se rapportant aux allées de quilles.

8° Préposé à l'équipement lourd: Un préposé à l'équipement lourd sera employé au fonctionnement à l'entretien de tout équipement mécanique lourd, mobile ou fixe, à l'exclusion des camions.

Nonobstant ce qui précède, il n'est pas nécessaire de recourir aux services d'un préposé à l'équipement lourd pour tout appareil de levage d'une capacité de mille (1000) livres ou moins.

9° Peintre: Un peintre sera employé à l'exécution des travaux de peinture et de décoration suivants :

a) La préparation des surfaces destinées à recevoir de la peinture ou des matériaux de revêtement.

b) L'application de peinture ou d'enrobage synthétique, au moyen de pinceaux, de pistolets ou de rouleaux.

c) L'application de matériaux naturels ou synthétiques de revêtement des murs et des plafonds au moyen d'une pâte, d'un adhésif ou d'une colle.

Un peintre peut aussi être employé à la pose de renforts (taping) et au remplissage des joints de planches murales (dry

wall), ainsi qu'à la pose des coins de fer et accessoires reliés à ce travail. Le décapage au jet de sable peut être exécuté par des peintres et par d'autres.

10° Poseur de Plâtres: Un poseur de plâtre sera employé au gréage, à la manutention et à la mise en place des pièces suivantes :

a) Planchettes en acier.

b) Planchettes en acier.

c) Planchettes en acier.

d) Planchettes en acier.

e) Planchettes en acier.

f) Planchettes en acier.

g) Planchettes en acier.

h) Planchettes en acier.

i) Planchettes en acier.

j) Planchettes en acier.

k) Planchettes en acier.

l) Planchettes en acier.

m) Planchettes en acier.

n) Planchettes en acier.

o) Planchettes en acier.

p) Planchettes en acier.

q) Planchettes en acier.

r) Planchettes en acier.

s) Planchettes en acier.

t) Planchettes en acier.

u) Planchettes en acier.

v) Planchettes en acier.

w) Planchettes en acier.

x) Planchettes en acier.

y) Planchettes en acier.

z) Planchettes en acier.

aa) Planchettes en acier.

ab) Planchettes en acier.

ac) Planchettes en acier.

ad) Planchettes en acier.

ae) Planchettes en acier.

af) Planchettes en acier.

ag) Planchettes en acier.

ah) Planchettes en acier.

ai) Planchettes en acier.

aj) Planchettes en acier.

ak) Planchettes en acier.

al) Planchettes en acier.

am) Planchettes en acier.

an) Planchettes en acier.

ao) Planchettes en acier.

ap) Planchettes en acier.

aq) Planchettes en acier.

ar) Planchettes en acier.

as) Planchettes en acier.

at) Planchettes en acier.

au) Planchettes en acier.

av) Planchettes en acier.

aw) Planchettes en acier.

ax) Planchettes en acier.

ay) Planchettes en acier.

az) Planchettes en acier.

ba) Planchettes en acier.

bb) Planchettes en acier.

bc) Planchettes en acier.

bd) Planchettes en acier.

be) Planchettes en acier.

bf) Planchettes en acier.

bg) Planchettes en acier.

bh) Planchettes en acier.

19° Mécanicien de machines lourdes de chantier: Un mécanicien de machines lourdes de chantier sera employé à la réparation et à l'entretien de tout équipement lourd de construction.

20° Soudreur d'Équipement Lourd: Un soudreur d'équipement lourd sera employé à la soudure de tout équipement lourd de construction, relative à la réparation et à l'entretien.

21° Soudure et Brûlage: Les outils de soudure et brûlage sont des outils de métiers, et la soudure devra être exécutée par des ouvriers qualifiés dans tels métiers.

22° Gréage: Le gréage et la manutention des matériaux, à l'exception de la manutention des matériaux de construction, relative à la réparation et à l'entretien.

23° Latteur de Bois et Composition: Un latteur de bois et composition sera employé à l'installation, sur une charpente en bois pour plafonds et murs de latte de bois, gypse et/ou composition, y compris les renforcements de latte et les agrafes en rapport avec ceux-ci.

24° Chaudronnier (Boiler-maker): Les opérations, dans l'industrie de la construction, de générateurs de vapeur, de bouilloires et de réservoirs comprennent :

a) Tout travail de montage, d'assemblage, de démontage ou de montage d'acier s'y rapportant, la mise en place de l'appareillage sur des bases ou supports, le posage et le coulage des tubes, le posage de toute partie sous pression ou non à l'exception du chargement de levage ou de la mise en place de bouilloires portatives, de réservoirs à vapeur et de sections assemblées de bouilloires tubulaires, lesquels doivent être exécutés par le travailleur en fer structural.

b) Tout travail se rapportant aux capots de fumée, aux réservoirs de fumée, aux cheminées, aux colonnes d'air, aux flotteurs ("pontons"), aux chauffe-eau et aux réchauds, aux fumivores, aux réservoirs de toutes sortes et aux travaux en fer lamé en rapport avec ceux-ci.

c) Le montage et la construction de purgeurs, de générateurs à gaz, de cuves de brasseries, de cuves d'alimentation, d'embranchements et gazomètres.

d) Le déchargement, le levage et la mise en place de l'appareillage ou des pièces se rapportant aux dispositifs ci-haut décrits.

e) Tout travail de brûlage, d'ébardage, de matage, de rivetage, de soudure et de gréage se rapportant aux opérations ci-haut décrites.

25° Mécaniciens de Brûleurs à l'Huile: Le mécanicien de brûleurs à l'huile, "Classe A", doit être qualifié comme électricien et capable de faire du travail en béton, briques, peintures et des travaux d'autres métiers nécessaires à l'installation de brûleurs à l'huile.

Le mécanicien de brûleurs à l'huile, "Classe B", doit avoir les qualifications requises pour la "Classe A" à l'exception des connaissances du métier d'électricien.

26° Distribution de Gaz et Pétrole par Pipe-Line et services: a) Un système de distribution comprend la centrale située aux confins d'une ville et toute la tuyauterie en aval.

b) Un seul compagnon-soudreur ou compagnon-mécanicien en tuyauterie, avec son aide, est requis pour les travaux relatifs à tous les embranchements.

c) Pour les travaux relatifs aux conduites maitresses de distribution, leurs prolongements sur une faible longueur, leurs révisions, et tous les autres travaux relatifs aux pipe-lines de distribution, le diamètre du conduit qu'on pose ne constituera pas le facteur déterminant du nombre du personnel requis. Plutôt, la proportion quotidienne de l'avancement des travaux réglera le nombre supplémentaire des employés à être affectés aux travaux et qui viendront s'ajouter au minimum requis d'un compagnon-mécanicien en tuyauterie, avec son aide.

d) Les taux horaires minima qui s'appliquent au compagnon affecté aux travaux ci-dessus, sont les suivants :

Le compagnon-soudreur ou soudeur — \$4.45 l'heure.

Dans tous les services, le compagnon-mécanicien en tuyauterie, les taux horaires actuels du décret.

Article 7

Comité de Juridiction de métier

1. a) Dans les sept (7) jours suivant l'extension juridique des dispositions de la présente convention collective, y compris le présent article, l'Association de la Construction de Montréal nommera deux (2) représentants et deux (2) substituts, le Syndicat de la Construction de Montréal (CSN) nommera un (1) représentant et un substitut et le Conseil des Métiers du Bâtiment et de la Construction de Montréal et Banlieue (FTQ) nommera un (1) représentant et un substitut. Les quatre représentants et quatre substituts, qui formeront un Comité Paritaire de Juridiction de métier, devront être dûment accrédités parmi les membres actifs de l'Industrie de la Construction.

b) Le Comité Conjoint forme l'Administration du décret devra, dans les sept (7) jours suivant la nomination mentionnée ci-haut, arrêter par résolution lesdites nominations pour constituer un comité permanent pour la durée du décret et les membres dudit comité ne pourront être remplacés ou choisis à l'exception des cas suivants :

(Suite de la page 12)

Taux de salaires	Publi- cation du décret	1er oct. 1966	1er nov. 1966	1er déc. 1966	1er janv. 1967	1er fév. 1967
Gréger et finisseur — Acier de Structure	3.35	3.45	3.80	3.80	4.15	4.15
Propose à tout appa- reil de levage verti- cal à tambour multi- ple	3.09	3.29	3.54	3.79	4.04	4.04
Propose à tout appa- reil de levage verti- cal d'une capacité de 1,000 lbs ou plus, tambour simple	2.80	3.00	3.25	3.50	3.75	3.75
Propose aux compres- seurs portatifs de 210 pi. cu. à la minu- te ou plus ou à deux tels compresseurs ou plus de 110 pi. cu. à la minute	2.86	3.06	3.31	3.56	3.81	3.81
Propose aux pompes à béton et à tout appa- reil pneumatique pour placer le béton	2.91	3.11	3.36	3.61	3.86	3.86
Tireur de points	3.30	3.50	3.75	4.00	4.25	4.25
Propose aux pompes avec tuyau de débit de 6" ou plus	2.80	3.00	3.25	3.50	3.75	3.75
Mécanicien de brûleurs à l'huile, classe "A"	3.19	3.39	3.64	3.89	4.14	4.14
Mécanicien de brûleurs à l'huile, classe "B"	2.91	3.11	3.36	3.61	3.86	3.86
Peintre:						
a) décorateur, quel que soit l'outil utilisé	3.09	3.29	3.54	3.79	4.04	4.04
b) employant un pis- tolet ou bien un rouleau d'une large- ur supérieure à 9" ou muni d'un manche d'une longueur supérieure à 18"	3.19	3.39	3.64	3.89	4.14	4.14
Acier structural et clo- cher	3.19	3.39	3.64	3.89	4.14	4.14
Poseur d'acier d'arma- ture	2.86	3.06	3.31	3.56	3.81	3.81
Poseur de planchers de bois franc			3.25	3.50	3.75	3.75
Poseur de Plots	2.80	3.00	3.25	3.50	3.75	3.75
Couvreur, membrane imperméable et cou- verture à rouleau (as- phalte et gravier)	2.96	3.16	3.41	3.66	3.91	3.91
Propose aux bouillottes Poseur de métal en feuilles, couvreur	3.19	3.39	3.64	3.89	4.14	4.14
Soudure de métal en feuilles	3.19	3.39	3.64	3.89	4.14	4.14
Steeplejack	3.19	3.39	3.64	3.89	4.14	4.14
Mécanicien de généra- teurs à vapeur et à eau chaude (surface horizontale de 20 pieds)	\$2.96	\$3.16	\$3.41	\$3.66	\$3.91	\$3.91
Aide à l'employé pré- cedent	2.68	2.88	3.08	3.28	3.48	3.48
Chauffeur de camion- nette	2.57	2.77	2.97	3.17	3.37	3.37
Chauffeur de camion à boîte conventionnel- le	2.57	2.77	2.97	3.17	3.37	3.37
Chauffeur de camion citerne (pour com- bustible, carburant ou lubrifiant)	2.63	2.83	3.03	3.23	3.43	3.43
Chauffeur d'un camion à benne basculante sur essieu simple arrière, et d'une ca- pacité estimée de 10 tonnes et moins	2.57	2.77	2.97	3.17	3.37	3.37
Chauffeur d'un camion à benne basculante sur essieu double arrière, et d'une ca- pacité estimée de plus de 10 tonnes	2.57	2.77	2.97	3.17	3.37	3.37
Chauffeur d'un camion à benne basculante sur essieu simple arrière, et d'une ca- pacité estimée de plus de 10 tonnes	2.68	2.88	3.08	3.28	3.48	3.48
Chauffeur d'un camion sur terrain	2.68	2.88	3.08	3.28	3.48	3.48
Chauffeur d'un camion ou propose à un cam- ion surmonté d'un treuil et doté d'un chassis "A", ayant une capacité de his- sage de moins 5 ton- nes	2.63	2.83	3.03	3.23	3.43	3.43
Chauffeur d'un camion ou propose à un cam- ion surmonté d'un treuil et doté d'un chassis "A", ayant une capacité de his- sage de 5 tonnes et plus	2.75	2.95	3.15	3.35	3.55	3.55
Opérateur de perforé- se motorisée montée sur rail	2.80	3.00	3.25	3.50	3.75	3.75
Opérateur de grues à pylons (y compris les grues grimpan- tes)	3.30	3.50	3.75	4.00	4.25	4.25
Perforé de roc	2.57	2.77	2.97	3.17	3.37	3.37
Plâtrier (travaux ordi- naires ou travaux d'ornementation sur le chantier)	3.40	3.60	3.85	4.10	4.35	4.35
Magasinier	\$79.00	\$83.00	\$87.00			
Gardiennage	74.00	78.00	82.00			
Gardiennage — employé aussi comme chauf- feur dans un ouvra- ge nécessitant un certificat de 4e clas- se	83.00	87.00	91.00			

moins que celui d'un jour-
nalier (ouvrier non-qualifié).

Article 15
Dans tous les métiers où un
matériel, autre que le produit
régulier et reconnu est utilisé,
comme par exemple une brique
en terre glaise ou argile, le taux
de salaire du métier approprié
doit s'appliquer et le travail
devra être exécuté par un ou-
vrier qualifié de ce métier.

Article 16
Tout salarié se rapportant au
travail, qui n'a pas été avisé à
l'avance que ses services ne
seraient pas requis ou dont la
durée du travail est moindre
que la durée journalière de tra-
vail, a droit à une rémunération
équivalente à au moins (3) heu-
res de travail par jour, à moins
qu'il n'ait refusé d'exécuter le
travail requis dans un métier
ou, à moins que les travaux
ne soient suspendus à cause
de la température.

Article 17
a) Pour l'employé à l'emploi
de l'employeur depuis au moins
15 jours, un pré-avis de 24
heures sera donné en cas de
mise à pied, à l'exception des
cas hors de contrôle de l'employeur
ou pour cause.
Après pré-avis, l'employé sera
rémunéré seulement pour le
travail effectué après avoir reçu
le pré-avis.

b) Fin d'emploi: L'article
1608 du Code civil de la Provin-
ce de Québec s'applique aux
salaires payés à la semaine ou
au mois.

Article 18
Sécurité au travail
Hygiène et bien-être
a) Il incombe à l'employeur
de prendre toutes les disposi-
tions nécessaires afin de garan-
tir la sécurité, l'hygiène et le
bien-être de ses salariés.
Dans les sept (7) jours sui-
vant la signature de la présente
convention, les parties aux pré-
sentes formeront un Comité
Paritaire de Sécurité de quatre
(4) membres choisis par et par
mi les parties contractantes.

Dans les quatre-vingt-dix (90)
jours suivant la signature de la
présente convention, le Comité
de Sécurité recommandera au
Comité Conjoint l'engagement
des inspecteurs de sécurité com-
pétents en nombre suffisant et
déterminera l'autorité de ces
inspecteurs et aussi verra à
obtenir auprès du Ministère du
Travail l'autorité nécessaire
pour assurer le bon fonctionne-
ment et l'efficacité dudit Comité
de Sécurité.

Les parties contractantes s'en-
gagent à appuyer les recom-
mandations du Comité.

b) L'employeur doit accorder
aux employés toute facilité
d'eau potable et doit aménager
un endroit convenable, permet-
tant aux ouvriers de prendre
leurs repas. Il doit également
aménager une chambre de toi-
lette et fournir les accessoires
nécessaires. Ces facilités doivent
être chauffées lorsque la tem-
pérature le requiert.

c) Les employés doivent
beneficier d'une période de re-
pos de 15 minutes sans perte de
salaire, une fois dans l'avant-
midi et une fois dans l'après-
midi. Le temps de la prise de
ce repos sera déterminé par
l'employeur.

d) L'employeur doit fournir
l'équipement nécessaire au
travail tel que bottes de caou-
chouc, habits de caoutchouc,
tunnels, caissons, gants de se-
curité, ceinture de sécurité et
casque de sécurité; l'employeur
doit en prendre soin et les
laisser à l'endroit désigné par
l'employeur.

e) De plus, l'employeur devra
fournir tous les outils motorisés
nécessaires à l'exécution de son
travail.

f) Tous les chantiers doivent
au minimum être munis de
l'équipement de premiers soins
requis par la loi des établisse-
ments industriels et commer-
ciaux et les règlements pris en
exécution d'icelle. Les inspec-
teurs du Comité Conjoint seront
chargés de voir à l'application
de ce paragraphe.

g) Le salarié blessé en devoir
(sur le chantier) et incapable
de continuer son travail recevra
sa paie régulière pour cette
journée.

h) Tout cimentier-applicateur
appelé à exécuter son travail
la nuit, à la machine à finition
de ciment, devra être accompa-
gné d'un autre employé de son
niveau.

i) Le travail sur échelle est
prohibé en tout temps.

j) La machine à platine ne
sera pas utilisée pour appliquer
le plâtre sur surface en atten-
dant une décision, finale et
obligatoire, du Ministère du
Travail ou de la Commission des
Accidents du Travail établissant
si son usage est au détriment
de la santé ou de la sécurité des
employés.

k) L'employeur doit accor-
der aux ouvriers toutes facilités
leur permettant de déposer
leurs outils dans un lieu ra-
isonnable facile d'accès et sous
ciel, et dans les cas des édifices
de plus de quatre (4) étages,
une boîte à outils fermée à clef
à tous les planchers ou ses
travaux sont exécutés.

l) L'employeur est responsa-
ble jusqu'à concurrence de
\$100.00 de toute perte d'outils
et de tout dommage causé à ces
outils que les employés peuvent
subir par suite du vol par ef-
fraction ou d'incendie, s'ils ont
laissé tels outils à l'endroit
désigné par l'employeur. L'em-
ployeur devra fournir les preuves
justificatives de la valeur.

m) Les parties conviennent de
préparer et de présenter aux
autorités, une requête dans le
but d'améliorer l'application de
la législation provinciale ayant
trait à la sécurité, et elles incor-
poreront dans cette dite requête
leurs recommandations dans le
but d'améliorer ladite législa-
tion.

Article 19
Solabilité
Les parties conviennent de
demander au Ministère du Tra-
vail la mise en application
immédiate d'une loi prévoyant
l'appropriation avant d'obtenir
l'autorisation de contracter dans
l'industrie de la Construction,
et de plus, le Comité Conjoint
paiera tous les services et frais
légaux pour intenter les pro-

cédures en recouvrement du
salaire et des bénéfices pour
les employés, et aussi maintien-
dra, en permanence une étude
légale exclusivement aux ser-
vices de tel recouvrement du
salaire et des bénéfices de tous
les ouvriers de la construction.
Un tel service devra être en
fonction pas plus tard qu'à la
sanction du décret.

Article 20
Distinctions injustes
Personne ne doit être victime
de distinctions injustes à cause
de sa race, de sa nationalité,
de sa langue, de sa religion, de
son origine ou de son statut so-
cial et syndical.

Article 21
Aucun employeur n'a le droit
de punir ou de menacer de pu-
nir tel que par congédiement
ou suspension, directement ou
indirectement, pour le fait que
l'employé a absenté un jour de
fête religieuse de sa foi.

Article 22
L'employeur doit accorder un
congé sans solde à tout employé
qui désire s'absenter de son
travail pour assister à un
congrès, une convention ou à
une conférence syndicale. Toute
demande de congé devra être
autorisée par les parties de
Deuxième Part, mais telle de-
mande ne devra pas excéder
deux (2) délégués par métier
pour chaque chantier.

Article 23
Le salaire doit être payé cha-
que semaine en espèces ou par
chèque. Lorsque les paiements
sont effectués par chèque, les
chèques devront être remis à
l'employé au plus tard le jeudi
soir. Les employeurs dont la
principale affaire est mercan-
tile ou commerciale et qui ont
une pratique uniforme et éta-
blie de paiements semi-men-
suels pour tous leurs salariés
sont exemptés de paiements
hebdomadaires.

Article 24
Lorsqu'un employé est congé-
dié, il devra être payé pour le
chantier ou au plus tard, le
jour ouvrable suivant par envoi
postal recommandé.

Article 25
L'employeur doit remettre aux
salariés, avec chaque paiement,
un état de compte détaillé de-
montrant:

i. le nombre d'heures de tra-
vail au taux régulier;
ii. le nombre d'heures de tra-
vail au taux double moyen-
nant prime ou supplément;
iii. les taxes à l'heure suivant
lesquelles s'est basé pour éta-
blir le calcul;

iv. le montant total brut du
salaire gagné;

v. le montant des prestations
de congés qui sont créditées aux
salariés et qui doivent être re-
mises au Comité Conjoint;

vi. le montant et la nature
de chacune des contributions
faites par l'employeur;

vii. le montant et la nature
de chacune des déductions;

viii. le montant total net du
salaire gagné;

ix. les dates de la période de
paie couverte.

Article 26
a) Définitions: Les défini-
tions de la Loi des décrets de
Convention Collective s'appliquent
à ce décret.

b) La présente convention,
quant à son interprétation, est
soumise aux règles générales de
l'interprétation des contrats éla-
bors au Code Civil.

c) Le texte français primera
sur le texte anglais dans l'éven-
tualité où les deux textes diffé-
reraient.

Article 27
Les heures de travail régulières
pour tous les salariés, sauf
celles mentionnées ci-après à la
section six (6) ne doivent pas
dépasser huit (8) heures, répar-
ties entre 8 h.m. et 5 p.m. les
lundi, mardi, mercredi, jeudi et
vendredi, le tout devant consti-
tuer une durée hebdomadaire
de quarante (40) heures.

Article 28
Les samedis et les dimanches
seront reconnus jours non-ou-
vrables pour les plâtriers. Ceux-
ci pourront travailler lorsqu'un
permis sera obtenu du Comité
Conjoint. Ces permis pourront
être obtenus pour un jour ou
jusqu'à pour un mois.

Article 29
Si le système de la double
équipe est mis en vigueur, les
heures de travail sont réparties
selon les besoins de l'entreprise,
pourvu que la durée du travail
d'une équipe n'excède pas, en
aucun cas, huit (8) heures par
jour.

Article 30
Dans le cas où l'employeur
établirait le système de la triple
équipe, les heures de travail
sont les suivantes:
Equipe 1 — 8 heures a.m. à
4 heures p.m.
Equipe 2 — 4 heures p.m. à
12 heures a.m. (minuit).
Equipe 3 — 12 heures a.m.
(minuit) à 8 heures a.m.

Article 31
Les heures de travail men-
tionnées ci-dessus sont basées
sur l'heure solaire et en vigueur,
avancée, suivant l'heure en
vigueur dans la localité où les
travaux sont exécutés.

Article 32
Les employés travaillant sur
système des trois équipes au-
ront droit à une demi-heure
pour prendre leur repas sans
perte de salaire.

Section 6
Exceptions

Article 33
Les heures de travail régulières,
s'étendant du lundi au
samedi inclusivement, mais sans
heures fixes de commencement
ou de cessation, ni limites jour-
nalières d'heures de travail
s'établissent comme suit:

a) 60 heures par semaine
pour tout employé travaillant à
la construction de routes et de
ponts, y compris grandes rou-
tes, arrières, ruelles, trottoirs,
chaînes, et les systèmes de
drainage s'y rattachant; des
voies de circulation rapide
(quelles soient construites en
voie élevée ou en dépression),
des viaducs (compréhensifs des
voies de croisement élevées ou
surbaissées) et des carrefours
s'y rattachant; des tunnels pour

véhicules faisant partie des
grandes routes et des voies de
circulation rapide; à l'installa-
tion, à la division ou au dé-
placement d'utilités telles qu'é-
carts, conduites d'eau, conduits
électriques, etc., qui se trouvent
dans l'emprise de telles routes
ou voies de circulation rapide,
ou qui sont affectées par cette
emprise ainsi que la démolition
des édifices, bâtiments, ou cons-
truction, de toute espèce, dans
ou affectés par ladite emprise;
au nivelage et à la construction
de métropolitains (subway) en
tranchée à ciel ouvert, au
nivelage et à l'assèchement des
chemins de fer et des gares de
triage; au passage de traverses et
de rails pour chemins de fer
et métropolitains (subway); au
nivelage, pavage et assèchement
des pistes d'aéroports, des pistes
de circulation, des terrains de
stationnement et des entrées
pavées (driveways).

b) 50 heures par semaine
pour tout employé à des machi-
nes et ses compagnons de tra-
vail affectés à tout travail d'exca-
vation (roche ou terre), de rem-
plissage, de sonnettes (béton
armé, acier et bois), de cons-
truction d'égouts et de conduits
mécaniques d'excavation à ciel
ouvert, à l'ouvrage comprenant
l'aménagement, le couvreur et
l'étayage de toute excavation,
et à aucun de ces travaux inclus
dans la construction d'un mé-
tropolitain (subway) autrement
que selon une méthode d'exé-
cution des souterrains ou de
nivellement. Cependant, cet
article ne s'applique pas lors-
qu'il s'agit de travaux décrits à
l'annexe précédente.

c) 40 heures par semaine
pour les salariés travaillant sur
les pipelines de gaz naturel ou
de pétrole, y compris le travail
d'excavation y relié, mais ex-
cluant le travail de charpente
y relié.

Article 34
Les heures de travail régulières,
s'étendant du lundi au
samedi inclusivement, mais
sans heures fixes de commen-
cement ni de cessation, s'éta-
bissent comme suit:

a) douze (12) heures par jour
et soixante (60) heures par se-
maine pour les préposés aux
bouillottes de mastic d'asphalte
chaud;

b) neuf (9) heures par jour
et cinquante (50) heures par
semaine pour tous autres pré-
posés au mastic d'asphalte
chaud;

c) huit (8) heures par jour
et quarante-huit (48) heures par
semaine pour tous autres pré-
posés travaillant dans un tun-
nel, à l'excavation et à la mise
en place de la paroi structurale
dudit tunnel.

d) huit (8) heures par jour,
entre 7 h.m. et 5 p.m. et qua-
rante (40) heures par semaine
pour les préposés à l'entretien
qui ne sont pas des employés
permanents.

Article 35
Les heures de travail régulières,
à compter du lundi au
vendredi inclusivement, mais
sans heures fixes de commen-
cement ni de cessation s'éta-
bissent comme suit:

a) Neuf (9) heures par jour
et quarante-cinq (45) heures par
semaine pour tout ouvrier non
qualifié et manoeuvre, excepté
pour tous les travaux de cons-
truction exécutés dans les usines
pétrochimiques et raffineries
où ils seront sujets à l'article 29.

b) Huit (8) heures par jour
et quarante (40) heures par
semaine pour travaux de plan-
chers de béton. La journée
régulière de travail commencée
le vendredi peut se terminer à
temps simple le samedi. L'on
passera à temps simple aussi le
samedi à l'attente à partir
du moment où le salarié es-
quis de se rendre au travail
jusqu'au moment où débute sa
journée régulière de travail.

c) Quarante (40) heures par
semaine, aucune limite à la
durée journalière du travail si-
non qu'elle doit se terminer à
5 p.m. le vendredi (ce qui, par
extension, deviendra toutefois
5 p.m. le samedi au cours de la
période de l'année où l'heure
solaire est en vigueur) pour
tout couvreur et couvreur
à l'aide de membrane rapportée
(autre que les ajusteurs de
metal en feuille et leurs ap-
prentis) et tout journalier fai-
sant partie d'une équipe
d'employés aux travaux de cou-
verture.

d) Quarante-cinq (45) heures
par semaine, sans aucune limite
à la durée journalière de tra-
vail, sinon qu'elle doit se ter-
miner à 5 p.m. le vendredi, ce qui,
par extension, deviendra tou-
tefois 5 p.m. le samedi au cours
de la période de l'année où l'heure
solaire est en vigueur, pour
tous les préposés aux bouil-
lottes (travaux de toiture).

e) Quarante-cinq (45) heures
par semaine, sans aucune limite
à la durée journalière de tra-
vail pour tous les poseurs de
planchers résilients.

Article 36
a) Les magasiniers et les gar-
diens ne seront pas sujets à
une limite dans la durée de leur
travail. Les gardiens ont droit
à une période de repos de neuf
(9) heures suivant chaque pé-
riode de quinze (15) heures de
garde.

b) Les heures de travail régulières,
du lundi au dimanche
inclusivement, mais sans heures
fixes de commencement ni de
cessation, sont huit (8) heures
par jour et quarante (40) heu-
res par semaine pour les sala-
riés travaillant par équipe sur la
liste de paie de l'employeur fai-
sant partie d'un chantier dans
les raffineries de pétrole. Ce-
pendant, l'article 48 (exception
faite des dimanches) continue
de s'appliquer.

Article 37
Les heures de travail qui
s'appliquent à la construction
de voie souterraine, ou du
Système Métropolitain de Trans-
port Souterrain, dans la région
de Montréal, comprenant la
construction de ses gares, se-
ront régies généralement par
l'article 29 sujet aux exceptions
pour la partie de ces travaux
qui font l'objet des dispositions
des articles 33 (a), 35 (b) et

36 (c) suivant leur teneur et
les exceptions qui concernent
des métiers et des classifica-
tions particulières.

Article 38
Lorsqu'un recours à des
équipes supplémentaires de sala-
riés, il n'y a pas d'heures
fixes pour le commencement
ou la cessation du travail d'au-
cune équipe. Ces équipes sup-
plémentaires de salariés doivent
recevoir un supplément de qua-
tre pour cent (4%) des taux
de salaires réguliers ou de taux
de salaire effectivement payés
lorsque ces derniers sont plus
élevés.

Article 39
Lorsque, pour une raison suf-
fisante, un travail urgent d'al-
lègement ou de réparation à un
édifice ne peut être exécuté en
deca des limites horaires régu-
lières, il n'y aura pas d'heure
fixe de commencement ou de
cessation de travail pour tout
travail de ce genre. Tous les
salariés affectés à un tel tra-
vail doivent recevoir un supplé-
ment de quatre pour cent (4%)
sur les taux réguliers.

Cependant, lorsqu'un permis
est émis en exécution de la Loi
relative à la limitation des heu-
res de travail (S.R.Q. 1941, cha-
pitre 165) pour cinq (5) nuits
consecutives ou plus, les di-
manches exceptés, la durée du
travail peut être de neuf (9)
heures par équipe, le tout ne
devant pas excéder quarante-
cinq (45) heures par semaine
entre 5 p.m. le lundi et 8 a.m.
le samedi, aux taux de salaire
réguliers.

Article 40
Un supplément de vingt cents
(20c) l'heure en sus des taux
réguliers doit être versé aux
salariés faisant partie d'une
équipe irrégulière de jour, tra-
vaillant en périodes intermit-
tentes durant le jour lorsque la
moitié ou la majeure partie de
la durée de travail tombe en
dehors des heures régulières
du travail de jour.

Article 41
Les primes d'équipe ne s'ap-
pliqueront pas aux cimentiers-
applicateurs pour le travail de
plancher et aux finisseurs d'as-
phalte chaud, à moins que les
heures du début et de la fin
de la journée de travail soient
pré-déterminées pour une pé-
riode d'au moins trois (3) jours.

Article 42
Tout travail exécuté par les
salariés en plus des heures régu-
lières ou en dehors des limi-
tes horaires ci-haut déterminées
est considéré comme un travail
supplémentaire.

Article 43
Salaire et demi: Le travail
supplémentaire doit être payé
au taux de salaire et demi.

Article 44
Tous les salariés qui travail-
lent entre 8.30 p.m. et 8 a.m.
quel que jour que ce soit, doi-
vent être payés au taux de sa-
laire double, sauf:

Ceux travaillant sur la pre-
mière, deuxième ou troisième
équipe;

AVIS

Avis est par la présente donné que, NEWPORT CONSTRUCTION CORPORATION, une corporation incorporée sous la loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au secrétaire provincial de la province de Québec pour obtenir l'autorisation d'abandonner sa charte sous les provisions de la loi des Compagnies du Québec. Daté à Montréal, ce 21e jour de juin 1966.

G. Mogil

secrétaire

BOLESIAW MAURICE SANIGORSKI

Avis est donné que Boleslaw Maurice Sanigorski, machiniste résidant à 1500 Lussier, Village St-Joseph, district de St-Hyacinthe, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en conseil pour obtenir un ordre changeant son nom en celui de Maurice Sanigorski. Ledit changement de nom bénéficiera aussi à son épouse née Genevieve Kapron et à ses trois fils, Christian, Jean-François et Alain, tous de la même adresse. St-Hyacinthe, 28 juin 1966. Le Procureur du requérant OVIDE LOISELLE

CITE D'OUTREMONT SOUMISSIONS

La Cité recevra jusqu'à midi le 6 juillet 1966 des soumissions cachetées dans des enveloppes portant mention: "pavage, trottoirs et bordures et autres travaux connexes et adressées au soussigné".

Chaque soumission sera faite sur la formule officielle fournie par l'ingénieur Administrateur de la Cité d'Outremont et elle sera accompagnée d'un chèque de garantie équivalant à dix (10%) pour cent du montant total de la soumission. Ce chèque sera fait à l'ordre de la Cité d'Outremont et sera certifié par une banque canadienne à charte. Toute soumission qui ne sera pas accompagnée d'un tel chèque, qui ne sera pas faite sur la formule de soumission fournie par l'ingénieur Administrateur de la Cité d'Outremont et qui ne sera pas parvenue à l'adresse prescrite avant l'heure prescrite ne sera pas considérée.

Les soumissionnaires pourront se procurer à l'adresse suivante moyennant une somme de \$25.00 dollars payable en monnaie légale ou par un chèque certifié à l'ordre de la Cité d'Outremont chaque série de plans, devis, formules de soumissions.

Cité d'Outremont,
543, Chemin de la Côte Ste-Catherine,
Outremont, Qué.

Les dépôts seront remboursés à ceux qui auront retourné les plans, devis, etc., en bon état dans les dix jours suivant la date de l'ouverture des soumissions.

La Cité d'Outremont ne s'engage à accepter ni les plus basses ni aucune des soumissions reçues.

Armand Gagnon,
Ingénieur Administrateur,
Hôtel de Ville,
543, Chemin de la Côte Ste-Catherine,
Outremont, Qué.

Outremont, le 21 juin 1966.

CITE D'OUTREMONT SOUMISSIONS

La Cité recevra jusqu'à midi le 6 juillet 1966, des soumissions cachetées dans des enveloppes portant mention "gazonnement et nivelage de terre" adressées au soussigné. Les travaux devront être terminés 15 jours après l'ordre de débiter les travaux par la Cité.

Chaque soumission sera faite sur la formule officielle fournie par l'ingénieur Administrateur de la Cité d'Outremont et elle sera accompagnée d'un chèque de garantie équivalant à dix (10%) pour cent du montant total de la soumission. Ce chèque personnel sera fait à l'ordre de la Cité d'Outremont et sera certifié par une banque à charte. Toute soumission qui ne sera pas accompagnée d'un tel chèque, qui ne sera pas faite sur la formule de soumission fournie par l'ingénieur Administrateur de la Cité d'Outremont et qui ne sera pas parvenue à l'adresse prescrite avant l'heure prescrite ne sera pas considérée.

Les soumissionnaires pourront se procurer à l'adresse suivante, chaque série de plans, devis, et formules.

Cité d'Outremont,
543, Chemin de la Côte Ste-Catherine,
Outremont, Qué.

La Cité d'Outremont ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Armand Gagnon,
Ingénieur Administrateur,
Hôtel de Ville,
543, Chemin de la Côte Ste-Catherine,
Outremont, Qué.

Outremont, le 21 juin 1966.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

AIDE DOMESTIQUE DISPONIBLE

CONFIEZ-VOUS VOS CORVEES, nous nettoierons, maisons, bureaux, fenêtrages. Demi journée complète. S'adresser à: Coopération des Vétérans, R.E. 1-2747.

ANTIQUITES CANADIENNES

Aménagement complet d'antiquités canadiennes authentiques, pour salon, salle à manger, cuisine, chambre à coucher, etc. collection privée. MARTE MOQUIN 671-0558.

AUTO A VENDRE

VALIANT 1962 — Première main — Excellent état mécanique. Tél.: 279-8286 après 6 h. P.M.

J.N.O. Découpable Rambler American 460, 1965, 16,000 miles, cat. départ du Canada, entre 6 h. et 9 h. p.m. Tél.: 721-9184.

BUREAU A LOUER

BUREAU DE PRATICIEN GÉNÉRAL

situé dans le centre des affaires de St-Hyacinthe, libre immédiatement, clientèle déjà établie, équipement médical si désiré. Tél. St-Hyacinthe 773-2066.

CHALETS PREFABRIQUES

20 x 20 \$1,900, 24 x 24 \$2,735, 24 x 30 \$3,420. Electricité et plomberie fournies, bati sur votre terrain. JNO

CHALET A LOUER

Canton de l'Est, Magog, plage, south-east, beau chalet 5 pièces modernes, toutes commodités, grand terrain, près mont Orford, défrayé. Eastman, etc. Tél.: 255-7521.

Chalet à louer sur le Richelieu, chalet d'été tout confort, 3450 pour la saison. Tél.: 488-6079.

COURS PRIVES

Professeurs, mari et femme, tous deux licenciés d'université donnent cours privés pendant les vacances: Latin, Grec, Français, Histoire, Géographie. Préparation des examens de reprise. Possibilité d'examen psychologique par l'un des professeurs. S'adresser à: Cuvé Postale 108, Le Devoir.

DEMENAGEMENT

ROUSSELLE TRANSPORT. Déménagement local et longue distance. Emballage et entreposage. 725-2421.

DIVERS

TOP MART, 15 est, Ste-Catherine, tél. 845-0401. Vente de liquidation, habits en tréteaux \$20, chemises \$2, imperméables \$10, manteaux demi-saison \$15, vestons sport \$10, pantalons \$3 et \$6.50. On achète et vend de la marchandise de liquidation. JNO

FEMME DEMANDEE

STENO - DACTYLO - français - connaissance de l'anglais, pour bureau de comptables agréés. S'ad.: M. Pierre Gauthier, Tél.: 278-3011.

HOMMES ET FEMMES DEMANDES

IMPORTANTE COMPAGNIE CANADIENNE DE FONDS MUTUELS, cherche des représentants hommes ou femmes, elle offre une excellente formation en matière de sécurité routière, une rémunération au-dessus de la moyenne et un avancement rapide au sein d'un organisme en pleine expansion. Pour de plus amples renseignements, Tél.: 271-2401 M. Hagart.

PROPRIETE A VENDRE

Ideal pour professionnel ou homme d'affaires, située auto-roule - Mont St-Hilaire, Addison Avenue, bungalow briques et bois, 4 chambres, 2 salles de bain, cheminées en briques, de sécurité, 24 heures de sécurité, très belle piscine entièrement équipée, terrain 12 pi. sur 112 pi. Appel. N.M. Webster, tél.: 875-2800, résidence 467-2354.

PRETS HYPOTHECAIRES

Actions 6% — sur propriété — RA. 9-4332 JNO

TAILLEUR

Vous avez maigri ou engraisé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformés en avant simple dernier style.

DROLET TAILLEUR

SPECIALITE — Habits et costumes sur mesure 331 est, rue GUYOT.

VACANCES

ATLANTIC CITY N.J. — New Sea Crest Hotel, Maison canadienne 135 Place St-Jacques, entre New York et Tennessee Avenue, près de la place, du bon petit français, Chambre à partir de \$2.50 par personne et appartement à partir de \$30.00 par semaine. Tél.: 609-345-9460.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR DE MAGISTRAT

Pour le district judiciaire de Montréal
No 873 372

CITE DE PIERREFONDS, corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires à Pierrefonds, district de Montréal,

demanderesse contre I. & A. & B. & N. LEVIAN, de la Ville de New York, des Etats unis d'Amérique,

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné aux défendeurs de comparaître d'ici un mois.

Montréal, le 23 juin 1966. JEAN LÉDUC, greffier C.M.M.

Mes SAVARD & COUTU, 790 boul. Laurentien, suite 301 St-Laurent, Qué.

Domicile élu: 4, rue Notre-Dame, suite 503, Montréal, Qué.

Avocats de la demanderesse

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 712155

DAME VEUVE ADELARD LÉSSARD, ménagère, de l'île Demers, Co. Chambly, district de Montréal, tant personnellement que comme tutrice à son fils mineur Denis,

Demanderesse —vs— HENRY G. CHARTIER, soudeur, autrefois de Austin, Co. Bromie, maintenant demeurant sur la route No. 4, Magog, district de St-François,

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur, HENRY G. CHARTIER, de comparaître d'ici un mois.

Montréal le 22e jour de juin 1966.

RAOUL CREVIER, député-protonotaire, LAMARRE & QUENEL, Avocats,

510 Boul. St-Laurent, Suite 204, Montréal, P.Q.

Procureurs de la demanderesse.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 710634

DAME JEANNE D'ARC LAGACE DEROCHÉ, comptable, épouse séparée de biens de Harold Deroché, résidant et domiciliée au no. 659 de la rue Champagne, en la cité d'Outremont, district de Montréal,

Demanderesse —vs— HAROLD DEROCHÉ, contracteur, résidant et domicilié au no. 659 rue Champagne, en la cité d'Outremont, district de Montréal,

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur, HAROLD DEROCHÉ, de comparaître d'ici un mois.

Montréal, le 21e jour de juin 1966.

CHAPADOS, VENNE & VALLEE, Avocats,

801 est, rue Sherbrooke, Suite 507, Montréal, P.Q.

Procureurs de la demanderesse.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 713839

Mlle EMILIANA LEFEBVRE, fille majeure usant de ses droits, domiciliée et demeurant dans la cité et district de Montréal,

Demanderesse —vs— GORDON LAPOINTE, domicilié à Cornwall, dans la Province d'Ontario,

et DAME ANNABELLE LACOMBE, domiciliée à Massena, Etat de New York, un des Etats-Unis d'Amérique,

Defendeurs conjoints et solidaires

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné aux défendeurs conjoints et solidaires GORDON LAPOINTE et Dame ANNABELLE LACOMBE de comparaître d'ici un mois.

Montréal 21e jour de juin 1966.

GREGOIRE & ASSOCIES, Avocats,

1595 rue St-Hubert, Montréal, P.Q.

Procureurs de la demanderesse.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 713840

DAME ELIZABETH LEFEBVRE, veuve non mariée de WILFRID BERNIER, domiciliée et demeurant dans la cité et district de Montréal,

Demanderesse —vs— GORDON LAPOINTE, domicilié à Cornwall dans la Province d'Ontario,

et DAME ANNABELLE LACOMBE, domiciliée à Massena, Etat de New York, un des Etats-Unis d'Amérique,

Defendeurs conjoints et solidaires

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné aux défendeurs conjoints et solidaires GORDON LAPOINTE et Dame ANNABELLE LACOMBE de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 21e jour de juin 1966.

GREGOIRE & ASSOCIES, Avocats,

1595 rue St-Hubert, Montréal, P.Q.

Procureurs de la demanderesse.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GPE - 66 - 11115

pour 10 h. 30 a.m. (h.a.e.) le mardi 30 août 1966

Centrale de Première Chute (Comté Témiscamingue)

FOURNITURE, TRANSPORT ET MONTAGE DE TROIS ALTERNATEURS DE 34.5 MVA

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre le paiement NON REMBOURSABLE de \$25.00 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de cent cinquante mille dollars (\$150,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. LACASSE — W. E. JOHNSON Montréal, le 22 juin 1966.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 712155

DAME VEUVE ADELARD LÉSSARD, ménagère, de l'île Demers, Co. Chambly, district de Montréal, tant personnellement que comme tutrice à son fils mineur Denis,

Demanderesse —vs— HENRY G. CHARTIER, soudeur, autrefois de Austin, Co. Bromie, maintenant demeurant sur la route No. 4, Magog, district de St-François,

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur, HENRY G. CHARTIER, de comparaître d'ici un mois.

Montréal le 22e jour de juin 1966.

RAOUL CREVIER, député-protonotaire, LAMARRE & QUENEL, Avocats,

510 Boul. St-Laurent, Suite 204, Montréal, P.Q.

Procureurs de la demanderesse.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 710634

DAME JEANNE D'ARC LAGACE DEROCHÉ, comptable, épouse séparée de biens de Harold Deroché, résidant et domiciliée au no. 659 de la rue Champagne, en la cité d'Outremont, district de Montréal,

Demanderesse —vs— HAROLD DEROCHÉ, contracteur, résidant et domicilié au no. 659 rue Champagne, en la cité d'Outremont, district de Montréal,

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur, HAROLD DEROCHÉ, de comparaître d'ici un mois.

Montréal, le 21e jour de juin 1966.

CHAPADOS, VENNE & VALLEE, Avocats,

801 est, rue Sherbrooke, Suite 507, Montréal, P.Q.

Procureurs de la demanderesse.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 713839

Mlle EMILIANA LEFEBVRE, fille majeure usant de ses droits, domiciliée et demeurant dans la cité et district de Montréal,

Demanderesse —vs— GORDON LAPOINTE, domicilié à Cornwall, dans la Province d'Ontario,

et DAME ANNABELLE LACOMBE, domiciliée à Massena, Etat de New York, un des Etats-Unis d'Amérique,

Defendeurs conjoints et solidaires

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné aux défendeurs conjoints et solidaires GORDON LAPOINTE et Dame ANNABELLE LACOMBE de comparaître d'ici un mois.

Montréal 21e jour de juin 1966.

GREGOIRE & ASSOCIES, Avocats,

1595 rue St-Hubert, Montréal, P.Q.

Procureurs de la demanderesse.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 713840

DAME ELIZABETH LEFEBVRE, veuve non mariée de WILFRID BERNIER, domiciliée et demeurant dans la cité et district de Montréal,

Demanderesse —vs— GORDON LAPOINTE, domicilié à Cornwall dans la Province d'Ontario,

et DAME ANNABELLE LACOMBE, domiciliée à Massena, Etat de New York, un des Etats-Unis d'Amérique,

Defendeurs conjoints et solidaires

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné aux défendeurs conjoints et solidaires GORDON LAPOINTE et Dame ANNABELLE LACOMBE de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 21e jour de juin 1966.

GREGOIRE & ASSOCIES, Avocats,

1595 rue St-Hubert, Montréal, P.Q.

Procureurs de la demanderesse.

Manutention de \$250,000,000 de blé dans le port de Québec

QUÉBEC — Un porte-parole du port de Québec a affirmé qu'en vertu du dernier contrat de vente de blé à la Russie qu'a signé au début de la semaine le Canada, "environ \$250,000,000 de valeur marchande de blé passeront dans le port de Québec".

M. Robert Tanguay, surveillant en chef de l'exploitation aux silos à grains du havre de la vieille capitale, a toutefois précisé que cela ne signifiait pas que l'entente soviéto-canadienne rapporterait au port une somme de \$250,000,000.

Il a dit que le contrat prévoit que quelque \$3,000,000 boisseaux seront expédiés par les cinq ports du Saint-Laurent.

M. Tanguay a dit que les cargos russes prendront approximativement 20 pour cent des céréales au port de Québec, 30 pour cent au port de Montréal, 30 pour cent également à celui de Baie-Comeau et 10 pour cent respectivement aux ports de Trois-Rivières et de Sorel.

Selon lui, le transport du blé doit débiter le 1er août 1966 et se poursuivre jusqu'en juin 1967.

En ce qui a trait au port de Québec, on estime que quelque 12,600,000 boisseaux de blé d'exportation y seront expédiés, durant cette période.

Des subsides aideraient les transports de banlieue à éviter de compter uniquement sur les recettes de la vente des billets qui de l'avis de M. Lagacé, est un "procédé auto-déficitaire".

Concours de modèles d'habitation

Le conseil canadien de l'habitation offrira des prix par voie de concours, en vue de faire reconnaître le mérite des auteurs des meilleurs modèles d'habitations, réalisés au Canada, à l'occasion du centenaire, des prix du modèle d'habitation aux architectes, constructeurs, dessinateurs de plans, architectes paysagistes et entrepreneurs généraux pour les meilleurs modèles de maisons et de complexes d'habitations, réalisés au Canada depuis le mois de janvier 1960. M. Ronald K. Fraser d'Hamilton, président du conseil, a déclaré que le concours en question fait suite au programme que le Conseil a lancé en 1956 et qui a été répété depuis cette année-là.

Cowan échoue dans sa lutte à CJCB

OTTAWA — M. Ralph Cowan, député libéral de York-Humber aux Communes, a échoué à la troisième tentative de poursuivre en justice la station radiophonique de langue française de la Ville-Reine.

La Cour suprême du Canada a écarté des jugements de premières instances rejetant l'action de M. Cowan contre la poste CJCB de Toronto.

M. Cowan soutenait que Radio-Canada n'était pas autorisée à exploiter une station indépendante de langue française à Toronto ni dans toute autre ville de l'Ontario.

La Cour suprême de l'Ontario avait accordé une motion de non-lieu à la société Radio-Canada à l'encontre de la poursuite du député. Par la suite, la Cour d'appel de l'Ontario avait maintenu ce jugement.

L'appel de M. Cowan a été rejeté par la Cour suprême du Canada qui n'a pas donné les motifs de son jugement.

Le président de la Fédération des associations d'hommes d'affaires du Québec, M. Jacques Leblanc, s'est dit fatigué de voir les autorités fédérales prétendre qu'elles n'ont reçu aucune demande officielle d'enquête royale sur les faillites frauduleuses et tout le crime organisé au Canada. "Nous vivons dans un pays d'hypocrites", a-t-il commenté.

Il a déclaré qu'il demandera à la fédération qu'il préside d'envoyer à Ottawa une "demande formelle et officielle d'enquête sur le crime organisé à travers tout le pays".

Si la fédération ne me donne pas son entier appui à ce sujet lors de sa réunion de lundi prochain, "je donnerai séance tenante ma démission comme président de la fédération et j'irai à la pêche, comme tout le monde", a affirmé M. Leblanc.

Les co-secrétaires B. LACASSE — W. E. JOHNSON Montréal, le 22 juin 1966.

Le Champlain fait maintenant le trajet Montréal-Québec en 2h. 59 min. (Montréal-Sainte-Foy: 2h. 32 min.). Rapidité, confort, Le Champlain est le train pour tous. Il quitte la gare Centrale tous les jours à 5h. 15 p.m., sauf le samedi. Tous les horaires du CN sont maintenant à l'heure avancée. Voitures coach, voitures-salons, voitures-restaurants. Billet simple de voiture coach: à partir de \$4.90. Toutes les places sont réservées.

Les co-secrétaires B. LACASSE — W. E. JOHNSON Montréal, le 22 juin 1966.

Le Champlain fait maintenant le trajet Montréal-Québec en 2h. 59 min. (

INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INT

L'UEO: le moment est favorable aux rapprochements Est-Ouest

BRUXELLES — Les sept gouvernements de l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) sont d'accord pour estimer que le moment est favorable aux tentatives de rapprochement entre les pays de l'Est et de l'Ouest.

Ils reconnaissent également que les problèmes posés par le retrait français de l'OTAN doivent être réglés, avant d'envisager une réorganisation de l'U.E.O.

Tel est le bilan des discussions politiques qui ont marqué la première journée du conseil ministériel de l'U.E.O. (les "Six" du Marché commun et la Grande-Bretagne) réuni à Bruxelles.

Tout en approuvant les initiatives bilatérales entre l'Ouest et l'Est — qui a perdu de son monolithisme — certains des participants, notamment les Britanniques, les Belges et les Hollandais, se sont prononcés pour une politique occidentale concertée.

L'utilité des contacts bilatéraux a été en particulier soulignée par le secrétaire d'Etat français, M. Jean de Broglie,

qui a évoqué à cette occasion les récents voyages de M. Couve de Murville en Roumanie, en Bulgarie et en Pologne et l'actuel voyage du général de Gaulle en URSS. "Le gouvernement français, a-t-il dit, estime que le dialogue entre les pays de l'Est et de l'Ouest est la seule voie qui puisse atténuer et, un jour, supprimer la division de l'Europe et sa conséquence immédiate: la division de l'Allemagne".

Sans être hostile à une éventuelle conférence sur la sécurité européenne, M. George Thomson (Grande-Bretagne) a mis en garde contre les risques d'une réunion insuffi-

samment préparée et a préconisé en tout état de cause la participation des Etats-Unis à une telle conférence. Cependant, il préfère une action de rapprochement avec les pays de l'Est qu'il estime moins spectaculaire, mais plus efficace.

D'autre part les ministres sont convenus que le moment n'était pas propice pour traiter des répercussions sur l'U.E.O. de la décision de la France de quitter l'OTAN. En défendant cette thèse, le représentant français a eu l'occasion de rappeler que la France entendait rester fidèle aux dispositions essentielles des traités qu'elle avait signés.

Les autres sujets évoqués ont porté sur la politique occidentale à l'égard des pays du Moyen-Orient, de l'Indonésie et sur les rapports belgo-congolais.

Pologne: un ministre condamne les récents incidents religieux

VARSOVIE — "Les forces réactionnaires intérieures et extérieures seront neutralisées grâce à l'attitude offensive de notre parti ainsi qu'aux masses laborieuses", a déclaré hier à Varsovie le ministre de la défense polonais, M. Marian Spychalski dans un premier commentaire officiel sur les incidents de dimanche entre les catholiques et la police.

Le ministre de la défense qui s'adressait à des élèves officiers, a reproché à "la partie réactionnaire de la hiérarchie catholique de provoquer des querelles parmi la population" et de "s'opposer à la politique de l'Etat".

Le calme règne de nouveau à Varsovie. Des policiers demeurent toutefois postés, tous les cinquante mètres dans les rues de la vieille ville et dans les artères voisines.

A la basilique Saint-Jean, où est encore exposée l'effigie de la Vierge Noire, l'épiscopat a ordonné que soit célébré "un office de pardon" de quarante heures. De nombreux fidèles sont venus y assister. Le 29, jour de la St-Pierre et Paul l'image de la Vierge quittera en principe la cathédrale pour être transportée à Ozesztochova ou à Sandomierz où les cérémonies du millénaire sont prévues dimanche.



AUX QUATRE COINS DU MONDE

BONN — "Le général de Gaulle n'a pas trompé, à Moscou, la confiance que le gouvernement fédéral a mise en lui. Il a soutenu le droit du peuple allemand à l'autodétermination et a refusé catégoriquement de discuter de la zone d'occupation soviétique", a déclaré lundi M. Rainier Barzel devant la "Société allemande de politique étrangère". Le vice-président du parti chrétien-démocrate a ajouté: "Le président de la république

De Gaulle se rendra également en Ethiopie

ADDIS ABABA. — La visite du général de Gaulle en Ethiopie au mois d'août prochain a été officiellement confirmée hier à Addis Ababa. Un porte-parole du gouvernement éthiopien a précisé que les détails de cette visite seraient rendus publics ultérieurement.

Dégradation de la moralité à Saïgon

SAIGON. — Une association a été formée hier pour protéger la moralité des Sud-Vietnamiens aux prises avec l'influence croissante des soldats américains.

L'association, (le comité pour la défense de la dignité de la Vietnamienneté), est surtout formée d'écrivains et de professeurs féminins.

"Il est déprimant de voir dans les rues les jeunes filles accompagnées de leurs amis américains", a dit Mme Phan Thi Cua, porte-parole du comité.

"La décadence sociale est devenue sérieuse. Plusieurs foyers sont détruits, les propriétaires de maisons de prostitution s'enrichissent, des enfants illégitimes sont trouvés dans les poubelles".

Le comité demande qu'une action se fasse dans les familles, les écoles et les organisations pour les jeunes, afin d'arrêter la décadence des mœurs.

Conférence du Commonwealth le 6 septembre

LONDRES — La conférence des premiers ministres du Commonwealth aura lieu à Londres du 6 au 15 septembre. Le problème rhodésien sera le principal sujet de discussion. Les premiers ministres étaient convenus en janvier dernier à Lagos de se réunir de nouveau en juillet si le gouvernement insurrectionnel de Ian Smith n'avait pas encore été renversé à ce moment-là. Par la suite, M. Wilson a toutefois recommandé que la réunion soit retardée sous prétexte que les pourparlers préliminaires entre la Grande-Bretagne et la Rhodésie étaient en cours.

WASHINGTON. — Le général Bruce K. Holloway, chef des forces aériennes américaines en Europe, a été nommé chef d'état-major adjoint au Pentagone à l'annonce lundi le porte-parole de la Maison-Blanche.

Le général Holloway sera remplacé à l'état-major aérien américain de Wiesbaden, en Allemagne par le général Maurice A. Preston, actuellement stationné au Japon.

LENINGRAD — On dément, dans les milieux de la délégation française, les informations selon lesquelles le général de Gaulle aurait assisté, lors de sa visite à Baïkonour, à l'envoi de plusieurs fusées militaires intercontinentales. Le chef de l'Etat, précise-t-on, a assisté à l'envoi d'une seule fusée.

Chou En-lai arrive au Pakistan pour 3 jours

RAWALPINDI — La visite de trois jours au Pakistan de M. Chou En-lai, président du conseil chinois, qui arrive aujourd'hui à Rawalpindi, est attendue avec beaucoup d'intérêt par les observateurs étrangers, bien qu'on ne s'attende pas que le communiqué final apporte des révélations importantes.

De source chinoise, on présente cette visite comme une initiative du chef d'Etat pakistanais, cependant dans les milieux bien informés pakistanais et étrangers, on affirme, au contraire, que, profitant de son voyage en Roumanie et en Albanie, le chef du gouvernement chinois vient de subir une modification. Il devait à l'origine être logé à Murree, à une cinquantaine de kilomètres de Rawalpindi, mais à la demande, dit-on, de l'ambassadeur de Chine, M. Chou En-lai résidera à "Guest House", située à côté du palais présidentiel, de façon à consacrer le maximum de temps à des contacts avec le président Ayub Khan. Le dernier passage au Pakistan de M. Chou En-lai remonte à juin 1965.

étrangères et avocat de l'amitié sino-pakistanaise, est présentée dans ces milieux comme une condition sine qua non de l'octroi de cette aide et comme une "capitulation" de vant les Etats-Unis.

Les observateurs notent également que le programme de la visite de M. Chou En-lai vient de subir une modification. Il devait à l'origine être logé à Murree, à une cinquantaine de kilomètres de Rawalpindi, mais à la demande, dit-on, de l'ambassadeur de Chine, M. Chou En-lai résidera à "Guest House", située à côté du palais présidentiel, de façon à consacrer le maximum de temps à des contacts avec le président Ayub Khan. Le dernier passage au Pakistan de M. Chou En-lai remonte à juin 1965.

Londres: M. Healey présente ses excuses pour les propos qu'il a tenus contre le général de Gaulle

LONDRES. — M. Denis Healey, ministre de la Défense, a présenté des excuses hier à la Chambre des Communes, à propos de son discours de samedi, dans lequel il avait critiqué le général de Gaulle.

"Je regrette beaucoup d'avoir tenu des propos qui, à la réflexion, n'auraient pas dû être tenus", a déclaré M. Healey en ajoutant: "J'espère que la Chambre voudra bien croire que je n'ai eu aucune intention d'être discourtois".

M. Healey a déclaré en outre qu'il avait tenu dans son discours à souligner la nécessité d'être fidèle aux alliances occidentales, "une telle fidélité étant une condition nécessaire à tout pays membre pour être en mesure de parler avec autorité au nom des autres".

Par ailleurs, lundi, le speaker des Communes a rejeté une

demande de débat extraordinaire sur "l'incident Healey".

La demande émanait du député conservateur M. John Davidson, qui avait invité la Chambre à réaffirmer, à la suite de la déclaration du ministre de la Défense son attachement à l'amitié franco-britannique. Le député avait fait observer que les propos de M. Healey pouvaient porter atteinte à l'amitié entre les deux pays et qu'un débat urgent était, de ce fait, nécessaire.

La déclaration personnelle du ministre, souligne-t-on, constitue des excuses et devrait théoriquement clore l'incident.

MAUVAIS MOMENT

Les propos prêtés à M. Healey ont causé un très vif émoi dans les milieux politiques et parlementaires, dont certains membres jugent particulièrement déplacée et inopportune une telle prise de po-

sition, à une dizaine de jours à peine de la visite à Londres de M. Georges Pompidou.

Dans les milieux travaillistes, on exprime l'espoir que l'incident n'ira pas plus loin et ne portera en aucune façon préjudice aux entretiens que le premier ministre français aura à Londres.

Il reste, estiment la plupart des observateurs, que les déclarations de M. Healey ont été faites à un moment particulièrement mal choisi et qu'elles sont sans précédent.

Théoriquement donc, l'incident est clos. Mais il ne fait pas de doute que plusieurs députés conservateurs feront pression sur leur direction pour qu'elle obtienne au moins un débat parlementaire qui permettrait de réparer le préjudice causé selon eux, aux relations franco-britanniques.

Pourquoi attendre 1967, 68, 69?

OFFREZ-VOUS DÈS MAINTENANT LA CARROSSERIE MONOCOQUE



Quand Rolls-Royce annonça que son modèle Silver Shadow serait dorénavant doté d'une carrosserie monocoque, nous avons rougi... de fierté. Nous, d'American Motors, utilisons la construction monocoque depuis des années. Le châssis et la carrosserie de toutes nos voitures forment un tout soudé ensemble d'une solidité et d'une sécurité remarquables. La construction monocoque est un exemple des nombreuses caractéristiques que vous offre American Motors dès maintenant — des caractéristiques que vous ne trouverez pas dans d'autres voitures pendant plusieurs années à venir.

American Motors croit à la qualité dans la construction. C'est pourquoi vous trouverez dans nos voitures des caractéristiques d'avant-garde que vous ne trouverez nulle part ailleurs. En voici quelques-unes:

Freins à double sécurité. Nos voitures possèdent deux systèmes de freinage. Si l'un fait défaut, l'autre continue de fonctionner. (Depuis 1962 nous offrons, en exclusivité, les freins à double sécurité sur tous nos modèles, sans frais supplémentaires. Certains fabricants viennent d'annoncer qu'ils ont l'intention de faire la même chose... mais seulement en 1967.)

Système d'échappement à revêtement de céramique. Le métal est recouvert de céramique, tout comme le nez d'une fusée. La céramique résiste à la chaleur et à la corrosion en toute saison.

Le meilleur traitement antirouille du monde. Toutes nos voitures prennent un "bain". Elles sont plongées jusqu'au toit dans six différents bains d'antirouille. Elles sont ensuite plongées dans un bain d'apprêt, puis elles reçoivent une autre couche d'apprêt par vaporisation. Enfin, nous cuissons la voiture trois couches d'émail Lustre-Gard, résistant au sel et à la corrosion. Il en résulte un fini superbe et une protection durable contre les ravages de la rouille.

Les moteurs standard les plus puissants de leur catégorie. Des six cylindres nerveux, à sept paliers. De puissants V8. Choisissez.

Le plus vaste choix de sièges qui soit. Luxueux sièges inclinables. Sièges baquet. Appuis-tête et appuis-bras. Des ressorts en spirale dans

tous les sièges de tous les modèles. (Il n'y a qu'une seule voiture nord-américaine qui offre de tels sièges... et c'est une voiture de luxe.)

Isolant de plafond en fibre de verre et doubles bourrelets autour des portières. Une grande amélioration par rapport aux plafonds de tissu et aux simples bourrelets. La voiture se trouve insonorisée et protégée contre les courants d'air.

Attention aux détails. Quelques exemples seulement: panneaux de protection intérieure en plastique sur les portières; tablette en métal sous la fenêtre arrière; cendriers montés sur coussinets. Ce ne sont que des détails, mais ils ajoutent à la qualité générale.

Caractéristiques luxueuses. Quel choix! Toutes les servo-commandes que vous désirez: changement de vitesse au plancher; tapis épais à poil rasé; voiles de roue à rayons métalliques; panneaux de noyer à l'intérieur; tissu pied-de-poule; nouveaux motifs du vinyle. Les nouveaux modèles Ambassador DPL, Rambler Rogue et Rambler Rebel sont particulièrement luxueux.

Qualité des voitures neuves. Nous croyons que ce qui fait la qualité, c'est ce qui entre dans la construction... pas ce qu'on y ajoute. Nous prenons le temps de construire ce qu'il y a de mieux, dès le début. C'est ce que nous avons toujours fait; c'est ce que nous continuerons de faire.

Qualité des voitures d'occasion. Les caractéristiques avantageuses des voitures American Motors en font des voitures d'occasion recherchées.

VOYEZ L'AMBASSADOR, LA RAMBLER CLASSIC ET LA RAMBLER AMERICAN, FABRIQUÉES PAR AMERICAN MOTORS (CANADA) LTD.

où l'on croit que ce qui fait la qualité, c'est ce qui entre dans la construction... pas ce qu'on y ajoute.

MODEL AUTO SALES INC.

6995 boul. St-Laurent — 272-5761

MOUSSETTE AUTOMOBILE LTEE

4747 rue Jean-Talon est.

81-Léonard-de-Port-Maurice — 729-5287

A.L. ROBERT AUTO

2393 rue De La Salle — 254-4517

MONTREAL WEST AUTOMOBILE LTD.

11 Avenue Westminster Sud — 489-5391

VIAU RAMBLER LTD.

1072 boul. des Laurentides,

Pont-Viau — 387-9514 et 669-2691

A MA BAIE AUTOMOBILE INC.

8190 boul. Lalonde, Pierrefonds — 684-4400

LAVAL AUTO INC.

4400, 80e rue, Laval-Ouest — 627-2748

CHALET MOTORS LTD.

2110 boul. Décarie, près Sherbrooke — 481-0161

ANDRE LAPIERRE AUTOMOBILE LTEE

855 rue Notre-Dame, R. No 2,

Repentigny — 581-5780, 581-5781, 581-5782

LEROUX AUTOMOBILE INC.

16 Rabastallière, St-Bruno — 633-2500, 633-2464

ST. LAMBERT AUTOMOBILE LTD.

860 boul. Taschereau (près Towers),

Greenfield Park — 676-7901

ARBOR AUTOMOBILES LTEE

10300 Boulevard Pie IX — 333-4330

MAURICE HEROUX AUTOMOBILE LTEE

3995 Ave Bannantyne, Verdun — 766-4122

LAKEHORE MOTORS LIMITED

600 Lakeshore Drive, Dorval — 631-9851